



**métamorph** **ose**  
lunel 2030 s'ouvrir sur l'extérieur

# **Note de synthèse**

---

## **Conseil Municipal**

### **Mercredi 2 février 2022**



## 1.1 - COMMUNICATION DÉCISIONS MUNICIPALES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2020 prise en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Maire communique, pour information au Conseil Municipal, les décisions prises pendant la période allant du 6 décembre 2021 au 21 janvier 2022.

N°	Date	Service	Titres
496	06/12/21	Secrétariat Général	Décision d'ester en justice en vue de défendre les intérêts de la Commune et de désigner la SCP CGCB & associés dans l'affaire « installation illicite sur les francs bords du canal ».
497	07/12/21	Secrétariat Général	Reprise de la parcelle de terrain sur les francs bords du canal de Lunel n° 41.
498	07/12/21	Secrétariat Général	Convention d'occupation temporaire d'une parcelle (n° 7) située sur les francs bords du canal de Lunel avec M. et Mme Jacques PASSET, pour une durée de 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022.
499	07/12/21	Secrétariat Général	Convention d'occupation temporaire d'une parcelle (n° 49) située sur les francs bords du canal de Lunel avec M. et Mme Pierre MATHIEU, pour une durée de 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022.
500	07/12/21	Secrétariat Général	Convention d'occupation temporaire d'une parcelle (n° 6) située sur les francs bords du canal de Lunel avec M. et Mme Philippe SIRVENT, pour une durée de 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022.
501	07/12/21	Social	Suppression de la régie de recettes pour le service d'accueil familial municipal (SAF) « Françoise Dolto » de la Ville de Lunel, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2021.
502	07/12/21	Urbanisme	Exercice du droit de préemption urbain renforcé relatif à la vente par Monsieur Philippe VITAU de deux lots de copropriété, situés à Lunel, 67 rue des Caladons, cadastrés section AY n° 72 et ce en accord avec le prix demandé, soit 60 000 €.
503	07/12/21	Technique	Contrat de maintenance pour l'installation campanaire et paratonnerre de l'église Notre Dame du Lac avec la SA BODET CAMPANAIRE SUD OUEST, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et reconductible tacitement 3 fois les années civiles suivantes Montant annuel : 450 € HT.
504	07/12/21	Marchés Publics et Assurances	Attribution de la prestation d'installation et de démontage du Village de Noël avec location de chalets, sonorisation et décoration des lieux à la SARL KANGOO PARK, dans le cadre des animations autour du marché de Noël. Montant : 15 700 € HT.
505	07/12/21	Marchés	Contrat de location-maintenance de la machine de mise sous pli

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

N°	Date	Service	Titres
		Publics et Assurances	DS-85I du service reprographie avec la société QUADIENT FINANCE FRANCE, pour une durée d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et reconductible expressément 3 fois. Montant annuel : 8 859,77 € HT auquel il faut ajouter 2 € HT de frais de gestion mensuel, soit 24 € HT.
506	08/12/21	Politique de la Ville	Demande de matériel informatique auprès de l'État pour l'activité de la conseillère numérique.
507	13/12/21	Secrétariat Général	Décision de faire appel à la SARL Eveniums Concept pour la location, la pose et l'utilisation de machines de production de neige ainsi que la fourniture du produit de neige, pour une période allant du 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022. Montant : 5 760 €.
508	13/12/21	Secrétariat Général	Attribution du marché de nettoyage des abords des divers points d'apports volontaires implantés sur la commune (points tri) et le nettoyage des tags, à la Régie d'Emplois et de Services du Pays de Lunel, pour une période d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022. Montant de la dépense pour la part fixe ou montant minimum : 6 452 €/mois, soit 77424 €/an. Montant de la dépense pour la part variable ou montant maximum : 24 € le m <sup>3</sup> , dans la limite d'un montant maximum annuel de 85 000 € HT (montant minimum inclus).
509	20/12/21	Finances	Demande de subventions pour la création d'une micro-crèche de 12 places auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 210 000 €, de la Mutualité Sociale Agricole, à hauteur de 10 000 € et du Département de l'Hérault à hauteur de 8 000 € sur un montant total de 510 000 €.
510	21/12/21	Technique	Décision de confier la prestation de maintenance d'une sonde pluviométrique pour une surveillance inondation du Vidourle à la SNC INÉO INFRACOM, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et reconductible tacitement deux fois les années civiles suivantes. Montant du forfait annuel : 4 400 € HT.
511	21/12/21	Technique	Attribution du marché de travaux de protection de plafond à l'espace Feuillade, comme suit : - travaux de micro-sablage avec pulvérisation, de nettoyage et de traitement de la pierre à la SARL HYDRO-DÉCAP pour un montant de 14 530 € HT, - pose d'une toile de plafond tendu à M. Jean-Pierre CALVET, pour un montant de 38 150 € HT.
512	21/12/21	Marchés Publics et Assurances	Contrat d'assistance technique et de support sur site – serveurs informatiques, avec la société CINESE, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, reconductible tacitement 3 fois les années civiles suivantes. Montant : 5 133,60 € HT.
513	21/12/21	Marchés	Contrat de maintenance des licences FME Desktop

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

N°	Date	Service	Titres
		Publics et Assurances	Professionnal Edition et extension Majic pour FME avec la SARL VEREMES, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Montant : 600 € HT.
514	21/12/21	Marchés Publics et Assurances	Contrat de maintenance et d'hébergement de l'applicatif de gestion des collections Flora Musées avec la Société DECALOG, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, et reconductible 3 fois les années civiles suivantes. Montant : 7 520 € HT.
515	21/12/21	Marchés Publics et Assurances	Attribution du marché d'entretien de la tribune télescopique équipant la salle Georges Brassens à la SARL HUGON, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 Montant annuel : 1 800 € HT.
515-1	21/12/21	Culturel	Contrat de cession avec l'association Ékhô Choeur de Chambre pour le concert « Escales en mer baltique » le 30 janvier 2022 en l'Église Notre Dame du Lac. Montant : 5 000 € TTC.
516	21/12/21	Marchés Publics et Assurances	Attribution du marché de prestations de nettoyage et d'entretien préventif des quatre fontaines situées Parc Jean Hugo, Parking du Canal, Place Denfert Rochereau et Place Louis Rey, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et reconductible tacitement 1 fois, pour une durée d'un an. Montant maximum annuel : 7 000 € HT.
516-1	21/12/21	Culturel	Convention avec l'association Pézenas Enchantée pour le concert de Noël du 19 décembre 2021 en l'Église Notre Dame du Lac. Montant : 3 000 € TTC.
517	23/12/21	Technique	Convention de mise à disposition d'un local communal – espace Castel - salle Valatoura – avec l'association AVF Lunel, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.
518	23/12/21	Technique	Convention de mise à disposition d'un local communal – espace Castel - salle Castel – avec l'association Union Sportive Lunel, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.
519	23/12/21	Technique	Convention de mise à disposition d'un local communal – espace Castel – salle Valatoura – avec le Collectif de parents d'élèves de Lunel, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.
520	23/12/21	Technique	Convention de mise à disposition d'un local communal – espace Castel - salle Ambrussum – avec l'association Parenthèse récréative, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.
521	23/12/21	Technique	Convention de mise à disposition d'un local communal – espace Castel - salle Castel – avec l'association Dans la peau d'une autre, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022.
522	23/12/21	Finances	Modification de la Régie de Recettes pour abonnement des

**ATTENTION : Documents non communicables.**

Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.



N°	Date	Service	Titres
			personnes âgées bénéficiaires du système de télé alarm (R268) du service social.
523	23/12/21	Technique	Déclaration sans suite de la consultation pour des travaux d'électricité courant faible dans les bâtiments communaux et relance de la procédure de passation de mise en concurrence.
524	24/12/21	Technique	Décision annulée par la décision DM111ST21528 du 29 décembre 2021.
525	24/12/21	Social	Avenant n° 5 à la convention d'occupation précaire dans le logement d'urgence n° 3 de la « Maison Coluche » sise 5, rue Arago à Lunel, avec l'occupant bénéficiaire d'un accompagnement social, du 24 décembre 2021 au 23 janvier 2022.
526	27/11/21	Marchés Publics Assurances	Attribution du marché de prestations relatives à l'optimisation pour l'obtention de certificats d'économies d'énergie et la valorisation de travaux d'économies d'énergies avec la SAS La Compagnie des Économies d'Énergie, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et reconductible tacitement deux fois. Montant des honoraires : 40 000 € HT (plafond maximum). Si le seuil maximum du plafond est atteint, ceci est une cause susceptible de mettre fin au contrat avant la fin de sa durée contractuelle.
527	27/12/21	Marchés Publics Assurances	Avenant n° 1 financier et de prolongation à l'accord cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation horizontale et équipements routiers avec la SAS AXIMUM. Prolongation du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022 et augmentation du montant maximum à 35 900 € HT, soit une plus value de 4,98 % par rapport au montant maximum exécutable sur les 4 années d'exécution du marché.
528	29/12/21	Technique	Avenant n° 1 de prolongation à l'accord cadre à bons de commande relatif à des travaux d'électricité courant faible dans les bâtiments communaux avec l'EIRL INNOVEL, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022 et augmentation du montant maximum du marché de 26 000 € HT, représentant une augmentation de 14,44 % du montant maximum initial. Le nouveau montant maximum du marché pour toute la période d'exécution s'élève à 206 000 € HT.
529	30/12/21	Urbanisme	Décision abrogée par la décision DM23URB22013 du 6 janvier 2022.
530	30/12/21	Urbanisme	Exercice du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles relatif à la vente par Madame Jacqueline MALAVAL d'un terrain non bâti, situé à Lunel, Lieu-dit Mas Saint Ange, cadastré section AB n° 36 au prix de 3 000 € et ce en accord avec le prix demandé.
531	31/12/21	Technique	Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à des

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

N°	Date	Service	Titres
			travaux de revêtement de sols dans les bâtiments communaux à la SARL SOCAMO, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et reductible 1 fois l'année civile suivante. Montant maximum annuel : 100 000 € HT.
532	31/12/21	Technique	Convention de mise à disposition d'un local communal – espace Vauban - salle d'activités sportives Ex Bridge – avec l'association Peña Mithra, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
2022			
001	04/01/22	Politique de la Ville	Convention pour une permanence mensuelle d'écoute et de soutien pour les parents d'enfants de 3 à 12 ans, à la Maison Jean-Jacques Rousseau, avec l'association École des Parents et des Éducateurs de l'Hérault, entre le 19 janvier au 31 mars 2022. Montant de la prestation : 72 €/heure.
002	04/01/22	Politique de la Ville	Convention pour des permanences mensuelles d'Écrivain public – 3 permanences par mois - à la Maison Jean-Jacques Rousseau, avec le cabinet « Point Virgule », du 6 janvier au 31 décembre 2022. Montant de la prestation : 37 € TTC/heure et 18 € TTC par permanence le forfait des frais kilométriques.
003	04/01/22	Politique de la Ville	Convention pour une permanence hebdomadaire d'appui dans les démarches administratives, à la Maison Jean-Jacques Rousseau, avec l'association CLCV de l'Hérault, du 4 janvier au 18 février 2022. Montant de la prestation : 30,25 € TTC/heure. Prestation comprenant 3 heures de permanence et 1 heure de traitement des dossiers en dehors des permanences.
004	04/01/22	Politique de la Ville	Convention pour l'animation d'un atelier hebdomadaire de soutien à la parentalité, à la Maison Jean-Jacques Rousseau, avec l'association Racine et devenir, entre le 7 janvier et le 31 décembre 2022, en période scolaire. Montant de la prestation : 35 € TTC/heure.
005	04/01/22	Politique de la Ville	Convention pour l'animation d'un atelier hebdomadaire de création de vêtements et de costumes, à la Maison Jean-Jacques Rousseau, avec l'entreprise individuelle « Hélène BRET », du 4 janvier au 31 décembre 2022, en période scolaire. Montant de la prestation : 30 € TTC/heure.
006	04/01/22	Politique de la Ville	Convention pour l'animation d'un atelier hebdomadaire de création d'objets et d'accessoires en tissu, à la Maison Jean-Jacques Rousseau, avec l'entreprise individuelle « Hélène BRET », du 4 janvier au 31 décembre 2022, en période scolaire. Montant de la prestation : 45 € TTC/heure.
007	04/01/22	Politique de la Ville	Convention pour l'animation de 10 ateliers de découverte et de pratique des loisirs créatifs, à la Maison Jean-Jacques

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

N°	Date	Service	Titres
			Rousseau, avec l'entreprise individuelle « Hélène BRET », du 12 janvier au 31 décembre 2022. Montant de la prestation : 45 € TTC/heure.
008	04/01/22	Technique	Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à des travaux de serrurerie dans les bâtiments communaux à la SA TECHNICFER, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et reconductible tacitement deux fois les années civiles suivantes. Montant maximum annuel : 70 000 € HT.
009	05/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – espace Vauban - avec l'association Enfance et Solidarité, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
010	05/01/22	Sport	Contrat de fourniture d'obus d'oxygène avec la Pharmacie du Mistral du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Montant de la location : 747 € x 2 obus B5 et 90 € supplémentaires pour échange sur site des obus B5 utilisés.
011	05/01/22	Politique de la Ville	Demande de subventions auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Hérault à hauteur de 3 000 €, de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault à hauteur de 2 000 €, de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à hauteur de 2 000 €, de l'Agence Régionale de la Santé à hauteur de 1 000 € et du Département de l'Hérault à hauteur de 1000 €, pour un projet « Parentalité, éducation et alimentation » dans le cadre de l'appel à projets 2022 du Contrat de ville. Montant total du projet : 28 309 €.
012	05/01/22	Politique de la Ville	Demande de subventions auprès du Département de l'Hérault à hauteur de 1 000 €, de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Hérault à hauteur de 1 100 €, de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault à hauteur de 1 100 €, pour un projet « Parents autrement » dans le cadre de l'appel à projets 2022 du Contrat de ville. Montant total prévisionnel du projet : 22 219 €.
013	06/01/22	Urbanisme	Exercice du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles relatif à la vente par M. Jean BASTIDA, M. José BASTIDA, Mme Marie PAVON et M. Antoine BASTIDE de deux terrains non bâtis, situés à Lunel, Lieu-dit Mas de Bory, cadastrés section AD n° 6 et AD n° 10 au prix de 1,50 € le m <sup>2</sup> , soit un prix net de 8 095,50 € et ce en désaccord avec le prix demandé, soit 55 000 € avec une commission d'agence de 5 000 € à a charge du vendeur. Cette décision abroge la décision DM23URB21529 du 30 décembre 2021.
014	06/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – la Maison du Combattant - avec le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

N°	Date	Service	Titres
			31 décembre 2022.
015	06/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – Salle bleue n° 1 Maison Communale Frédéric Mistral - avec l'association ALP « l'Alcool et Les Proches », du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
016	06/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – Espace Vauban - avec le Secours Catholique, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
017	06/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – Salle de réunion rez de chaussée 48, avenue Gambetta - avec l'association Art de Thalie – La Solution, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
018	06/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – Espace Vauban - avec le Club Taurin CTPR GOYA, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
019	06/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – Salle de réunion 36, avenue Gambetta - avec l'association Escola dou Vidourle, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
020	06/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – 79, boulevard de Strasbourg - avec le Club Taurin la Cocarde, du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
021	07/01/22	Social	Convention d'occupation précaire dans le logement d'urgence n° 1 de la « Maison Coluche » sise 5, rue Arago à Lunel, avec l'occupant bénéficiaire d'un accompagnement social, du 7 janvier 2022 au 6 février 2022.
022	07/01/22	Secrétariat Général	Bail de location du local situé 228, boulevard Lafayette auprès de la SCI IDEA pour l'installation du Centre Médico Scolaire (CMS) de Lunel, pour une durée de 6 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022. Montant mensuel du loyer : 1 100 € hors taxes et hors charges.
023	10/01/22	Culturel	Convention de co-accueil avec les Amis du Théâtre Populaire de Lunel pour le spectacle « Hamlet » qui aura lieu le 5 avril 2020 à la salle Georges-Brassens. Montant : 7 000 € TCC.
024	10/01/22	Culturel	Contrat d'abonnement avec la Manufacture d'orgues de Franche-Comté pour l'entretien et l'accord de l'orgue Cavillé-Coll de l'Église Notre Dame du Lac, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Montant : 2 200 € TTC.
025	10/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – Folquet - avec l'association Trophée Pescalune « Manu Péro », du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
026	10/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

N°	Date	Service	Titres
			communal – Salle de réunion Vauban - avec la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (FNMNS), du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
027	11/01/22	Renouvellement Urbain	Décision portant au bail de location de Madame Anne DE BARROS au 93, rue Sadi Carnot l'autorisant à exercer une activité professionnelle de création de sacs en tissu et de mosaïque sur son lieu d'habitation.
028	11/01/22	Renouvellement Urbain	Renouvellement du bail dérogatoire au profit de M. PHILIPPE, gérant de l'Entracte, pour le local sis 20, place Jean Jaurès pour une durée de 2 ans à compter du 10 juin 2021. Montant du loyer : 150 €/mois.
029	11/01/22	Renouvellement Urbain	Convention de mise à disposition temporaire d'un local communal sis 26 Place Fruiterie avec Madame Cambet, du 10 décembre 2021 au 10 janvier 2022.
030	11/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – 215, Rue de la Libération - avec l'association Dynamique Lunelloise, pour une période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
031	11/01/22	Technique	Contrat de location et d'abonnement aux matériels et prestations de géolocalisation des véhicules de la Police Municipale, avec la société QUARTIX LIMITED, pour une durée de 24 mois. Montant mensuel de 50 € HT, dans la mesure où les 3 premiers mois sont offerts, soit un total de 1 050 € HT
032	11/01/22	Marchés Publics et Assurances	Attribution du marché de prestations de communication, plan média et organisation de la cérémonie des vœux 2022 en digital avec la SNC MIDIMEDIA. Montant forfaitaire : 34 617,04 € HT.
033	11/01/22	Urbanisme	Décision d'ester en justice dans l'instance n° 2104048-1 introduite par Madame Laetitia PASQUALINI devant le Tribunal Administratif de Montpellier contre l'arrêté n° DP 34145 20 00230 par lequel le maire s'est opposé à la déclaration préalable déposée par Mme PASQUALINI et de mandater la SCP CGCB pour défendre les intérêts de la Commune.
034	11/01/22	Urbanisme	Décision d'ester en justice dans l'instance n° 24464 introduite par M. Mohame BENCHRIFA devant le Tribunal Administratif de Montpellier contre la décision implicite intervenue le 2 novembre 2021 par laquelle la commune de Lunel a rejeté la demande d'abrogation du PLU.
035	11/01/22	Urbanisme	Décision d'ester en justice dans l'instance n° 2104048-1 introduite par Mme Magali GIBERT épouse CHERON, M. Hatem OUESLATI, Mme Joëlle PERRET, la SCI Les Pins représentée par Mme Jacky CAEL, M. Jean-Marie TRIOL et Mme Francine ALLIAGA épouse TRIOL devant le Tribunal Administratif de Montpellier contre l'arrêté PC n° 34 145 21 00039 en date du 2 juin 2021 par lequel le maire a délivré un permis de construire à

**ATTENTION : Documents non communicables.**

Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.

N°	Date	Service	Titres
			la SAS NOVA OCCITANIE.
036	11/01/22	Urbanisme	Décision de confier à ENEDIS la réalisation de l'extension du réseau électrique à la charge de la commune sur les parcelles référencées BY 727 et BY 728, 40 chemin des Amandiers. Montant des travaux 1 649,40 € HT.
037	12/01/22	Technique	Convention de mise à disposition d'un local communal – Espace Castel – Salle Castel – avec l'association Chand Me Bollywood, du 19 janvier au 30 juin 2022.
038	13/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – Esplanade Roger Damour – avec l'association Lunel Pétanque, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
039	13/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – Espace Vauban – avec l'association Billard Club, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
040	14/01/22	Technique	Attribution de la maîtrise d'oeuvre partielle ainsi qu'assistance à la mise en œuvre du dossier déclaration préalable de travaux pour la création d'un espace d'accueil au complexe sportif Pierre Ramadier au Bureau d'Études Laurent Carles. Montant de la dépense : 800 € HT.
041	14/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – Espace Vauban – avec l'association des Chasseurs et Propriétaires de Lunel Villetelle, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
042	14/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition de locaux communaux – Salle n° 3 « Petite enfance » et Salle n° 4 « Dépôts » - Espace Bonnet – avec l'association Assistantes Maternelles Agréées du Pays de Lunel (A.M.A.P.L.), du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
043	19/01/22	Secrétariat Général	Convention de mise à disposition de parcelles au profit de l'Association CMX Racer pour l'exercice de l'activité de motocross pour une durée de 6 ans, dont la redevance annuelle est fixée à 1 % du chiffre d'affaires annuel.
044	21/01/22	Marchés publics et assurances	Attribution de la maîtrise d'œuvre pour une opération de requalification de la rue de la Libération (secteur ouest) et d'une mission complémentaire d'Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) à la SAS Cabinet Merlin. Forfait provisoire de la mission : 38 500€ HT.
045	21/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – espace Vauban – avec l'association Soutien Familles Alzheimer du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
046	21/01/22	Technique	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local communal – local sis 441, rue de la Libération – avec l'association Les Pescalunes du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

**ATTENTION : Documents non communicables.**  
**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

## **2.1 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Annexe : Tableaux des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

À ce titre, il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de la collectivité en tenant compte de l'évolution des besoins des services.

Considérant, d'une part, que les agents relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puéricultures bénéficient d'un reclassement dans un nouveau cadre d'emplois de catégorie B. Ce reclassement résulte des accords du SEGUR de la Santé signés le 13 juillet 2020 qui étaient destinés, dans un premier temps, aux corps paramédicaux de la Fonction publique hospitalière afin de revaloriser et dynamiser les carrières des agents concernés.

Le Gouvernement a fait le choix de transposer ces mesures statutaires dans la Fonction publique territoriale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Deux objectifs sont recherchés : un meilleur déroulement de carrière et une revalorisation indiciaire de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale.

Le décret n°92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux est abrogé.

Ce cadre d'emplois est désormais régi par le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux et le décret n° 2021-1885 du 29 décembre 2021 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux aides-soignants et aux auxiliaires de puériculture de la fonction publique territoriale.

Le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture comprend deux grades :

- Auxiliaire de puériculture de classe normale ;
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les personnels actuellement en C2 (auxiliaires de puériculture principal 2ème classe au nombre de 4 dans la collectivité) sont reclassés dans le premier grade en catégorie B et les personnels actuellement en C3 (auxiliaires de puériculture principal 1ère classe au nombre de 8 dans la collectivité) sont reclassés dans le deuxième grade.

Il est, par conséquent, nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux.

Considérant, d'autre part, que les besoins du service nécessitent la création :

- d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- d'un emploi de conseiller des APS
- d'un emploi d'animateur principal 2ème classe
- de quatre emplois d'agent de maîtrise

Il est proposé à l'Assemblée la création des emplois suivants :

- d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- d'un emploi de conseiller des APS
- d'un emploi d'animateur principal 2ème classe
- de quatre emplois d'agent de maîtrise

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette modification du tableau des effectifs du personnel communal.

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**



<b>TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 01 02 2022</b>		
	<b>CREES</b>	<b>CATEGORIE</b>
<b><u>EMPLOIS FONCTIONNELS</u></b>		
Directeur Général des Services	1	A
Directeur Général Adjoint des Services	2	A
Directeur des Services Techniques	1	A
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>		
Attaché Principal	10	A
Attaché	10	A
Attaché (accroissement temporaire d'activité)	1	A
Rédacteur Principal de 1 <sup>o</sup> Classe	9	B
Rédacteur Principal de 2 <sup>o</sup> Classe	6	B
Rédacteur	6	B
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>o</sup> Classe	34	C
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>o</sup> Classe	10	C
Adjoint Administratif	15	C
	<b>101</b>	
<b><u>FILIERE CULTURELLE</u></b>		
Attaché de conservation du patrimoine	1	A
Assistant de conservation Principal 2 <sup>o</sup> classe	3	B
Adjoint du Patrimoine Pal 1 <sup>o</sup> Classe	2	C
Adjoint du Patrimoine Pal 2 <sup>o</sup> Classe	3	C
Adjoint du Patrimoine	1	C
	<b>10</b>	
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>		
Ingénieur hors classe	1	A
Ingénieur Principal	2	A
Ingénieur	3	A
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	8	B
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	B
Technicien	3	B
Agent de Maîtrise Principal	24	C
Agent de Maîtrise	18	C
Adjoint Technique Principal 1 <sup>o</sup> classe	43	C
Adjoint Technique Principal 2 <sup>o</sup> classe	39	C
Adjoint Technique	58	C
Adjoint technique TNC	12	C
	<b>215</b>	
<b><u>FILIERE SPORTIVE</u></b>		
Conseiller des A.P.S	1	A
Educateur Principal 1 <sup>o</sup> classe des A.P.S	9	B
Educateur A.P.S	1	B
Educateur A.P.S - T.N.C	1	B
	<b>12</b>	
<b><u>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</u></b>		
Conseiller supérieur Socio-éducatif	1	A
Puéricultrice classe normale	1	A
Assistant Socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	A
Assistant Socio-éducatif de 2 <sup>o</sup> classe	1	A
Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	2	A
Educateur Jeunes Enfants de 2 <sup>o</sup> classe	1	A
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	9	B
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	4	B
Agent Spécialisé Principal 1 <sup>o</sup> classe	21	C
Agent Spécialisé Principal 2 <sup>o</sup> classe	7	C
Agent Social Principal 1 <sup>o</sup> classe	1	C
	<b>49</b>	
<b><u>POLICE MUNICIPALE</u></b>		
Directeur de police municipale	1	A
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>o</sup> classe	1	B
Chef de Police	1	C
Brigadier Chef Principal	23	C
Gardien brigadier	12	C
	<b>38</b>	
<b><u>ANIMATION</u></b>		
Animateur	2	B
Adjoint d'animation	2	C
	<b>4</b>	
<b><u>EMPLOIS HORS STATUTS</u></b>		
<i>Non Titulaires de Droit Public</i>		
Collaborateur de cabinet	2	A
Contrat de projet - manager de commerce	1	B
Contrat de projet - conseiller numérique	1	C
	<b>4</b>	
	<b>433</b>	

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 02 02 2022</b>		
	<b>CREES</b>	<b>CATEGORIE</b>
<b><u>EMPLOIS FONCTIONNELS</u></b>		
Directeur Général des Services	1	A
Directeur Général Adjoint des Services	2	A
Directeur des Services Techniques	1	A
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>		
Attaché Principal	10	A
Attaché	10	A
Attaché (accroissement temporaire d'activité)	1	A
Rédacteur Principal de 1 <sup>o</sup> Classe	9	B
Rédacteur Principal de 2 <sup>o</sup> Classe	6	B
Rédacteur	6	B
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>o</sup> Classe	35	C
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>o</sup> Classe	11	C
Adjoint Administratif	15	C
	<b>103</b>	
<b><u>FILIERE CULTURELLE</u></b>		
Attaché de conservation du patrimoine	1	A
Assistant de conservation Principal 2 <sup>o</sup> classe	3	B
Adjoint du Patrimoine Pal 1 <sup>o</sup> Classe	2	C
Adjoint du Patrimoine Pal 2 <sup>o</sup> Classe	3	C
Adjoint du Patrimoine	1	C
	<b>10</b>	
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>		
Ingénieur hors classe	1	A
Ingénieur Principal	2	A
Ingénieur	3	A
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	8	B
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	B
Technicien	3	B
Agent de Maîtrise Principal	24	C
Agent de Maîtrise	22	C
Adjoint Technique Principal 1 <sup>o</sup> classe	43	C
Adjoint Technique Principal 2 <sup>o</sup> classe	39	C
Adjoint Technique	58	C
Adjoint technique TNC	12	C
	<b>219</b>	
<b><u>FILIERE SPORTIVE</u></b>		
Conseiller des A.P.S	2	A
Educateur Principal 1 <sup>o</sup> classe des A.P.S	9	B
Educateur A.P.S	1	B
Educateur A.P.S - T.N.C	1	B
	<b>13</b>	
<b><u>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</u></b>		
Conseiller supérieur Socio-éducatif	1	A
Puéricultrice classe normale	1	A
Assistant Socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	A
Assistant Socio-éducatif de 2 <sup>o</sup> classe	1	A
Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	2	A
Educateur Jeunes Enfants de 2 <sup>o</sup> classe	1	A
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	9	B
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	4	B
Agent Spécialisé Principal 1 <sup>o</sup> classe	21	C
Agent Spécialisé Principal 2 <sup>o</sup> classe	7	C
Agent Social Principal 1 <sup>o</sup> classe	1	C
	<b>49</b>	
<b><u>POLICE MUNICIPALE</u></b>		
Directeur de police municipale	1	A
Chef de service de police municipale principal de 1 <sup>o</sup> classe	1	B
Chef de Police	1	C
Brigadier Chef Principal	23	C
Gardien brigadier	12	C
	<b>38</b>	
<b><u>ANIMATION</u></b>		
Animateur principal 2 <sup>o</sup> classe	1	A
Animateur	2	B
Adjoint d'animation	2	C
	<b>5</b>	
<b><u>EMPLOIS HORS STATUTS</u></b>		
<i>Non Titulaires de Droit Public</i>		
Collaborateur de cabinet	2	A
Contrat de projet - manager de commerce	1	B
Contrat de projet - conseiller numérique	1	C
	<b>4</b>	
	<b>441</b>	

### **3.1 - PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA COPROPRIÉTÉ LE MISTRAL**

Annexe : protocole d'accord amiable

Pour satisfaire aux obligations légales de mise aux normes sécurité et accessibilité des établissements recevant du public, la ville de Lunel a du créé durant l'été 2020 une rampe d'accessibilité à la halte garderie « L'Île aux enfants ».

Cette rampe jouxtant la résidence « Le Mistral » a empiété sur les parties communes de cette dernière.

Afin de régulariser la situation et pour permettre à la ville d'acquérir un droit de jouissance exclusif sur la partie concernée, il a été convenu de signer un protocole d'accord amiable avec le syndic de la copropriété « Le Mistral ».

Ce protocole prévoit, pour parfaire les travaux de mise aux normes, que la ville prendra à sa charge exclusive la réalisation du portail d'accès de la résidence ainsi que sa mise en peinture. Ce portail comportera une porte normalisée conforme aux règles d'évacuation de l'établissement recevant du Public « L'Île aux enfants ». La mise en peinture sera réalisée en régie.

Le montant de la dépense s'élève à 5 238,36 € HT.

Il est donc proposé au Conseil :

**D'AUTORISER** la Commune à engager la dépense,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord amiable et tout document relatif à cette affaire.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

# PROTOCOLE D'ACCORD

entre

**LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE MISTRAL**, 36 rue Frédéric Mistral, 34400 LUNEL représenté par l'agence CITYA OCIMMO sise 83 place du Forum, 34280 LA GRANDE MOTTE en sa qualité de Syndic, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 347 898 207 et dont le numéro unique d'identification est (le cas échéant)(Mentions propres au syndic soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 modifiée réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce), titulaire de la carte professionnelle mention CPI34022018000031304, n°21/06/2021 délivrée le CCI de l'Hérault

et

**LA MAIRIE DE LUNEL**, 240 Avenue Victor Hugo, 34400 LUNEL

## Remarques préalables

Dans le but de régler définitivement le litige qui les oppose au sujet des travaux de construction d'une rampe d'accès en béton et dévoiement de réseau pluvial dans la cour commune effectués par la mairie sans autorisation préalable de l'assemblée générale, les parties conviennent de l'accord suivant :

### 1. LA MAIRIE DE LUNEL s'engage auprès du SDC Le Mistral à :

- Prendre à sa charge exclusive les travaux de remplacement du portail de la résidence ainsi que sa remise en peinture selon les devis transmis lors de l'Assemblée Générale des copropriétaires du 17 juin 2021 au titre du dédommagement du préjudice subit,
- Prendre à la charge exclusive l'entretien de la rampe d'accès sans répercussion financière à l'encontre du syndicat des copropriétaires de la résidence LE MISTRAL.

2. LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE MISTRAL autorise en contrepartie l'attribution d'un droit de jouissance exclusif de cette partie commune (rampe d'accès). Passé le délai de 30 ans, il est rappelé que la prescription acquisitive ne pourra pas être revendiquée par LA MAIRIE DE LUNEL et par conséquent ne pourra pas s'appliquer.

## Juridiction compétente en cas de litige

Les parties peuvent convenir que la juridiction compétente en cas de litige serait celle du lieu du Tribunal Judiciaire de Montpellier. Les fors légaux impératifs restent réservés.

La présente convention est rédigée en 2 exemplaires. Chaque partie en reçoit un exemplaire.

La Grande Motte, le .....

Pour le SDC LE MISTRAL

Lunel, le .....

Pour la Mairie de Lunel

#### **4.1 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHÉS AUX PUCES ET BOUQUINISTES-CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION**

Annexes : Rapport final du maire au conseil municipal et projet de convention

Le Conseil Municipal se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation, La délégation de service public des marchés aux puces et bouquinistes a pour objet l'exploitation des marchés aux puces et bouquinistes. Le délégataire a également pour mission de rechercher des commerçants de qualité et diversifiés, d'attribuer des demandes d'emplacements des commerçants, de percevoir auprès des commerçants des droits de place ainsi que de promouvoir et d'animer ces marchés.

À l'issue de l'analyse des offres au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation, l'offre unique de RCM respecte le cahier des charges et répond à la demande de la Ville.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-7 du Code général des collectivités territoriales, ont été transmis aux conseillers municipaux le lundi 15 janvier 2022, en vue du conseil du 2 février 2022 :

- le rapport retraçant les différentes phases de la procédure présentant le choix du délégataire et l'économie générale du contrat de délégation,
- les procès verbaux des séances de la Commission de Délégation de Services Publics des 19 et 22 novembre, et du 7 décembre,
- le projet de convention de délégation de service public à conclure avec la SARL RCM.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le choix de la SARL RCM comme délégataire du marché aux puces et bouquinistes
- **D'APPROUVER** les termes du contrat de délégation de service public à conclure avec le délégataire et ses annexes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de délégation et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération

<p><b>ATTENTION : Documents non communicables.</b> Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.</p>
--



**VILLE DE LUNEL**

**Délégation de service public des marchés aux puces et bouquinistes**

**Rapport du maire au conseil municipal présentant les motifs du choix du  
délégué et l'économie générale du contrat**

## I. PRÉAMBULE

---

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, aux termes desquelles l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé et lui transmet « *le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat* ».

Il a pour objet d'éclairer le conseil municipal préalablement à l'approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation.

## II. ETAPES DE LA PROCÉDURE

---

Le 11 octobre 2021, la commune de Lunel a fait publier au BOAMP, au JOUE et dans le Midi Libre un avis d'appel public à la concurrence pour la délégation de service public des marchés aux puces.

La date limite de remise des plis était fixée au 15 novembre 2021 à 12h00.

Un pli a été reçu dans les délais impartis.

Une première commission de délégation de service public s'est tenue le 19 novembre 2021 afin de procéder à l'ouverture et à la vérification des pièces de candidatures.

Lors de sa séance du 22 novembre 2021, la commission de délégations de service public a admis la candidature unique suivante :

- Candidat n° 1 : SARL RCM

Il a alors été procédé, au cours de la même séance, à l'ouverture des enveloppes contenant l'offre du candidat. Il a été constaté que l'ensemble des pièces énoncées par le règlement de la consultation était présente.

Lors de sa séance du 7 décembre 2021, la commission de délégation de service public a approuvé la synthèse de l'offre jointe au PV de séance et a proposé au maire d'engager les négociations avec le candidat sur la base d'un certain nombre de questions.

Le candidat a été convié à une audition le 20 décembre 2021. A cette occasion, il a pu présenter oralement son offre et répondre aux questions posées par M. le Maire.

A l'issue de l'audition, par courrier en date du 20 décembre 2021, le candidat s'est vu adresser une série de questions et de demandes de clarifications concernant son offre.

Le délai de réponse était fixé au 27 décembre 2021 à 12h00.

Le candidat a apporté les réponses demandées en temps utile.

Le présent rapport d'analyse tient compte du dernier état des éléments présentés par le candidat.

### **III. PRESENTATION DES MOTIFS DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE**

---

Le choix de la société SARL RCM m'est apparu comme le plus pertinent au vu d'une appréciation globale des critères définis en amont de la procédure et portés à la connaissance des candidats dans le règlement de consultation.

#### **A. Rappel des critères de jugement des offres**

Le règlement de la consultation prévoit que, pour le jugement des offres, seront mis en œuvre les critères ci-dessous sans pondération ni ordre d'importance hiérarchique :

- Qualité du mémoire technique présentant l'organisation du service projetée (compréhension des missions du délégataire, moyens humains et techniques, engagements, propositions innovantes, ...)
- Conditions financières de la délégation : montant de la redevance annuelle versée à la Ville,
- Moyens pour la communication.

### **IV. PRÉSENTATION DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU CONTRAT**

---

#### **B. Missions confiées au délégataire**

Le délégataire est notamment chargé, dans le respect des principes de continuité du service public et d'accessibilité au plus grand nombre :

- De l'exploitation et la gestion des marchés aux puces et des bouquinistes et notamment :
  - o La recherche de commerçants de qualité et diversifiés.
  - o L'attribution des demandes d'emplacements des commerçants.
  - o La perception auprès des commerçants des droits de place
  - o La souscription d'une assurance liée au titre d'occupant du bâtiment tout en veillant à la souscription d'une assurance « responsabilité civile » de tous les commerçants.
  - o La promotion et l'animation des marchés
  - o L'application du règlement établi par la Ville, distribué à chaque commerçant par le délégataire et l'affichage du règlement sur le marché.
  - o Le bon fonctionnement de l'exploitation et des conditions d'hygiène et de sécurité des marchés.

#### **C. Exploitation aux frais et risques du délégataire**

Le délégataire est chargé de l'organisation des marchés aux puces et des bouquinistes à ses frais et risques. Il assume les pertes éventuelles et profite, le cas échéant, des bénéfices. Une assurance professionnelle est souscrite en garantie des risques inhérents à l'activité en cause.

#### **D. Durée de la convention**

La convention est conclue pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2024.

#### **E. Rémunération du délégataire, conditions financières et résultat prévisionnel**



La rémunération du délégataire est constituée des ressources tirées de l'exploitation (tarifs des emplacements).

## **F. Contrôle par la collectivité**

Durant toute la durée de la délégation, la commune continue de fixer les principales orientations du service et a un pouvoir de contrôle et de sanction sur le délégataire.

En particulier, elle exerce son pouvoir de contrôle à travers la remise annuelle d'un rapport très complet sur la gestion du service, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à la commune d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport est remis au plus tard le 31 mai de l'année suivant la clôture de l'exercice concerné.

La ville dispose du droit de vérifier les renseignements donnés tant dans le compte rendu financier annuel que dans les comptes d'exploitation

## **G. Equilibre du contrat**

L'équilibre économique du contrat s'établira comme suit :

- le délégataire supportera l'ensemble des risques économiques et financiers liés à l'exploitation du service,
- il se rémunérera auprès des commerçants
- le délégataire versera une redevance fixe et ferme à la Ville
- dans le cadre de la consultation il sera demandé aux candidats d'établir une offre tenant compte des perspectives de l'amélioration qualitative du marché

## **ANNEXES AU PRÉSENT RAPPORT**

---

**Annexe 1. : PV de séance de la commission DSP du 19 novembre 2021**

**Annexe 2. : PV de séance de la commission DSP du 22 novembre 2021**

**Annexe 3. : PV de séance de la commission DSP du 7 décembre 2021**



**DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

**GESTION ET EXPLOITATION  
DU MARCHÉ AUX PUCES ET DES  
BOUQUINISTES DE LUNEL  
février 2022 - décembre 2024**

**PROJET DE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE  
SERVICE PUBLIC**

## *Préambule*

Le délégataire a pour mission la gestion, l'entretien et l'organisation du marché aux puces pour une durée fixée à trois années. Il procède, sous le contrôle de la ville et selon les dispositions des règlements municipaux, au recrutement et à l'installation des commerçants. Il veille à l'application des dispositions réglementaires. Il perçoit les recettes que les commerçants acquittent pour l'occupation de leurs emplacements et verse une redevance à la Ville.

Il assure la politique d'animation et de valorisation des marchés aux puces et des bouquinistes. Il effectue à ses frais le nettoyage et la collecte des déchets sur l'ensemble du site.

La ville de Lunel, au vu du bilan de la gestion actuelle, souhaite renforcer ses exigences. Le délégataire devra veiller à ce que la vente des objets d'occasion se rapproche d'un esprit brocante. Il devra également établir un programme ambitieux d'animation au sein du marché. La vente de "produits neufs", quelle qu'elle soit, est strictement interdite, ainsi que toute marchandise ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

# SOMMAIRE

## CHAPITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Objet .....	p.4
Article 2 : Principes généraux .....	p.4
Article 3 : Mise à disposition de l'espace concédé .....	p.4
Article 4 : Exclusivité des missions .....	p.4
Article 5 : Responsabilité du délégataire .....	p.4
Article 6 : Assurances .....	p.5

## CHAPITRE II – DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA DÉLÉGATION

Article 7 : Durée du contrat.....	p.5
Article 8 : Résiliation du contrat .....	p.5

## CHAPITRE III – EXPLOITATION ET ENTRETIEN DU MARCHÉ

Article 9 : Périodicité du marché.....	p.6
Article 10 : Emplacements .....	p.6
Article 11 : Horaires du marché .....	p.6
Article 12 : Installation, déroulement et sécurité du marché .....	p.6
Article 13: Remise en état des lieux .....	p.7
Article 14 : Règlement du marché .....	p.7
Article 15 : Information au public .....	p.8

## CHAPITRE IV – CONDITIONS FINANCIÈRES

Article 16 : Charges d'exploitation .....	p.8
Article 17 : Encaissement des droits de place .....	p.8
Article 18 : Redevance .....	p.8
Article 19 : Impôts et taxes .....	p.9

## CHAPITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20 : Information de la commune.....	p.9
Article 21 : Contrôles exercés par la commune .....	p.9
Article 22 : Contestations .....	p.10

## **CHAPITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **Article 1 : Objet**

Le présent cahier des charges a pour objet de présenter les modalités du service et les conditions dans lesquelles la Ville accordera au délégataire qui sera retenu, l'exploitation et la gestion du marché aux puces et des bouquinistes sur son territoire.

Le délégataire pourra proposer des variantes en termes de thématiques ou de nature de commerçants visant à améliorer la qualité ou l'attractivité du marché.

Cette délégation sera instituée conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, à l'issue d'une procédure de publicité et de mise en concurrence.

### **Article 2 : Principes généraux**

Le délégataire assure l'organisation et la gestion du marché aux puces hebdomadaire, le samedi matin, pendant la durée de la délégation dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Le délégataire exploite les aménagements et gère les missions qui lui sont confiées dans le respect des principes fondamentaux qui régiront le contrat et qui sont à la base de l'accord des parties :

- la continuité, la régularité et la qualité du service public,
- l'égalité des usagers devant le service public,
- le respect des caractères de l'occupation du domaine public,
- l'équilibre financier de l'exploitation.

### **Article 3 : Mise à disposition de l'espace concédé**

La Ville met à disposition du délégataire une superficie de 5 875 m<sup>2</sup> d'un seul tenant sur l'Esplanade Roger Damour, au pied des Arènes ainsi qu'une partie des Allées Baroncelli.

La ville pourra proposer un espace de superficie équivalente dans un autre quartier au regard des besoins et des nécessités dans le cadre du projet de réaménagement urbain.

Le délégataire devra proposer une organisation qualitative pour mettre en valeur les espaces et les produits vendus.

### **Article 4 : Exclusivité des missions**

Le contrat de délégation de service public confère au délégataire l'exclusivité de l'exploitation du marché aux puces.

### **Article 5 : Responsabilité du délégataire**

Le délégataire est responsable de l'exécution du contrat tant à l'égard de la Ville que des usagers et des tiers dans les limites fixées par le contrat.

Il conserve pendant toute la durée du contrat l'entière responsabilité de la gestion du service et de l'exploitation.

Il garantit de toutes condamnations prononcées contre elle pour des dommages trouvant leur origine dans l'exécution, la mauvaise exécution ou l'inexécution de ses missions dans les limites de ses responsabilités définies au contrat.

Le délégataire ne pourra se prévaloir d'aucune propriété commerciale.

#### **Article 6 : Assurances**

Le délégataire doit contracter les assurances nécessaires pour couvrir l'intégralité de ses responsabilités tant en ce qui concerne les aménagements que sa responsabilité civile dans l'exercice de son activité.

Le délégataire doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que tous les intervenants sur le domaine public soient assurés pour les professionnels et les particuliers. Il est responsable des dommages causés par son matériel sur l'état de la voirie et des actes de défaillance de son personnel.

En aucun cas, la Ville ne pourra être recherchée en responsabilité du fait du fonctionnement du marché aux puces.

## **CHAPITRE II – DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA DÉLÉGATION**

#### **Article 7 : Durée du contrat**

La délégation prendra effet à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2024. Il ne pourra pas être renouvelé par tacite reconduction.

#### **Article 8: Résiliation du contrat**

##### **Par la Ville**

Le contrat pourra être résilié pour faute grave du délégataire, pour un motif d'intérêt général ou en cas de force majeure.

La résiliation interviendra de plein droit et sans indemnité pour le délégataire, en cas de non respect des obligations du contrat ou résultant du droit en la matière, notamment en matière d'ordre public ou de bonnes mœurs.

Il en est de même en cas de non paiement de la redevance prévue à l'article 18.

La résiliation prendra effet 15 jours à compter de la mise en demeure d'exécuter et non suivie d'effet, adressée au délégataire par lettre recommandée avec accusé de réception, même si après l'expiration dudit délai le preneur venait à l'exécuter.

##### **Par le délégataire**

Le contrat pourra être résilié avant son terme en cas de renonciation. La résiliation devra être notifiée à la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 6 mois.

## **CHAPITRE III – EXPLOITATION ET ENTRETIEN DU MARCHÉ**

### **Article 9 : Périodicité du marché**

Le délégataire assurera le déroulement du marché aux puces et des bouquinistes tous les samedis matin de la période visée à l'article 7.

La Ville se réserve la faculté de suspendre le marché notamment à l'occasion de la fête foraine de Pentecôte, de la fête locale (2 samedis de suite au mois de juillet), de travaux à réaliser ou de toute autre manifestation organisée par la Ville sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

La Ville sera tenue d'informer le délégataire deux semaines à l'avance, soit de la suspension, soit du déplacement du marché aux puces en tout autre endroit retenu par la Ville.

La modification du lieu d'implantation habituel du marché aux puces ne peut être considérée comme une clause résolutoire et entraîner la résiliation de la convention de délégation de service public.

Le marché aux puces pourra également être annulé en accord avec le délégataire en cas d'événements climatiques exceptionnels (neige, tempêtes, inondations, etc).

### **Article 10 : Emplacements**

Dans l'espace concédé par la Ville de Lunel en vertu de l'article 3 du présent cahier des charges, le délégataire proposera aux usagers des emplacements.

Chaque emplacement aura une longueur de :

- 2,5 mètres linéaires maximum pour les personnes sans véhicule,
- 5 mètres linéaires maximum pour les véhicules légers,
- 7,5 mètres linéaires maximum pour les fourgons.

### **Article 11 : Horaires du marché**

Le Marché aux Puces est ouvert le samedi matin exclusivement :

- de 5h00 à 13h30

Tous les aménagements de surface devront avoir été enlevés des lieux pour 14 h 00.

Le délégataire est chargé de faire respecter les horaires d'ouverture et de fermeture, d'installation et de fin de marché.

### **Article 12 : Installation, déroulement et sécurité du marché**

Le délégataire assure l'accueil et le positionnement des exposants à partir de 5h00.

Le déballage du stand commence à 06h00 se termine au plus tard à 13h00.

Aucun marquage au sol ne pourra être réalisé.

Des allées seront créées à l'intérieur du marché de manière à permettre la libre circulation des véhicules de secours en cas de nécessité. Les passages de sécurité devront donc en permanence rester entièrement dégagés pour une éventuelle intervention de secours.

La circulation dans le marché est interdite à tout véhicule après la mise en place des exposants.

En cas de danger immédiat, le délégataire mettra en œuvre les mesures appropriées pour l'information du public et alerter les secours. Pour tout incident grave, accident ou sinistre, il devra informer la Ville des circonstances et conséquences.

Après la mise en place des exposants, le reliquat de l'espace disponible non utilisé pourra servir de stationnement à compter de 9h00, sous réserve que des dispositions réglementaires et matérielles soient prises pour bien distinguer la partie affectée au marché et la partie affectée au stationnement.

### **Article 13 : Remise en état des lieux**

Après chaque marché, le délégataire devra assurer par ses propres moyens, le nettoyage complet des lieux ainsi que l'évacuation des déchets et encombrants.

Aucun résidu, de quelque nature que ce soit, ne pourra être laissé sur le sol en raison de l'affectation du lieu au stationnement. En tout état de cause, les lieux devront être propres à 13 h 30.

### **Article 14 : Règlement du marché**

L'accès de ce marché est strictement réservé :

- aux brocanteurs professionnels qui justifient de la possession des documents commerciaux obligatoires requis pour l'exercice de leur activité ainsi que du registre de revendeur d'objets mobiliers, côté et paraphé et qui doit être présenté à toute réquisition des services concernés ;
- aux particuliers majeurs non inscrits au registre du commerce dans les conditions prévues par l'arrêté municipal portant règlement intérieur du Marché aux Puces et bouquinistes qui vendent des objets d'occasion se rapprochant d'un esprit brocante
- aux bouquinistes qui justifient de la possession des documents commerciaux obligatoires requis pour l'exercice de leur activité ainsi que du registre de revendeur d'objets mobiliers

L'accès du marché est donc interdit à toute personne ne remplissant pas les conditions d'installation précitées, ainsi qu'aux commerçants non sédentaires patentés ou non. La vente de "neuf", quelle qu'elle soit, est strictement interdite, ainsi que la revente de produits n'appartenant pas à son propriétaire (lots, faillites, pneus neufs ou rechapés, etc...).

Sont interdits à la vente tous les produits neufs : vêtements et chaussures neuves sauf ceux présentant un caractère ancien (avant 1970), tout matériel électrique (sauf luminaires anciens), et toute marchandise ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.

Aucune vente de produits alimentaires ni de boissons par des exposants ne sera autorisée durant le déroulement du marché.

Le délégataire devra appliquer le règlement du marché aux puces édicté par la Ville. Le délégataire veillera à faire appliquer ce règlement auprès des exposants.

Un exemplaire de ce règlement devra être affiché à l'intérieur du périmètre du marché aux puces.

La police générale des Marchés relève de l'autorité municipale. Le délégataire pourra faire appel aux services de la Ville dûment habilités pour faire valoir et respecter les dispositions de la convention de délégation de service public.

La Ville se réserve le droit d'interdire l'accès au marché à toute personne ne respectant pas les obligations relatives au bon fonctionnement du marché et notamment dans le cas de délits constatés



(ex : recel, troubles à l'ordre public, etc). La Ville informera le délégataire par écrit des dispositions prises en ce sens.

Le délégataire assurera la tenue de deux registres côtés et paraphés, l'un destiné aux professionnels et le second pour les particuliers.

Pour ces derniers, le registre devra comporter nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule de l'exposant.

A l'issue de chaque manifestation, une photocopie du registre des particuliers devra être transmise par email ou par dépôt à l'attention du Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lunel.

Les deux registres seront mis à disposition des services de Police Municipale, Gendarmerie, Répression des Fraudes, Douanes ou autres si nécessaire.

La Ville se réserve le droit de vérifier la régularité des opérations de placement en se faisant présenter périodiquement le registre précité.

Si besoin, l'arrêté municipal portant règlement intérieur du marché aux puces et bouquinistes de Lunel sera mis à jour avant la date d'effet du contrat de délégation pour tenir compte des adaptations rendues nécessaires.

#### **Article 15 : Information au public**

Le Délégataire assurera l'information ainsi que l'affichage des conditions et des tarifs relatifs au marché. Il mettra en place une signalétique de qualité sur le site.

### **CHAPITRE IV – CONDITIONS FINANCIÈRES**

#### **Article 16 : Charges d'exploitation**

Le délégataire supportera les charges d'exploitation définies au contrat et notamment les charges de personnel, les frais d'administration, de communication, d'assurance et de nettoyage.

#### **Article 17 : Encaissement des droits de place**

En contrepartie des charges supportées, le délégataire percevra intégralement et exclusivement, les recettes des droits de place, aux tarifs fixés par le Conseil Municipal pour la durée du contrat, soit:

- 10 € pour un emplacement sans véhicule,
- 18 € pour un emplacement avec un véhicule léger
- 23 € pour un emplacement avec un fourgon ou véhicule léger attelé d'une remorque.

Ces prix seront fermes pour toute la durée du contrat.

Les droits d'occupation seront à payer au délégataire le jour même et contre remise de justificatif d'un montant égal à la somme réclamée.

Les frais d'impression et de diffusion de la billetterie sont à la charge du délégataire.

### **Article 18 : Redevance**

Le délégataire versera à la Ville une redevance qui sera due en fonction du nombre d'exposants présents sur le marché aux puces et des bouquinistes par jour d'occupation.

Celle-ci est calculée de la façon suivante : 8€ X nombre d'exposants

Toute occupation d'une longueur supérieure à l'emplacement concédé comptera pour deux exposants ou plus par multiple de 1.

(exemple : un emplacement de plus de 14 m par un fourgon comptera pour trois exposants).

Cette redevance sera due par jour d'occupation et sera versée tous les mois à la Ville au Régisseur des Droits de Place conformément aux moyens de paiement acceptés par le service compétent .

Il n'y aura pas de pénalité en cas d'annulation du marché aux puces et des bouquinistes pour événements climatiques exceptionnels (neige, tempête ou inondation) ou crise sanitaire.

Le montant unitaire de redevance par exposant sera ferme pendant toute la durée du contrat.

### **Article 19 : Impôts et taxes**

Le délégataire supportera les impôts, contributions et taxes relatifs à son activité, de façon à ce que la Ville ne puisse être ni inquiétée, ni sa responsabilité recherchée.

## **CHAPITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article 20: Information de la commune**

Conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, le délégataire produira chaque année avant le 1er juin, à la Ville, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport sera assorti d'une annexe permettant à la Ville d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

En outre, le délégataire fournira chaque année, dans le courant du premier trimestre, les documents commerciaux suivants :

- un extrait du registre du commerce datant de moins de 3 mois,
- le justificatif d'inscription aux régimes sociaux obligatoires (R.S.I, Caisse Vieillesse, Caisse maladie),
- la contribution économique territoriale (CET) de l'année écoulée,
- l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle,
- le bordereau RSI concernant le Personnel salarié,
- le registre du Personnel.

### **Article 21 : Contrôles exercés par la Commune**

Le nombre d'exposants servant de base au calcul de la redevance due par le délégataire à la Ville de Lunel sera établi contradictoirement entre le délégataire et le Régisseur des Droits de Place ou son représentant.

La Ville se réserve le droit de contrôler sur pièces et sur place l'exactitude des renseignements fournis par le délégataire.

La Ville pourra faire procéder à toutes vérifications utiles pour s'assurer du bon déroulement et des conditions d'exécution du contrat.

La Ville pourra également à tout moment s'assurer que le marché aux puces et des bouquinistes est géré avec diligence par le délégataire. Ce dernier devra prêter son concours et produire tous les documents nécessaires.

Le délégataire sera tenu d'assurer lui même l'exécution de la convention de délégation de service public. Il ne pourra céder son autorisation sans l'accord préalable et exprès de la Ville.

**Article 22 : Contestations**

Toutes les contestations qui pourraient survenir entre le délégataire et la Ville pour l'exécution de la convention de délégation de service public feront l'objet d'une procédure à l'amiable avant toute saisine du Tribunal compétent.

**Date, signature**

**et cachet de l'entreprise**

**ANNEXES**

**Annexe 1** : plan de situation du marché sur l'Esplanade Roger Damour et des Allées Baroncelli

**Annexe 2** : plan cadastral

## **4.2 – NETTOIEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET PRESTATIONS ANNEXES - ATTRIBUTION**

Le marché de nettoyage de la voirie communale s'achève le 31 mars 2022. Une consultation a donc été lancée pour la conclusion d'un nouveau marché qui prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2022.

La relance précitée a été réalisée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

En raison des investissements qui seront réalisés par le titulaire du marché en ce qui concerne les matériels à utiliser pour son exécution, la durée ferme du marché est de 7 ans.

En effet, la moyenne d'âge des véhicules du parc utilisé pour exécuter la prestation doit être inférieure à 2 ans. En outre, les véhicules doivent fonctionner avec des carburants de critère 0 ou 1 (GNV, GPL ou électrique), afin de réduire les dépendances aux combustibles fossiles.

Les prestations seront rémunérées sur la base d'un forfait annuel, révisable à date d'échéance, comprenant notamment le nettoyage manuel et mécanique du centre-ville, de l'hyper-centre et des cours d'écoles ; le nettoyage mécanique des grandes artères, des lotissements et du Parc Jean Hugo ; le nettoyage des surfaces après les marchés et manifestations et l'enlèvement des feuilles.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le **16 novembre 2021**.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le **17 décembre 2021**, au vu du rapport d'analyse, et après en avoir délibéré, a décidé d'attribuer le marché à la **SAS SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE DE NETTOIEMENT** pour un montant annuel de **1 447 063,50 € HT**.

Il est précisé que ce forfait annuel comprend la variante n°1 levée par la Commission d'Appel d'Offres, relative au nettoyage mécanique des cours d'écoles deux fois par semaine. La solution de base prévoyait le nettoyage mécanique des cours d'écoles une fois par semaine.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le marché à passer avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit marché.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

### **4.3 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU JEU DE MAIL - ATTRIBUTION**

Une consultation a été lancée selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique afin d'attribuer le marché relatif aux travaux d'aménagement du chemin du Jeu de Mail à Lunel.

L'aménagement du chemin du Jeu de Mail vise 2 objectifs : sécuriser cet axe et améliorer la qualité de vie en partageant l'espace avec les modes de déplacements doux, mettre en discrétion tous les réseaux aériens avec le remplacement de l'éclairage public par des leds.

Le chantier se déroulera en trois phases:

- Phase 1 relative à la section entre la rue de la Cité d'Endrausse et l'entrée du Stade Brunel :
  - . double sens de circulation des véhicules,
  - . création piste cyclable de 2,50 m de large le long du stade,
  - . création d'un trottoir avec places de stationnement et espaces verts coté opposé.
- Phase 2 relative à la portion entre l'entrée du stade et la rue du 8 mai 1945 :
  - . sens unique de circulation sur une seule voie,
  - . piste cyclable le long du stade,
  - . création de trottoir coté opposé,
  - . suppression de tout le stationnement actuel.
- Phase 3 relative à la partie entre la rue du 8 mai 1945 et l'Avenue de Mauguio :
  - . sens unique de circulation.
  - . création d'un trottoir de 1,50 m.

La consultation a fait l'objet d'une décomposition en deux lots comme suit :

- Lot 1 – Terrassements / chaussées / réseaux humides / signalisation / espaces verts,
- Lot 2 – Réseaux secs.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le **14 janvier 2022** pour procéder à l'ouverture des plis.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le **21 janvier 2022**, au vu des conclusions du rapport d'analyse réalisé par le Bureau d'Études MEDIAE, et après en avoir délibéré, a décidé d'émettre un avis favorable à l'attribution des marchés comme suit:

- Pour le **lot 1 - Terrassements / chaussées / réseaux humides / signalisation / espaces verts** à l'entreprise **COLAS FRANCE**, pour un montant de **699 946,25 € HT**.
- Pour le **lot 2 - Réseaux secs** à l'entreprise **ALLEZ ET CIE** pour un montant de **297 371,00 € HT**.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** les marchés à passer avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dits marchés et à conduire cette affaire jusqu'à son terme.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

<p><b>ATTENTION : Documents non communicables.</b> Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.</p>
--

#### **4.4 - PRESTATIONS DÉBROUSSAILLAGE DE FOSSÉS, RUISSEAUX, BASSINS DE RÉTENTION ET OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT DE VÉGÉTATION - ATTRIBUTION**

La Ville de Lunel doit renouveler les marchés relatifs au débroussaillage des fossés, ruisseaux, bassins de rétention et obligations légales de débroussaillage de végétation qui sont arrivés à leur terme le 31 décembre 2021. Pour ce faire, une consultation a été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 alinéa 1 et R. 2162-3 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'accords-cadres à bons de commandes allotés comme suit :

- Lot 1 – Débroussaillage des fossés, ruisseaux et bassins de rétention,
- Lot 2 – Obligations légales de débroussaillage.

Pour le lot 1 - Débroussaillage des fossés, ruisseaux et bassins de rétention, les prestations donnent lieu à un marché mixte. Les prestations sont rémunérées par application d'un montant minimum annuel constitué par le forfait correspondant à deux passages de débroussaillage des fossés, ruisseaux et bassins de rétention par an. Des prestations supplémentaires pourront être commandées au fur et à mesure des besoins, dans la limite du montant maximum annuel du marché de 90 000 € HT, montant minimum forfaitaire inclus.

Pour le lot 2 – Obligations légales de débroussaillage, les prestations seront rémunérées par application des prix du bordereau de prix unitaires aux prestations réellement exécutées dans la limite du montant maximum annuel de 70 000 € HT.

Les lots démarreront à compter de leurs dates de notification jusqu'au 31 décembre 2022. Ils seront tacitement reconductibles les 3 années civiles suivantes.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le **16 novembre 2021**.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le **21 janvier 2022**, a décidé d'attribuer, au vu des conclusions du rapport d'analyse, et après en avoir délibéré :

- **Le lot 1 - Débroussaillage des fossés, ruisseaux et bassins de rétention** à l'entreprise ML ENVIRONNEMENT pour un montant minimum annuel de 42 500,00 € HT correspondant au forfait des prestations liées à deux passages de débroussaillage des fossés, ruisseaux et bassins de rétention par an. Des prestations supplémentaires pourront être commandées dans la limite du montant maximum annuel de 90 000 € HT, montant minimum forfaitaire inclus.
- **Le Lot 2 - Obligations légales de débroussaillage** à l'entreprise ML ENVIRONNEMENT pour un montant maximum annuel de 70 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**D'ADOPTER** les marchés à passer avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits marchés.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

<p><b>ATTENTION : Documents non communicables.</b> Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.</p>
--

#### **4.5 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL ET LA VILLE DE LUNEL RELATIVE À L'HÉBERGEMENT ET LA MAINTENANCE DU LOGICIEL CART@DS**

Annexe : Convention entre la Communauté des Communes du Pays de Lunel et la commune de Lunel relative à l'hébergement et la maintenance du logiciel Cart@ds.

La Communauté de communes du Pays de Lunel a attribué à l'entreprise GFI INFORMATIQUE (INETUM) un contrat d'hébergement et un contrat de maintenance pour la gestion des dossiers d'urbanisme et fonciers.

La Ville de Lunel, utilisant la même solution que la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL), il est proposé de mutualiser l'hébergement et la maintenance relatifs au logiciel de traitement des autorisations d'urbanisme « Cart@ds ».

Pour ce faire, il convient d'établir par convention les modalités de cette mutualisation qui prévoit que les coûts d'hébergement et de maintenance de la solution Cart@ds pour le traitement des autorisations d'urbanisme seront supportés par la CCPL. Ces prestations informatiques seront mises à disposition à titre gracieux auprès de la Ville de Lunel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention entre la Communauté de communes du Pays de Lunel et la Ville de Lunel relative à la mutualisation des coûts d'hébergement et de maintenance du logiciel Cart@ds,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**



**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DES  
COMMUNES DU PAYS DE LUNEL ET LA COMMUNE DE  
LUNEL RELATIVE A L'HEBERGEMENT ET LA  
MAINTENANCE DU LOGICIEL Cart@ds**



## ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de Communes du Pays de Lunel, représentée par Monsieur Pierre SOUJOL, Président de la CCPL, dûment habilité par délibération du conseil de communauté en date du 9 février 2022,

D'UNE PART,

ET :

La Ville de Lunel, représentée par Monsieur Pierre SOUJOL, Maire de Lunel, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du

D'AUTRE PART,

## PREAMBULE

Par une décision du Président n°35-2020 en date du 17/02/2020, la Communauté de communes du Pays de Lunel a décidé d'attribuer le **contrat d'hébergement** pour la gestion des dossiers d'urbanisme et fonciers à l'entreprise GFI INFORMATIQUE (INETUM), domiciliée 1 rue Champeau BP 70022, 20801 QUENTIGNY Cedex.

Par une décision du Président n°36-2020 en date du 17/02/2020, la Communauté de communes du Pays de Lunel a décidé d'attribuer le **contrat de maintenance** pour la gestion des dossiers d'urbanisme et fonciers à l'entreprise GFI INFORMATIQUE (INETUM), domiciliée 1 rue Champeau BP 70022, 20801 QUENTIGNY Cedex.

La Ville de Lunel, utilisant la même solution que la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL, il a été décidé de mutualiser l'hébergement et la maintenance relatifs au logiciel de traitement des autorisations d'urbanisme cart@ds.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet la mise en commun de plusieurs prestations relatives à la maintenance, portant sur les logiciels du prestataire INETUM : assistance téléphonique et télémaintenance, ainsi que l'hébergement des logiciels et des données afférentes aux produits.

## **ARTICLE 2 – MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT**

L'hébergement et la maintenance de la solution Cart@ds pour le traitement des autorisations d'urbanisme est supporté en totalité par la CCPL et mis à disposition à titre gracieux auprès de la Ville de Lunel.

## **ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature. La convention fait l'objet d'une tacite reconduction pendant toute la durée d'exécution du contrat d'hébergement et de maintenance.

Fait en deux exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes  
du Pays de Lunel,

Monsieur le Président

Pour la Ville de Lunel,

Monsieur le Maire

## **5.1- REDEVANCE DE STATIONNEMENT : RAPPORT ANNUEL 2021 CONCERNANT LA GESTION DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES.**

Annexe : rapport annuel des RAPO relatif à l'année 2021

Dans le cadre de la gestion de la redevance du stationnement instituée par la commune, la contestation de l'avis de paiement du montant du forfait de post-stationnement dû, doit faire l'objet d'un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) auprès de la commune dont relève l'agent assermenté ayant établi ledit avis.

Au titre du suivi de la mise en place de ce nouveau RAPO, l'article L. 2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'autorité compétente doit établir un rapport annuel, dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux RAPO et de permettre à l'organe délibérant de la collectivité de contrôler l'exercice de cette mission, notamment en cas de délégation ou de prestation de service confiée à un tiers contractant.

Selon les termes de l'article R. 2333-120-15 du CGCT, ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité ayant institué la redevance avant le 31 décembre. Son examen intervient lors de la première réunion de l'assemblée délibérante suivant le dépôt du document. Par conséquent, il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport annuel relatif à l'année 2021 présenté en annexe.

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal**

**RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL DES R.A.P.O.  
EXERCICE 2021  
RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R.2333-120-15  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Nom de la commune : Ville de Lunel

Moyens humains consacrés au traitement des RAPO : 1 mi-temps d'un agent .

Moyens financiers consacrés au traitement des RAPO : 350€/an (papeterie, copies, expédition courrier)

Indicateurs relatifs au traitement des RAPO : par rapport à l'année 2020

Analyse des motifs d'irrecevabilité des recours, de rejet des recours ou d'annulation de l'avis de paiement initial :

### 1- Informations générales des RAPO

	Nbre total de RAPO reçus		Délai moyen de traitement en jours		Nbre de décisions irrecevables		Nbre de RAPO rejetés		Nbre de RAPO admis		Nbre de décisions de rejet rendues par la CCSP	Nbre de décisions d'annulations rendues par la CCSP
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021		
RAPO formés par des personnes résidant en dehors de la commune,	96	140	19	8,3	12	31	51	61	33	48	1	7
RAPO formés par des personnes résidant dans la commune,	44	87	19	8,3	3	5	17	38	24	44	0	0
<b>Ensemble des RAPO formés</b>	<b>140</b>	<b>227</b>	<b>19</b>	<b>7,8</b>	<b>15</b>	<b>36</b>	<b>68</b>	<b>99</b>	<b>57</b>	<b>92</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>Avis de paiement émis</b>	<b>9186</b>	<b>8542</b>										

## 2- Analyse des motifs d'irrecevabilité des recours, de rejet des recours ou d'annulation de l'avis de paiement initial

	Nombre total		RAPO formés par des personnes résidant dans la commune		RAPO formés par des personnes résidant en dehors de la commune	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
<b>Motifs de contestations du FPS</b>	<b>140</b>	<b>227</b>	<b>85</b>	<b>87</b>	<b>55</b>	<b>140</b>
Le requérant estime avoir payé/ne pas avoir à payer	42	100	30	48	12	52
Le requérant allègue être de bonne foi (exemple : de destruction du véhicule)	22	56	12	9	10	47
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation, du vol de son véhicule	2	1	1	0	1	1
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent avis	27	3	23	2	4	1
Autres	47	67	19	28	28	39
<b>Motifs d'irrecevabilité du RAPO</b>	<b>15</b>	<b>36</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>31</b>
Le requérant n'a pas intérêt à agir	0	2	0	1	0	1
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées	15	17	12	2	3	15
Le requérant ne produit aucun motif	0	11	0	0	0	11
Le requérant est hors délai	0	3	0	0	0	3
Autres	0	3	0	2	0	1
<b>Motifs de rejet du RAPO</b>	<b>68</b>	<b>99</b>	<b>17</b>	<b>37</b>	<b>51</b>	<b>61</b>
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	26	33	7	11	19	22
Le FPS était fondé	17	58	5	22	12	36
Autres	25	8	5	5	20	3
<b>Motifs d'annulation</b>	<b>22</b>	<b>91</b>		<b>43</b>		<b>48</b>
L'usager avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	5	14	x	9	x	5
L'usager apporte des éléments de cession de véhicules	0	30		6		24
L'usager apporte des éléments d'usurpation de son immatriculation, vol de son véhicule	2	1	x	0	x	1
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due	0	0	x	0	x	0
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0	0	x	x	x	x
Verbalisation malgré gratuité temporaire	13	11	x	9	x	2
Avis de paiement comportant des erreurs	2	2	x	1	x	1
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	0	1	x	0	x	1
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'usager	0	32	x	19	x	13
<b>Autres</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>x</b>	<b>0</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
Non renseigné	0	1	x	0	x	1

## **6.1 - STRUCTURES MUNICIPALES PETITE ENFANCE - PARTICIPATIONS FAMILIALES 2022**

Le barème national des participations familiales fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et appliqué par tous les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje) bénéficiant de la Prestation de Service Unique (PSU) est modifié à compter du 1er janvier 2022, en application de la circulaire 2019-005 du 5 juin 2019.

La tarification appliquée aux familles correspond à un taux d'effort, modulé en fonction du nombre d'enfants dans la famille, dans la limite d'un « plancher » et d'un « plafond » définis annuellement par la CNAF.

Le plancher de ressources est la base minimale obligatoire à prendre en compte pour le calcul de la participation familiale, notamment en l'absence de ressources au sein de la famille. À compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, le plancher de ressources à prendre en compte s'élève à 712,33 €.

Le plafond de ressources s'applique jusqu'à hauteur d'un plafond de ressources mensuelles au-delà duquel le prix est fixe. À compter du 1er janvier et jusqu'au 31 décembre 2022, le plafond de ressources mensuelles s'élève à 6 000 €.

Les ressources à prendre en compte du 1er janvier au 31 décembre de l'année « N » sont les ressources perçues l'année N-2.

Le taux de participation des familles aux frais d'accueil est basé sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources mensuelles du Foyer.

Taux horaires appliqués à l'Établissement d'Accueil Occasionnel « l'Île aux Enfants », à l'Établissement Multi-Accueil Collectif « le Manège Enchanté » et à la Micro-crèche « Babilune » pour les contrats du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2022 :	
Nombre d'enfants	Taux horaires appliqués
1	0,0516%
2	0,0413%
De 3 à 5	0,0310%
De 6 à 10	0,0206%

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte des modalités de calcul des participations familiales des structures petite enfance de la Ville de Lunel, applicables du 1er janvier au 31 décembre 2022.

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

## **7.1 - AVENANT N° 2 AU RÈGLEMENT DES AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH-RU)**

Annexe : avenant n° 2 au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH-RU

Par délibération en date du 19 février 2020, le Conseil municipal a approuvé le règlement des aides à l'amélioration des logements et des aides communales dans le cadre de la campagne de mise en valeur des façades et des devantures commerciales.

Par délibération du 19 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 pour permettre à un public plus nombreux d'accéder aux aides communales à l'accession à la propriété en l'ouvrant aux ménages à revenus intermédiaires.

Aujourd'hui afin d'améliorer l'attractivité de son hyper-centre, la ville a lancé la 1<sup>ère</sup> Campagne de ravalement obligatoire des façades dans un périmètre défini dans son hypercentre. D'autres secteurs suivront à la suite.

Afin d'accompagner au mieux les propriétaires des biens ciblés par l'injonction de faire, la Ville souhaite adapter son règlement des aides aux façades en conséquence.

En effet, la ville propose de bonifier les aides aux propriétaires qui finalisent les travaux de ravalement de façades dans les deux premières années à partir de l'injonction et souhaite abonder l'aide de base de la manière exposée ci-dessous :

Pour rappel, les aides varient en fonction de technique de ravalement utilisée.

### **Aides de Base :**

#### **> Aide de 30 % du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 6.000 €) pour les enduits prêts à l'emploi :**

Pour les enduits prêts à l'emploi adapté au bâti ancien, pour les finitions nuancées sur l'enduit frais (brossée, patine, ...).

Pour les badigeons de chaux, les peintures au silicate ou les finitions prêtes à l'emploi, appliqués sur un enduit conservé, pour couche complémentaire nuancée.

Pour les peintures organiques mates microporeuses, pour couche complémentaire nuancée.

#### **> Aide de 50 % du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 10.000 €) pour les enduits traditionnels et les façades en pierres de taille apparentes :**

Pour le traitement des façades en pierres de taille apparentes.

Pour la réfection complète d'enduits à la chaux, teinte en masse par le sable ou des terres colorantes. Pour les teintés en surface sur l'enduit frais, ou le nuançage d'aspect en complément de la finition talochée (patine ou finition au feutre ou éponge pour dégager le grain de sable).

### **Les modifications au règlement des aides proposées :**

#### **> Bonification de l'aide de base pour les immeubles situés sur des périmètres de campagne de ravalement obligatoire**

Pour les immeubles situés sur des périmètres de campagne de ravalement obligatoire, l'aide est bonifiée à hauteur de 20 %.

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

En fonction de la technique utilisée, le taux global de subvention applicable au bâtiment s'élève à :

**> 50 % du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 10.000 €) pour les enduits prêts à l'emploi**

**> 70 % du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 14.000 €) pour les enduits traditionnels et les façades en pierre de taille apparentes**

Pour engager une dynamique rapide de ravalement des façades sur les périmètres soumis à obligation, la bonification de l'aide sera dégressive dans le temps dans les conditions suivantes :

	dans les 12 mois suivants la première lettre d'injonction	dans les 12 mois suivants la 2 <sup>ème</sup> injonction	dans les 12 mois suivants l'arrêté municipal de sommation
<b>Taux de subvention selon la techniques utilisée</b>			
<b>Enduit prêt à l'emploi</b>	<b>50%</b> aide plafonnée à 10.000€ maximum	<b>40%</b> aide plafonnée à 8.000€ maximum	<b>30%</b> aide plafonnée à 6.000€ maximum
<i>Dont taux de base</i>	<i>30%</i>	<i>30%</i>	<i>30%</i>
<i>Dont bonification</i>	<i>20%</i>	<i>10%</i>	<i>0%</i>
<b>Enduits traditionnels et façades en pierre de taille apparentes</b>	<b>70%</b> aide plafonnée à 14.000€ maximum	<b>60%</b> aide plafonnée à 12.000€ maximum	<b>50%</b> aide plafonnée à 10.000€ maximum
<i>Dont taux de base</i>	<i>50%</i>	<i>50%</i>	<i>50%</i>
<i>Dont bonification</i>	<i>20%</i>	<i>10%</i>	<i>0%</i>

Par ailleurs, les aides liées à l'OPAH-RU faisaient l'objet de deux règlements. Dans le cadre de l'avenant n° 2, les deux règlements sont fusionnés pour plus de transparence et de lisibilité, ce qui supprime également les redondances.

Il est rappelé que le dispositif d'aides propres de la commune de Lunel dans le cadre de l'OPAH-RU s'applique sur la même durée que la convention d'OPAH-RU, soit jusqu'au 19 février 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'avenant n° 2 au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) .

**ATTENTION : Documents non communicables.**  
**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**



## Commune de Lunel

OPAH-RU : Aides financières proposées par la commune  
aux propriétaires privés



**Règlement approuvé en Conseil Municipal le 02/02/2022  
Février 2022**

# Sommaire

## Préambule 4

---

1. Objet 4
2. Périmètre concerné 5
3. Révision du règlement 5
4. Durée du dispositif 5

## Aides financières pour la rénovation des logements et prime Accession à la propriété 6

---

1. Conditions générales d'éligibilité 6
2. Taux de subventions et travaux aidés 7
3. La prime à l'accession à la propriété en OPAH-RU 9
4. Montage du dossier de subvention et instruction 10
  - 1.1. Généralités 10
  - 1.2. Demande de paiement de la subvention 10
  - 1.3. Demande d'acompte et d'avance de la subvention 11

## Les aides à la mise en valeur des façades et des devantures commerciales 12

---

1. Objectifs et généralités 12
  - 1.1. Cadre réglementaire et avis de l'UDAP 12
  - 1.2. Information des artisans 13
  - 1.3. Recommandations techniques et conseil couleur 13
2. La subvention municipale 13
  - 2.1. Conditions d'accès 13

2.2.	Conditions d'attribution	14
2.3.	Validité de l'aide	14
2.4.	Cumul des aides	14
<hr/>		
<b>3.</b>	<b>La commission d'attribution</b>	<b>14</b>
3.1.	Rôle et pouvoir	14
3.2.	Engagements	15
3.3.	Reversement de l'aide	15
3.4.	Les partenaires	15
<hr/>		
<b>4.</b>	<b>Aide aux façades</b>	<b>16</b>
4.1.	Nature des travaux aides	16
4.2.	Montant des subventions	17
<hr/>		
<b>5.</b>	<b>Aide aux devantures commerciales, vitrines, enseignes</b>	<b>19</b>
	<b>Annexes</b>	<b>20</b>

# Préambule

La Commune de Lunel met en œuvre sur son centre ancien une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU).

Suite à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle, des objectifs quantitatifs et qualitatifs ont été définis pour 5 ans. La priorité est la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé sur le territoire.

L'ensemble des interventions sur le territoire est explicité dans la convention d'OPAH-RU, avec les partenaires concernés : ANAH et Conseil Départemental. Cette convention s'étend sur la période 2020-2024.

La commune de Lunel assure la maîtrise d'ouvrage du dispositif d'OPAH-RU, avec un prestataire dédié au suivi-animation de l'opération.

Afin de créer un véritable effet levier sur le centre ancien et de lutter efficacement contre l'habitat insalubre et très dégradé existant, la commune a souhaité abonder les aides de l'ANAH et du Conseil Départemental.

Ces subventions sont à destination des propriétaires privés – occupants ou bailleurs - de logements ainsi que des syndicats de copropriétés dans certains cas de figure explicités dans le présent règlement.

Afin de répondre aux problématiques en matière d'habitat ancien, la Commune de Lunel a validé un programme d'actions, avec la mise en œuvre d'une OPAH-RU prévoyant : des actions d'amélioration thématiques en matière de lutte contre l'habitat insalubre diffus, de rénovation de l'habitat dégradé et très dégradé vacant, d'amélioration de la performance énergétique, d'adaptation du logement ainsi qu'un volet spécifique à destination des petites copropriétés dégradées du centre ancien.

Il est également prévu, en complément de l'OPAH-RU une action de mise en valeur des façades et devantures commerciales ainsi qu'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement de trois copropriétés situées dans le périmètre d'OPAH-RU.

---

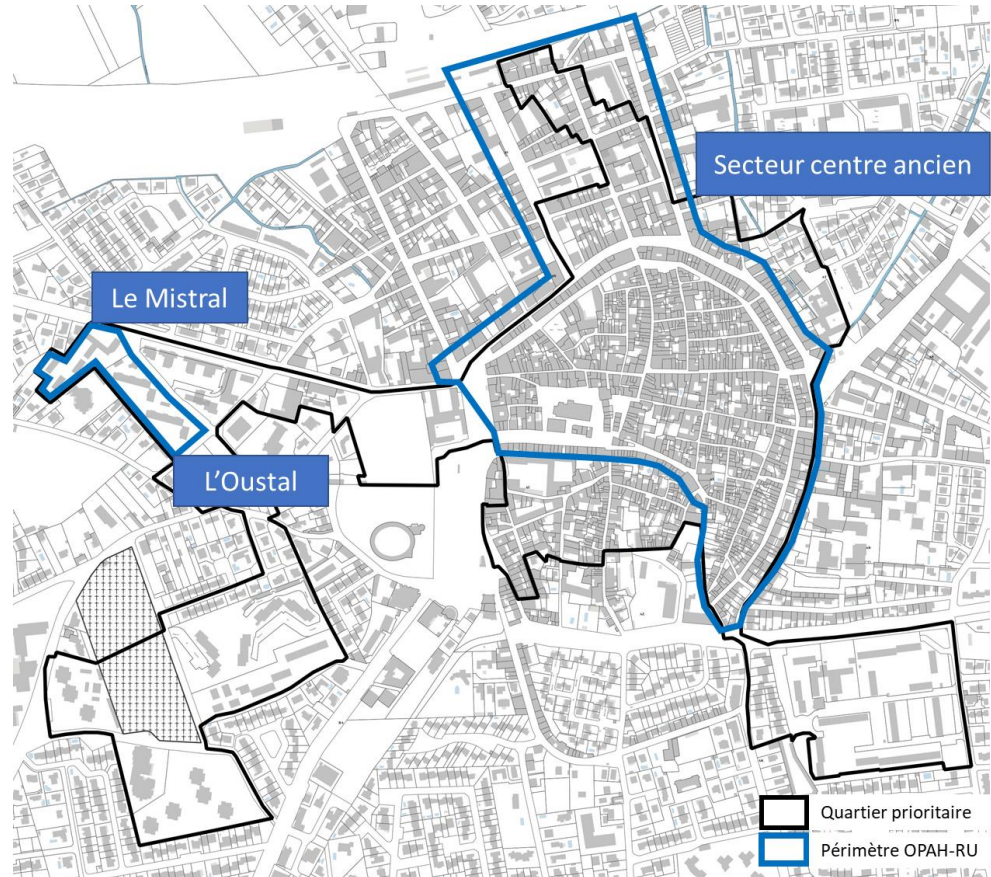
## 1. Objet

L'objet du présent règlement est de préciser les conditions et modalités de mise en œuvre des aides complémentaires de la commune de Lunel auprès des propriétaires et copropriétaires : conditions financières, techniques et administratives.

---

## 2. Périmètre concerné

Les aides financières concernent les logements et immeubles situés sur le périmètre d'OPAH-RU délimité ci-dessous :



---

## 3. Révision du règlement

Le présent règlement est valable durant toute la durée de l'OPAH-RU. Néanmoins, la commune se réserve le droit de le modifier à tout moment pour des raisons budgétaires ou de changements importants de modalités d'aides de l'ANAH, nécessitant une réorientation du dispositif d'OPAH-RU.

---

## 4. Durée du dispositif

Le dispositif d'aides propres de la commune de Lunel dans le cadre de l'OPAH-RU s'applique sur la même durée que la convention d'OPAH-RU, pour une durée de 5 ans, de janvier 2020 à décembre 2024. Aides financières pour la rénovation des logements et prime Accession à la propriété

Une subvention n'est pas de droit et est attribuée dans la limite des crédits annuels inscrits au budget de la Collectivité.

# Aides financières pour la rénovation des logements et prime Accession à la propriété

---

## 1. Conditions générales d'éligibilité

L'ensemble des dossiers faisant l'objet d'une demande de subvention doivent répondre aux mêmes conditions que celles exigées par l'ANAH, à l'exception de l'attribution de la prime Accession à la propriété dont les modalités d'éligibilité sont détaillées ci-après.

Se référer aux conditions fixées par l'ANAH et le Conseil départemental, informations disponibles sur [www.anah.fr](http://www.anah.fr) et sur le programme d'action annuel du délégataire des aides à la pierre (conseil départemental de l'Hérault).

La demande de subvention doit être déposée avant tout démarrage de travaux.

Les travaux subventionnés doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment (pose et fourniture comprises) sauf en cas d'auto-réhabilitation accompagnée.

### > Règles de cumul d'aides complémentaires

Les aides de la commune peuvent se cumuler avec les aides de l'ANAH et l'aide aux particuliers dans le cadre de la mise en valeur des façades de la commune.

### > Écrêtement des subventions délivrées par la commune

Les règles d'écrêtement sont celles prévues par l'ANAH :

- Maximum 100% de subvention sur le montant TTC des travaux pour les propriétaires occupants aux ressources « très modestes » au sens de l'ANAH
- Maximum 80% de subvention sur le montant TTC des travaux dans les autres situations que celles énumérées ci-dessus

## 2. Taux de subventions et travaux aidés

Les tableaux ci-dessous décrivent les modalités de participation financière de la collectivité.

La collectivité participe financièrement aux travaux lourds et la lutte contre l'habitat indigne au sens de l'ANAH ainsi qu'aux travaux portant sur les parties communes des immeubles en copropriétés dégradées et la production de logements locatifs à loyers modérés.

Les plafonds de travaux et taux de subvention des partenaires, peuvent évoluer en fonction des modifications des règles d'attributions et de fonctionnement de l'ANAH et du délégataire.

**Tableau des aides – Propriétaires occupants**

Appréciation du projet au regard de la situation à résoudre et de la nature des travaux subventionnés		Plafond des travaux	ANAH	Prime Habiter Mieux	CD34	Commune de Lunel	Ecochèque Logement Région	TOTAL
Projet travaux lourds	LTD projet de travaux lourds pour réhabiliter un logt très dégradé	50 000€ HT	35 % TM 25 % M	10% max 2000€ 10% max 1600€	20 % TM 15 % M	10%	1500€ si gain énergétique >25%	TM : 65% + 2000€ + 1500€ M : 50% + 1600€ + 1500€
	LHI projet de travaux lourds pour réhabiliter un logt indigne occupé	62 500€ HT 50 000€ HT	60 % TM 35 % M	10% max 2000€ 10% max 1600€	20 % TM 15 % M			TM : 90% + 2000€ + 1500€ M : 60% + 1600€ + 1500€
Projet de travaux d'amélioration	Petite LHI projet de travaux pour réhabiliter un logt indigne occupé	20 000 € HT	50 % TM 35 % M	10% max 2000€ 10% max 1600€	20 % TM 15 % M	10%		TM : 90% + 2000€ + 1500€ M : 70% + 1500€
	Maintien à domicile		50 % TM 35 % M	-	10 % TM 10 % M	0%		TM : 60% M : 45%
	Energie : Habiter Mieux Sérénité gain énergétique > 25%		40% TM 25% M	10% max 2000€ 10% max 1600€	10 % TM 0 % M	0%		TM : 60% + 1500€ M : 35% + 1500€
	Energie : Précarité énergétique Classe F ou G avant travaux et gain énergétique >35%	30 000€ HT	40% TM 25% M	20% max 4000€ 20% max 2000€	10 % TM 0 % M	0%		TM : 50% + 4000€ max + 1500€ M : 25% + 2000€ max + 1500€

**Tableau des aides – Propriétaires bailleurs**

Appréciation du projet au regard de la situation à résoudre et de la nature des travaux subventionnés		plafond des travaux	ANAH	Prime de réservation	Prime Habiter Mieux	CD 34	Commune de Lunel	Ecochèque Logement Région	TOTAL
projet de travaux lourds pour réhabiliter un logt indigne ou très dégradé <small>(situation de péril, d'insalubrité ou de forte dégradation [grille : ID ≥ 0,55] nécessitant des travaux lourds, dont l'ampleur et le coût justifient l'application du plafond de travaux majoré, avec obligation de produire une évaluation énergétique dans tous les cas)</small>		1 000 € H.T./m <sup>2</sup> (SHF) dans la limite de 80m <sup>2</sup> par logement		Conditions : conventionnement LCTS, avec droit de désignation préfet si besoin important sur le territoire pour le logement de ménages prioritaires DALO/PDALPD/LHI					
projet de travaux d'amélioration <small>(projet visant à répondre à une autre situation)</small>	travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat <small>(travaux de « petite LHI » : insalubr. – péril – sécurité des éqts communs – risque saturnin)</small>	750 € H.T./m <sup>2</sup> (SHF) dans la limite de 80m <sup>2</sup> par logement	LCTS : 45% LCS : 40% LI : 30%			1500€/lgt si gain énergétique >35%	15% : LCTS 10% : LCS 0% : LCI <small>(en fonction des plafonds de travaux subventionnables de l'Anah) PAS TU</small>	10% <small>(en fonction des plafonds de travaux subventionnables de l'Anah)</small>	1000€ par logement si gain énergétique >25%
	travaux pour l'autonomie de la personne								
	travaux pour réhabiliter un logement dégradé <small>(grille de dégradation avec 0,35 ≤ ID &lt; 0,55)</small>								
	travaux d'amélioration des performances énergétiques <small>(travaux d'économies d'énergie dans un logement peu ou pas dégradé : gain de perf &gt; 35% et production grille de dégr. (ID &lt; 0,35))</small>			LCTS : 35% LCS : 30% LI : 25%	Montant : 2 000 €/lgt				
	travaux suite à une procédure RSD ou un contrôle décence								
	travaux de transformation d'usage								

### **Tableau des aides – Syndicats de copropriétaires**

Appréciation du projet au regard de la situation à résoudre	Plafond des travaux	ANAH	Prime Habiter Mieux	Commune de Lunel	Total
Travaux réalisés sur un immeuble situé dans le cadre d'un volet « copropriétés dégradées » d'une opération programmée	150 000 € par bâtiments + 15 000 € par lots d'habitation principale	35%	2 000€/lot d'habitation principale si gain énergétique >35%	10%	45% + primes
Travaux réalisés sur les parties communes d'un immeuble situé dans le périmètre d'une OPAH avec volet « copropriétés dégradées » d'une opération programmée et présentant des pathologies lourdes du bâtiment identifiées par un diagnostic indépendant	Pas de plafond	50%		10%	60% + primes
Mesures prescrites au titre de la lutte contre l'habitat indigne (insalubrité, saturnisme, péril, sécurité des équipements communs) ou travaux nécessaires pour mettre fin au caractère indigne (grille insalubrité)	Pas de plafond - Travaux limités à ceux nécessaires pour lever la procédure ou mettre fin à la situation d'habitat indigne	50%		10%	60% + primes
Administration provisoire (art. 29-1 de la loi du 10 juillet 1965) : travaux nécessaires au fonctionnement normal de la copropriété	Pas de plafond – Travaux limités à ceux nécessaires au fonctionnement normal de la copropriété	50%		10%	60% + primes
Travaux tendant à permettre l'accessibilité de l'immeuble	20 000 € par accès à l'immeuble modifié et rendu adapté	50%		0%	50% + primes
Copropriétés fragiles	15 000€ par lots d'habitation	25%	1 500€/lot d'habitation principale si gain énergétique >35%	0%	25% + primes
Aide au redressement (frais et prestations liées à l'amélioration du fonctionnement et de la gestion de la copropriété, y compris frais d'actes et de procédures et honoraires de syndic ou administrateur provisoire)	Forfait	150€/lot d'habitation principale/an		150€/lot d'habitation principale/an	300€/lot d'habitation principale/an

**Table des sigles :**

TM : très modestes

M : Modestes

LTD : Logement très dégradé

LHI : Logement relevant de l'habitat indigne

LCTS : Loyer conventionné très social

LCS : Loyer conventionné social

LCI : Loyer conventionné intermédiaire



---

### 3. La prime à l'accession à la propriété en OPAH-RU

**> Les logements éligibles :**

Il s'agit des logements situés dans le périmètre de l'OPAH-RU acquis par des ménages pour y établir leur résidence principale nécessitant des travaux d'amélioration de l'habitat.

**> Antériorité d'acquisition :**

La demande de prime à l'accession à la propriété doit se faire au plus tard 12 mois après la date de la signature de l'acte authentique.

**> Conditions liées à la réalisation de travaux :**

La prime « Accession » est conditionnée à la réalisation de travaux d'amélioration du l'habitat, prioritairement de rénovation énergétique et/ou de mise aux normes (plomberie, électricité, accessibilité PMR...).

Le montant minimum de travaux à engager s'élève à 50.000€ hors taxes.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment inscrit au répertoire des métiers ou au registre des commerces.

**> Engagement d'occupation :**

Le propriétaire bénéficiaire de la prime « Accession » s'engage à occuper le logement acquis pendant 6 ans minimum.

La Ville de Lunel peut diligenter des contrôles nécessaires à la vérification du respect de l'engagement d'occupation en demandant au bénéficiaire une copie annuelle de son avis de taxe foncière.

**> Les demandeurs éligibles :**

Il s'agit des personnes physiques ou morales (cas des SCI familiales dont l'ensemble des associés sont occupants du logement) dont les ressources n'excèdent pas le plafond de ressources dit « intermédiaire » définis chaque année par arrêté ministériel (le détail des plafonds de ressources en vigueur est annexé au présent règlement).

**> Montant de la prime :**

Plafonds de ressources	Montant minimum de travaux à engager	Taux de la prime Accession	Montant maximum de la prime
Modestes et très modestes	50.000€ HT	10%	10.000€
Intermédiaires		10%	5.000€

Voir annexe page 22 pour le détail des plafonds de ressources applicables.

---

## 4. Montage du dossier de subvention et instruction

### 1.1. Généralités

#### > Pour les aides aux travaux

Pour être instruits, les dossiers de demande de subventions – constitués par l'opérateur – doivent recueillir dans un premier temps l'avis favorable de l'ANAH.

Le dossier de demande d'aide communale se compose des pièces suivantes :

- Fiche de gestion des aides validée par l'opérateur intégrant la fiche de calcul et des financements prévisionnels
- Copie du tableau de la Commission Locale de l'Habitat (CLAH) précisant le montant de l'aide accordé par l'ANAH
- RIB du demandeur

Une notification de subvention communale précisant le montant de l'aide accordée à chaque demandeur actera les réservations après chaque CLAH.

Durant la durée des travaux, le propriétaire s'engage à apposer durant le chantier un panneau précisant que des aides publiques sont mobilisées.

#### > Pour la prime à l'accession à la propriété

Le dossier de demande de prime à l'accession à la propriété se compose des pièces suivantes :

- Fiche de gestion des aides validée par l'opérateur intégrant la fiche de calcul et des financements prévisionnels
- Copie de l'attestation notariée de propriété avec mention du prix d'acquisition
- Devis des travaux d'un montant minimum de 50.000€ HT
- RIB du demandeur

Une notification de prime à l'accession à la propriété précisant le montant de la prime accordée sera adressée à chaque demandeur pour acter la réservation de la l'aide par la commune.

### 1.2. Demande de paiement de la subvention

#### > Pour les aides aux travaux

Le dossier de demande de paiement de l'aide communale se compose des pièces suivantes :

- Fiche de gestion des aides validée par l'opérateur intégrant la fiche de calcul et des financements définitifs
- Factures de travaux
- RIB du demandeur

Le montant de la subvention ne peut être supérieur à celui réservé, même en cas de montant de factures acquittées supérieur aux devis initiaux.

**> Pour la prime à l'accession à la propriété**

Le dossier de demande de paiement de la prime à l'accession à la propriété se compose des pièces suivantes :

- Fiche de gestion des aides validée par l'opérateur intégrant la fiche de calcul et des financements définitifs
- Factures de travaux d'un montant minimum de 50.000€ HT
- RIB du demandeur

À noter que, pour les demandes de primes Accession déposée sur la base du compromis de vente, si le prix d'acquisition indiqué sur l'attestation notariée de propriété est différent de celui mentionné dans le compromis, le coût d'acquisition le plus bas sera retenu pour le calcul du montant de la prime à verser.

### 1.3. Demande d'acompte et d'avance de la subvention

**> Pour les aides aux travaux**

Aucune avance ni acompte de subvention n'est possible.

**> Pour la prime à l'accession à la propriété**

Une avance de 50% du montant de la prime réservée peut être débloquée sur présentation des éléments suivants :

- Attestation notariée de propriété avec mention du prix d'acquisition
- RIB du demandeur
- Devis tamponnés et signés « bon pour accord » entre les entreprises et le demandeur

# Les aides à la mise en valeur des façades et des devantures commerciales

---

## 1. Objectifs et généralités

Cette opération vise à faciliter la réalisation de travaux de qualité, adaptés à l'habitat ancien.

Les exigences qualitatives posées apparaissent comme la contrepartie naturelle à la prise en charge par la commune d'une partie du coût des travaux engagés sur leur façade et vitrine commerciale par les particuliers.

Le propriétaire garde à charge la remise en état de son bien. La commune par son aide concourt à sa mise en valeur sur la base de critères adaptés à l'ensemble du centre ancien.

L'incitation, matérialisée par l'aide et le conseil, vise à accroître le rythme des travaux et à intégrer l'effet visuel de chaque façade à un ensemble par un traitement complet, adapté au bâti, et durable.

Il est donc nécessaire de :

- Définir la nature des travaux recommandés
- Mettre en place un conseil gratuit et individualisé sur les techniques et couleurs adaptées à chaque maison
- Préciser le montant de la participation financière de la commune au coût des travaux, sous forme de subvention, et les conditions à respecter

**En cours d'opération, le Conseil Municipal pourra procéder, par voie d'avenants au présent règlement, à toute modification concernant les taux de subvention, plafond de travaux et le périmètre d'intervention.**

### 1.1. Cadre réglementaire et avis de l'UDAP

Le présent document pose les règles nécessaires au suivi de l'opération et à l'attribution de l'aide municipale aux particuliers. Il ne se substitue pas à la réglementation générale en vigueur sur le secteur concerné (PLU) ni à l'avis de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Paysage).

Une déclaration préalable ou un permis de construire font toujours partie des autorisations à recueillir.

Les propriétaires qui réalisent des travaux de façade sans aide communale doivent toujours recueillir l'avis de l'UDAP.

Les propriétaires qui souhaitent bénéficier d'une aide communale doivent joindre la recommandation technique établie par l'architecte conseil à la déclaration préalable ou au permis de construire, pour avis de l'UDAP. Ils doivent formellement s'engager à respecter l'intégralité de la recommandation technique.

## 1.2. Information des artisans

En début d'opération les artisans seront informés des types de traitement recommandés.

Si besoin, une formation leur sera proposée, sur les techniques, aspects de finitions et produits adaptés au bâti ancien.

## 1.3. Recommandations techniques et conseil couleur

Sur la base des traitements recommandés et de la palette de teinte approuvée, un conseil individuel sera établi pour chaque particulier, et remis sous forme de recommandations écrites.

Cette recommandation servira de base à l'établissement des devis et à l'approbation de la commune.

La recommandation sera jointe à la déclaration préalable ou au permis de construire déposé(e) en mairie, paraphée par le pétitionnaire qui s'engage à la respecter.

---

# 2. La subvention municipale

## 2.1. Conditions d'accès

- Justifier de son titre de propriété, en tant que propriétaire, co-propriétaire ou usufruitier ou titulaire d'un bail commercial pour les vitrines
- Envisager des travaux sur un immeuble situé dans le périmètre aidé
- Les façades et pignons doivent être visibles depuis l'espace public
- 

Les maisons d'angle présentant une façade dans le périmètre et une en dehors pourront recevoir une aide sur l'ensemble mais la façade hors périmètre ne peut être traitée seule.

### > Sont exclus de l'aide :

- Les constructions neuves, les édifices publics, SEM, Offices HLM.
- Les organismes non aidés pourront néanmoins bénéficier d'un conseil, pour assurer la bonne intégration de leurs façades à l'opération.

## 2.2. Conditions d'attribution

Le propriétaire doit :

- Déposer une demande avant épuisement de l'enveloppe annuelle.
- Avoir signé le bordereau d'engagement qui énumère les contreparties à respecter pour bénéficiaire de l'aide municipale.
- Disposer d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire accordés.
- Réaliser des travaux complets, conformes aux recommandations et aux devis pris en compte pour le calcul de la subvention.

Les subventions façades ne pourront pas porter sur des immeubles comportant des logements indécents.

## 2.3. Validité de l'aide

La subvention sera réservée, pour chaque dossier, pendant une durée de deux ans après l'accord écrit de la Mairie.

Passé ce délai, elle sera annulée et le propriétaire devra déposer une nouvelle demande.

## 2.4. Cumul des aides

Il est possible de cumuler l'aide municipale au ravalement des façades avec d'autres subventions auxquelles pourrait prétendre le propriétaire.

---

# 3. La commission d'attribution

## 3.1. Rôle et pouvoir

Sur la base d'un dossier comprenant la recommandation technique établie par l'architecte conseil, les devis des artisans et des photos des façades, l'avis de l'UDAP, elle statue sur la recevabilité des travaux au titre des aides de base ou complémentaires.

Elle confirme au propriétaire la réservation ou le paiement de la subvention et motive ses éventuels refus.

La commission devient la garante de la qualité de l'opération.

Elle garde tout pouvoir pour proposer à la commune des adaptations au présent règlement si cela lui paraît justifié.

### > Constitution :

La commission est présidée par l'Adjoint au Maire chargé de la Stratégie Urbaine :

- Un représentant de la Direction du Renouvellement Urbain
- L'architecte conseil chargé de l'opération,
- Un représentant de l'équipe d'animation de l'OPAH-RU
- Et, le cas échéant, un représentant de l'UDAP

### > Périodicité :

La commission se réunit à l'initiative du chargé d'opération ou de la commune, dès qu'un nombre suffisant de dossiers le justifie.

La commission veillera au respect des principes de traitement recommandés en contrepartie de l'aide municipale.

Elle reste souveraine pour évaluer au cas par cas les adaptations au bâti ou les nouvelles techniques admissibles.

## 3.2. Engagements

### > Engagements des propriétaires

La commission confirme au propriétaire la réservation d'une subvention sur la base des travaux recommandés, repris dans le devis.

En retour, le propriétaire s'engage :

- À réaliser l'ensemble des travaux prévus dans la recommandation technique et dans la déclaration préalable, notamment l'avis de l'UDAP
- À avertir l'architecte conseil du début des travaux au moins 3 semaines à l'avance, de façon à convenir d'un rendez-vous de chantier
- À signaler tout changement de contenu sur la nature des travaux et les techniques employées à l'architecte conseil qui l'informerait de l'accroissement ou de la baisse de subvention qui peut en découler
- À apposer un panneau d'information sur l'opération, pendant les travaux et trois mois après leur achèvement

### > Engagements de l'artisan

L'artisan s'engage à respecter l'avis de l'UDAP. L'artisan peut soumettre à l'avis de l'UDAP des variantes aux recommandations de l'architecte conseil.

L'artisan s'engage à solliciter auprès de la commune les autorisations de voirie nécessaires pour la durée du chantier.

## 3.3. Reversement de l'aide

La ville de Lunel se réserve le droit d'exiger le reversement de l'intégralité de l'aide si des travaux sont réalisés postérieurement au versement et/ou en infraction avec la réglementation d'urbanisme.

## 3.4. Les partenaires

Chaque partenaire doit pouvoir apporter sa compétence à l'action de mise en valeur des façades et au-delà du centre ancien.

L'information de chacun sur les objectifs qualitatifs sera la première étape d'une collaboration continue.

L'architecte conseil propose les principes techniques de traitement des façades et la palette applicable par typologie.

Il rédige ou vérifie la liste de recommandations proposée à l'approbation de la commission.

Les artisans, maître-d'œuvres et commerçants seront informés du contenu de l'opération.

Avec les responsables des réseaux électriques et de télécommunications, seront définis les principes d'intervention en fonction des situations observées :

- passage de torsadés sous génoise
- encastrement des fils verticaux qui desservent la maison
- position des coffres de compteurs
- pose de portes bois sur les coffres de compteurs, etc...

---

## 4. Aide aux façades

### 4.1. Nature des travaux aides

La mise en valeur du bâti ancien suppose l'application de techniques adaptées à la nature de ses matériaux. Les enduits et badigeons à la chaux naturelle restent pour cette raison les deux techniques de références.

La palette de couleurs établie par l'architecte conseil de la ville de LUNEL servira de référence.

#### > Traitements recommandés :

- L'entretien des façades en pierre de taille et des encadrements en pierre de taille :
  - o *Les rejointoiements se réaliseront à joints pleins, ni en relief, ni en creux par rapports aux pierres du parement*
  - o *Remises ou pignons non enduits : On recherchera une couleur de mortier et une granulométrie de sable qui fondent le joint avec les pierres qu'il accompagne*
  - o *Les pierres apparentes ne seront envisagées qu'au cas par cas : Un enduit protégera les façades constituées de pierres irrégulières à joints larges*
- Les rejointoiements, corps d'enduit et finitions à la chaux naturelle, hydraulique ou aérienne.  
Les dosages et les recommandations pour les enduits seront conformes au DTU 26.1, chapitre 11 : Enduits, " matériaux hourdés à joints résistants ".
- Les finitions talochées, teintées en masse par le sable. Un talochage à l'éponge ou tout autre technique concourant à dégager le grain de sable de la laitance superficielle qui l'enrobe, sera bénéfique à l'effet d'ensemble.  
La recherche d'une texture de surface s'impose particulièrement pour les sables peu colorés. On choisira alors des sables comportant une part suffisante de gros grains, entre 3 et 5 mm.
- Les finitions talochées, teintées en surface par application d'un lait de chaux sur l'enduit frais ou sec.
- Les façades ne nécessitant pas une réfection complète de l'enduit pourront recevoir :
  - o *Des finitions d'enduit appliquées sur l'enduit existant conservé si l'on constate des défauts de surface importants ou la présence d'un relief de surface*
  - o *Des peintures choisies en fonction des contraintes techniques et, par ordre de préférence : badigeon de chaux, peinture minérale au silicate, peintures organiques microporeuses d'aspect mat*

**Dans tous les cas, le recours à des aspects nuancés en dernière couche sera préférable (transparence, effet de fil, nuançages...). On préférera l'application à la brosse pour la dernière couche. Elle favorise les nuançages et atténue l'uniformité des grandes surfaces peintes. La confection des teintes sur chantier à partir de terres et d'ocres en poudre sera également conseillée. On évite ainsi les risques de « dérapage » de teinte lors du passage de l'échantillon à la grandeur réelle.**



- Les bois neufs ou décapés recevront une peinture microporeuse pour bois. Seules certaines portes en bois fruitier peuvent rester en bois apparent.
- Travaux annexes à prévoir si leur état le justifie :
  - o Révision du bord de toiture,
  - o Pose de descentes et gouttières en zinc (pas de PVC). Pose de dauphins en fonte en pied de chute.
  - o Réalisation d'un soubassement en relief, à la chaux naturelle, sans ajout d'hydrofuge ni de ciment.
  - o Dessin d'encadrements, dessin de bandeaux sous la génoise et verticaux (quand la typologie le justifie),
  - o Dépose de tout élément parasite, tuyaux, potences, fils inutiles (encastrement à étudier cas par cas),
  - o Dissimulation ou placement en toiture des paraboles,
  - o Dissimulation des climatiseurs.
- Traitements exclus de l'aide municipale :
  - o Les enduits prêts à l'emploi pour support ciment (sont acceptées les formulations spécifiques pour les supports anciens)
  - o Les enduits en ciment
  - o Les finitions irrégulières, brut de projection, écrasés, tyrolienne, etc.
  - o Les revêtements plastiques épais, les peintures non microporeuses, les aspects de surface entraînant des aspérités, les effets tendus, les peintures bas de gamme
  - o Les tuyaux PVC
  - o Les menuiseries en PVC

## 4.2. Montant des subventions

Elle concerne les travaux courants énumérés par la recommandation techniques et approuvés par la commission. Elles se calculent à partir du montant TTC des travaux retenus, dans la limite de 20.000€ TTC par bâtiment, et de la surface de la façade « vide pour plein ».

Le montant de l'aide par bâtiment varie selon la technique utilisée :

### > Aide de 30% du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 6.000€) pour les enduits prêts à l'emploi :

Pour les enduits prêts à l'emploi adapté au bâti ancien, pour les finitions nuancées sur l'enduit frais (brossée, patine...).

Pour les badigeons de chaux, les peintures au silicate ou les finitions prêtes à l'emploi, appliqués sur un enduit conservé, pour couche complémentaire nuancée.

Pour les peintures organiques mates microporeuses, pour couche complémentaire nuancée.

### > Aide de 50% du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 10.000€) pour les enduits traditionnels et les façades en pierres de taille apparentes :

Pour le traitement des façades en pierres de taille apparentes.

Pour la réfection complète d'enduits à la chaux, teinte en masse par le sable ou des terres colorantes. Pour les teintes en surface sur l'enduit frais, ou le nuancement d'aspect en complément de la finition talochée (patine ou finition au feutre ou éponge pour dégager le grain de sable).

## > Bonification de l'aide de base pour les immeubles situés sur des périmètres de campagne de ravalement obligatoire

Pour les immeubles situés sur des périmètres de campagne de ravalement obligatoire, l'aide est bonifiée à hauteur de 20%.

En fonction de la technique utilisée, le taux global de subvention applicable par bâtiment s'élève à :

**50% du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 10.000€) pour les enduits prêts à l'emploi**

**70% du montant TTC des travaux (aide plafonnée à 14.000€) pour les enduits traditionnels et les façades en pierre de taille apparentes**

Pour engager une dynamique rapide de ravalement des façades sur les périmètres soumis à obligation, la bonification de l'aide sera dégressive dans le temps dans les conditions suivantes :

	dans les 12 mois suivants la première lettre d'injonction	dans les 12 mois suivants la 2 <sup>ème</sup> injonction	dans les 12 mois suivants l'arrêté municipal de sommation
<b>Taux de subvention selon la techniques utilisée</b>			
<b>Enduit prêt à l'emploi</b>	<b>50%</b> aide plafonnée à 10.000€ maximum	<b>40%</b> aide plafonnée à 8.000€ maximum	<b>30%</b> aide plafonnée à 6.000€ maximum
<i>Dont taux de base</i>	30%	30%	30%
<i>Dont bonification</i>	20%	10%	0%
<b>Enduits traditionnels et façades en pierre de taille apparentes</b>	<b>70%</b> aide plafonnée à 14.000€ maximum	<b>60%</b> aide plafonnée à 12.000€ maximum	<b>50%</b> aide plafonnée à 10.000€ maximum
<i>Dont taux de base</i>	50%	50%	50%
<i>Dont bonification</i>	20%	10%	0%

## > Aide complémentaire aux éléments architecturaux de qualité et résorption de dénaturations (TIA)

Elles concernent des travaux spécifiques, souvent coûteux, d'un intérêt architectural évident pour la ville. La réalisation des postes relevant de l'aide complémentaire n'est pas obligatoire pour l'obtention de l'aide de base.

Le montant de l'aide sera calculé à 50 % du montant TTC des travaux concernés.

### **Plafond par bâtiment :**

Les aides complémentaires ne peuvent dépasser un montant de 3 000 €.

### **Exemples de travaux spécifiques :**

Reprise d'encadrements en pierre moulurés, réparation ou réfection à l'identique d'une porte en bois. Rétablissement d'ouvertures à des proportions correctes, démolition d'ajouts en béton armé (balcons), installation de menuiseries bois, etc...

La commission statue sur l'éligibilité de cette aide.

---

## 5. Aide aux devantures commerciales, vitrines, enseignes

La commune met en place une aide pour les devantures en applique ou en feuillure, les vitrines et les enseignes.

Cette aide est attribuée indépendamment de l'aide à la façade.

Son objectif est de valoriser le tissu commercial du centre-ville, résorber les traitements sans qualité et de faciliter la réalisation de travaux en accord avec le caractère de la façade.

**Elle est de 50 % des travaux subventionnables, plafonnée à 600 €/m<sup>2</sup> et 6.000 € par commerce.**

La préconisation présentera l'ensemble des travaux devant être réalisés. L'aide pourra être scindée en deux tranches de réalisation pouvant faire l'objet de paiements de subventions indépendants.

On distingue 3 types de travaux :

**> Les travaux ordinaires ne seront pas aidés :**

- Pose en feuillure d'une vitrine en aluminium naturel
- Pose d'un climatiseur sans surcoût pour son intégration (en arrière cours par exemple, sans surcoût)
- Pose d'enseignes ordinaires (caissons lumineux, contreplaqué peint...)
- Autres cas, à apprécier par la commission

**> Travaux aidés : Les travaux de résorption de travaux antérieurs inadaptés :**

- Déplacement de climatiseurs, création de niches ou d'ouvrages de dissimulation
- Dépose de bandeaux remplacés par des panneaux enseignes ou lettrages intégrés
- Dépose de panneaux et enseignes en surnombre
- Dépose de placages sommaires en contreplaqué
- Suppression des volets et grilles de protection placés en applique extérieure
- Autres cas, à apprécier par la commission

**> Travaux aidés : Les travaux apportant une amélioration qualitative :**

- Pose en feuillure de vitrines en acier ou en aluminium laqué
- Pose en applique de placages menuiseries à cadres et panneaux, à l'exclusion de contreplaqué
- Pose d'enseignes « lettre à lettre »
- Peinture d'enseignes sur la façade dans un panneau dessiné
- Pose d'enseignes de conception soignée
- Eclairages indirects discrets
- Grilles de défenses en ferronnerie
- Autres cas, à apprécier par la commission

Tous ces travaux doivent être conformes aux règles en vigueur. Ils sont soumis à l'approbation de l'UDAP.

# Annexes

> Plafonds de ressources en vigueur au 01/01/2022 pour les propriétaires occupants et éligibilité aux aides et primes communales

Nb de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Ressources « Très modestes et Modestes »	Ressources « Intermédiaires »
1	jusqu'à <b>19 565 €</b>	jusqu'à <b>29 148 €</b>
2	jusqu'à <b>28 614 €</b>	jusqu'à <b>42 848 €</b>
3	jusqu'à <b>34 411 €</b>	jusqu'à <b>51 592 €</b>
4	jusqu'à <b>40 201 €</b>	jusqu'à <b>60 336 €</b>
5	jusqu'à <b>46 015 €</b>	jusqu'à <b>69 081 €</b>
Par personne supplémentaire	<b>+ 5 797 €</b>	<b>+ 8 744 €</b>
<b>Aide aux travaux</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<b>Prime Accession</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>

Ces plafonds sont actualisés chaque année par arrêté ministériel

## **8.1 – DEMANDE D'AUTORISATION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE SUR L'OPPIDUM D'AMBRUSSUM – PROGRAMME TRIENNAL 2022-2024**

Annexe : formulaire de demande au propriétaire

Les recherches archéologiques au sein du centre civique de l'*oppidum gallo-romain d'Ambrussum*, soutenues par la ville de Lunel, permettent d'appréhender tout un pan du développement urbain de l'agglomération entre le I<sup>er</sup> siècle avant et le II<sup>e</sup> siècle après J.-C.

Afin de poursuivre les recherches actuellement en cours et dans le cadre d'une demande d'autorisation de fouille pour le prochain programme triennal 2022-2024 auprès du Service Régional d'Occitanie. Monsieur Maxime SCRINZI, archéologue et responsable de ce programme de fouille, sollicite l'autorisation d'effectuer une opération archéologique de 4 à 5 semaines durant les mois d'août 2022, 2023 et 2024 sur l'*oppidum d'Ambrussum*, propriété de la ville de Lunel.

La formulaire ci-joint expose le détail de cette demande et du programme de recherche. Compte tenu de l'intérêt historique et patrimonial de ce programme pour la mise en valeur du site d'Ambrussum, il est proposé au Conseil d'accorder l'autorisation de fouille sollicitée.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION AU PROPRIETAIRE

Je soussigné,

Nom : SCRINZI.....

Prénom : Maxime.....

Qualité : Docteur en archéologie, responsable scientifique des fouilles à Ambrussum (Villetelle – 34).....

Sollicite l'autorisation d'effectuer l'opération archéologique suivante :

**Fouille programmée (FP)**

**X**

Prospection thématique (PT)

Relevé d'art pariétal (RAP)

Projet collectif de recherche (PCR)

Prospection inventaire (PI)

Sondage (SD)

Fouille d'évaluation archéologique, diagnostic (EV)

Fouille préventive (SP)

Fouille nécessitée par l'urgence absolue (SU)

Utilisation archéologique d'un détecteur de métaux (MET)

Période d'exécution prévue : du 01/08/2022 au 02/09/2022

du 31/07/2023 au 26/08/2023

du 29/07/2024 au 30/08/2024

Sur le site de : Ambrussum

- Département : Hérault.....
- Commune : Villetelle .....
- Lieu-dit : Le Devès.....
- Parcelle(s) cadastrale(s) section / n° parcelles A02 – parc. 408.....

Fait à Lunel-Viel....., le 26/10/2021

Signature



## **8.2 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX POUR L'I.F.D.I.S. (INSTITUT DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'INGÉNIERIE SPORTIVE)**

Annexe : convention de mise à disposition d'équipements municipaux pour l'I.F.D.I.S.

Dans le cadre de formations préparant au B.P.J.E.P.S. (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) mention sports collectifs pour la 1<sup>ère</sup> session et mention activités physiques pour tous pour la 2<sup>ème</sup> session organisées par l'I.F.D.I.S, la ville de Lunel met à disposition des installations sportives et des salles de cours à l'Espace Castel du 13 septembre 2021 au 31 août 2022 (session 1) et du 10 janvier au 16 décembre 2022 (session 2). L'espace Castel est uniquement mis à disposition en période scolaire.

Il est proposé au Conseil de voter ces mises à disposition pour l'organisation des deux sessions de formation par l'I.F.D.I.S, d'approuver que ces formations seront soumises à facturation selon un forfait de 1 500 € pour chaque session, d'adopter cette convention de mise à disposition dans tout son contenu et d'autoriser le maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

<p><b>ATTENTION : Documents non communicables.</b> Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.</p>
--

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

La ville de Lunel domiciliée avenue Victor Hugo à Lunel (34400) et représentée par Monsieur Pierre SOUJOL agissant en qualité de maire, dûment autorisé aux présentes par délibération municipale du 2 février 2022.

D'une part,

Et,

Madame Isabelle ROQUEFÈRE agissant en qualité de responsable des services, représentant l'I.F.D.I.S., sis 10 bis rue Adolphe Mion à Montpellier (34000), et dûment autorisée, ci-après désignée le preneur,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

**Article 1 : Objet**

Dans le cadre de formations préparant au B.P.J.E.P.S. (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) mention sports collectifs pour la session 1 et au B.P.J.E.P.S. mention activités physiques pour tous pour la session 2, le preneur a sollicité le prêt d'installations sportives et de salles de cours à l'Espace Castel.

La présente convention a pour objet de mettre à disposition ces équipements municipaux à l'I.F.D.I.S., du 13/09/2021 au 31/08/2022 (session 1) et du 10/01 au 16/12/2022 (session 2). L'espace Castel est uniquement mis à disposition en période scolaire.

**Article 2 : Planning d'utilisation**

La planification sera définie en fonction des besoins du preneur et de la disponibilité des équipements sportifs.

Concernant les cours théoriques, les salles de l'Espace Castel seront mises à disposition selon le planning défini en annexe.

Toute utilisation, en dehors des plages horaires et des périodes précédemment définies, devra faire l'objet d'une demande particulière.



### **Article 3 : Conditions d'utilisation pour le preneur**

Le preneur s'engage à respecter et à faire respecter, en toutes circonstances les lois et réglementations en vigueur.

Le preneur ne pourra utiliser les lieux, pour une activité autre que celle décrite à l'article 1 de la présente convention. Il ne pourra y exercer aucune autre activité de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable de la commune.

Pour chaque créneau horaire d'utilisation, l'entrée dans les équipements municipaux ne pourra se faire qu'en présence d'un formateur. Le gardien est autorisé à faire appliquer cette condition et, lors de l'utilisation des installations, les pratiquants devront se conformer au règlement intérieur et respecter les consignes de sécurité.

Le preneur s'engage à mettre tout en œuvre pour que ses activités ne troublent pas le bon déroulement des activités situées dans les salles attenantes ou les installations de proximité.

**Après chaque utilisation des équipements municipaux (installations sportives et salles de l'Espace Castel), le preneur veillera à laisser les lieux en bon état de propreté et à ranger son matériel qui ne pourra être stocké dans l'Espace Castel ou dans tout autre installation municipale. Le preneur veillera également à reconfigurer les lieux (mobiliers et matériels mis à disposition) comme initialement disposés à son arrivée.** L'ensemble du matériel, qui appartient à la ville de Lunel et qui est stocké dans les équipements municipaux, est mis à la disposition de chacun des utilisateurs sous sa responsabilité.

**Le preneur sera avisé par les services municipaux concernés dès lors que des événements exceptionnels (ex. crise sanitaire...) entraîneront une modification des conditions de mise à disposition des dits équipements.**

### **Article 4 : Risques sanitaires**

Compte tenu de la crise en cours, il est demandé de respecter **strictement** l'ensemble des consignes sanitaires en vigueur et à venir au regard de la situation vis à vis de la covid 19 et d'une manière générale pour tous les risques sanitaires.

### **Article 5 : Développement durable**

La Ville de Lunel place le développement durable et le respect de l'environnement au cœur de ses projets. C'est pourquoi elle s'est engagée dans une démarche Agenda 21 « Lunel s'engage pour une qualité de ville durable ».

L'utilisation des installations municipales (stades, gymnases) et l'organisation de manifestations sportives sont autant d'occasions de veiller à minimiser l'impact des activités sur l'environnement et de sensibiliser les participants des activités.

La présente convention engage donc l'association dans les domaines suivants :

#### *Gestion des fluides :*

- Veiller à une utilisation raisonnée des ressources mises à disposition par la commune dans le cadre des activités : éclairage, chauffage, consommation d'eau.
- Signaler sans délai aux responsables des installations tout dysfonctionnement pouvant générer une dérive des consommations de fluides (fuites d'eau, éclairage inutile,...).

#### *Gestion et réduction des déchets :*

- Sensibiliser les pratiquants des activités au respect de la propreté des installations.
- Développer les pratiques de tri des déchets recyclables et faire respecter les consignes de tri et d'utilisation des containers spécifiques dédiés à la collecte sélective (bacs jaune et points d'apport volontaire pour le verre), notamment les jours de manifestations sportives. Une préparation préalable devra être réalisée en collaboration avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Lunel afin :

1. d'organiser et dimensionner les installations de gestion des déchets liés à la manifestation,
2. de mettre en place des actions de réduction des déchets, en privilégiant l'utilisation de matériel réutilisable.

Le correspondant privilégié à joindre est Madame Corinne WOLBERT, responsable du service gestion et prévention des déchets à la CCPL au 04.67.83.87.00.

#### *Transports-déplacements :*

- Sensibiliser les pratiquants à l'utilisation des modes de déplacements doux (marche, vélos, rollers,...) pour rejoindre les équipements sportifs de la commune.
- Proposer systématiquement la mise en place de co-voiturages ou l'utilisation des transports en commun pour les déplacements liés aux activités de l'association.

### **Article 6 : Sécurité**

L'ensemble des installations et des équipements sera maintenu en parfait état de fonctionnement et de sécurité par la ville de Lunel. En cas de mauvais état constaté d'un équipement, la ville se réserve le droit d'interdire l'utilisation de celui-ci jusqu'à réparation.

Pour des raisons de sécurité, le preneur ne pourra entreprendre aucune modification dans les équipements municipaux sans un accord écrit de la ville de Lunel, qui est seule habilitée à modifier l'agencement des infrastructures.

Le nombre de pratiquants qui pourra être accueilli simultanément dans les installations, ne pourra dépasser les effectifs définis par la commission de sécurité, figurant sur le registre de sécurité.

Tout problème, constaté par le preneur au cours des séances, devra être signalé le jour même. Les faits relatés seront visés par le formateur et par le responsable de l'installation. En cas d'accident, la responsabilité de la ville de Lunel, propriétaire des locaux, ne pourra être engagée qu'en cas de défaut de maintenance des installations ou des équipements qui lui appartiennent. La ville de Lunel se dégage de toute responsabilité en cas d'une utilisation des infrastructures et des matériels non prévue par la présente convention.

### **Article 7 : Assurances**

Le signataire de la présente convention s'engage à réparer et à indemniser le propriétaire des différents équipements pour les dégâts matériels qui seraient commis pendant le temps d'utilisation, tant sur l'infrastructure que sur le matériel mis à sa disposition. Préalablement à l'utilisation des installations, le preneur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant :

- sa propre responsabilité civile en cours de validité,
- celle de ses préposés dans le cadre de la formation,
- tous les dommages qui pourraient être causés par les participants à l'installation et au matériel et équipements mis à sa disposition.

Le preneur devra fournir une attestation annuelle justifiant de la souscription de ces polices.

### **Article 8 : Conditions financières**

L'utilisation sera facturée sur la base d'un forfait annuel arrêté par le conseil municipal. Le montant s'élève à 1 500 euros par session de formation.

### **Article 9 : Durée**

La présente convention est consentie et acceptée du 13/09/2021 au 31/08/2022 (session 1) et du 10/01 au 16/12/2022 (session 2). L'espace Castel est uniquement mis à disposition en période scolaire.

### **Article 10 : Participation du preneur aux organisations sportives municipales :**

Dans le cadre de la convention qui lie la collectivité et le preneur, ce dernier s'engage à participer à trois manifestations sportives organisées intégralement ou en partie par la municipalité au cours de la dite période de formation. Ces rendez-vous seront fixés, d'un commun accord, avec le service des sports de la ville.

### **Article 11 : Encadrement**

Le preneur s'engage à solliciter les associations sportives lunelloises pour obtenir des formateurs spécialisés dans les disciplines dispensées ainsi que lors des jurys d'examen.

### **Article 12 : Résiliation**

La résiliation de la présente convention pourra être effectuée par la ville en cas de non-respect des dispositions du règlement intérieur des installations ou d'infractions aux clauses de la convention. Cette résiliation interviendra de plein droit après mise en demeure restée infructueuse dans un délai d'un mois, faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 13 : Contentieux**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif de Montpellier s'agissant d'une convention comportant usage de dépendance du domaine public.

### **Article 14 : Élection de domicile**

Pour l'exécution de la présente, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

Fait à Lunel, le

Pour le preneur,  
(cachet et signature)

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint délégué,

Laurent GRASSET

**ANNEXE**  
**PLANNING DES INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISÉES**  
**PAR L'I.F.D.I.S.**

– **PÉRIODES SCOLAIRES ET DE VACANCES SCOLAIRES :**

\* du 13/09/2021 au 31/08/2022 (session 1) et du 10/01 au 16/12/2022 (session 2)

<b>STADE FERNAND BRUNEL          STADE DE DASSARGUES          STADE COLETTE BESSON          STADE PIERRE RAMADIER          STADE DELFIEU          GYMNASSE MUNICIPALE          HALLE FERNAND BRUNEL          HALLE ARNASSAN          HALLE ALAIN LE HETET          HALLE INTERCOMMUNALE</b>					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Planning à établir, dans le courant de l'année, en fonction de la disponibilité des installations sportives et du besoin du preneur					

– **PÉRIODES SCOLAIRES :**

\* du 13/09/2021 au 5/07/2022 (session 1) et du 10/01 au 16/12/2022 (session 2)

<b>ESPACE CASTEL</b>			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Salle Caladons de 8h30 à 17h30</b>	<b>Salle Caladons de 8h30 à 17h30</b>	<b>Salle Caladons de 8h30 à 17h30</b>	<b>Salle Caladons de 8h30 à 17h30</b>

## 9.1 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET PRIMITIF 2022

Annexe : maquette Budget Primitif 2022 du Budget Principal

Ce budget a été élaboré dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), examiné lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre dernier.

Ce budget reflète la politique conduite par la municipalité en place à savoir :

- Un engagement fort pour la **rénovation urbaine du centre-ville**, à travers le portage du Programme de Renouvellement Urbain. A ce titre, le budget est voté pour la première fois sous la forme d'opérations d'investissement, visant à mieux matérialiser le suivi des grosses opérations d'investissement, et notamment celles portées dans le cadre du PRU.
- L'ambition d'offrir aux Lunellois des **services publics nouveaux répondant à leurs besoins** (création d'un guichet unique, extension du réseau de vidéoprotection, création d'une micro-crèche).
- L'ambition de s'inscrire pleinement dans la **transition écologique** par des investissements fort en matière de développement durable (réalisation de voies cyclables, végétalisation des cours d'écoles).
- La volonté d'offrir un **accueil le plus adapté aux personnes à mobilité réduite**, par la poursuite d'un programme de travaux d'accessibilité des bâtiments publics (écoles et autres bâtiments municipaux).
- Une **maîtrise des dépenses de fonctionnement** malgré des contraintes fortes et nouvelles (hausse du coût de l'énergie et des matières premières, crise sanitaire).

Sur le plan budgétaire, l'équilibre global est le suivant, en fonctionnement et en investissement :

En Fonctionnement :	35 032 939 euros
En Investissement :	<u>12 456 599 euros</u>
TOTAL :	47 489 538 euros

Il est rappelé que l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 prévoit le vote du budget par chapitre ou opérations budgétaires. En conséquence, le budget est présenté par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement.

### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans la continuité de l'année 2021, le budget de fonctionnement 2022 reste fortement impacté par la gestion de la crise sanitaire. La section de fonctionnement du budget est cependant construite sur l'hypothèse d'une reprise normalisée de l'activité des services publics.

#### Les recettes de fonctionnement

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveront à 35 032 939 € en 2022, soit un volume équivalent à celui du budget 2021.

Plus précisément, chaque grande masse de recettes évoluera de la manière suivante :

- **Les concours financiers de l'Etat en légère augmentation** : L'ensemble des dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation) progressera de 1,95% en 2022. Cette progression est due en particulier à la revalorisation de l'enveloppe affectée à la Dotation de Solidarité urbaine.

- **Les recettes fiscales impactées par la réforme de la Taxe d'Habitation** : Le PLF 2022 ne remet pas en cause la trajectoire de suppression totale de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales qui prévoit l'extension de l'exonération aux 20% de contribuables restants. La mise en œuvre de cette exonération complémentaire s'étalera sur les années 2021 à 2023. Il est rappelé que le mécanisme de compensation de cette perte de recettes pour les communes s'appuie sur la « descente » de la part départementale de la Taxe Foncière, en y intégrant les compensations d'exonération fiscale TH précédentes. L'ensemble du produit de fiscalité directe et de la compensation de l'Etat liée à cette réforme est budgété à 18,6 M€, en légère diminution par rapport à 2021.

En effet, l'équipe municipale souhaite **réduire le taux de taxe foncière de 0,25% par an entre 2022 et 2026**. Cette réduction permettra de poursuivre la diminution du taux communal et limiter la pression fiscale tout en préservant les équilibres budgétaires de la Ville.

- **Les dotations de la communauté de communes en stabilité** : L'Attribution de Compensation est stable en 2022, aucun transfert de compétence n'étant envisagé. Quant à la Dotation de Solidarité Communautaire, elle augmente de 40 000 euros : la réflexion sur la refonte des critères de la DSC au niveau de la CCPL vient de s'achever. Dès 2021, le montant perçu au titre de la DSC sera de **690 000 €**. Ignorant précisément à ce jour le montant alloué en 2022, la dotation est reconduite en 2022 pour 690 000 €.

**Les recettes de tarification publique** : Elles sont prévues de manière prudentielle, pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire qui perdure sur la fréquentation des services publics municipaux. Les prévisions intègrent une évolution moyenne de la tarification des services publics locaux de 2% tenant compte de l'inflation qui elle est de 2,6%.

### **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement progresseront en 2022 par rapport au compte administratif prévisionnel 2021 (+ 3,6%) afin de pouvoir accompagner la reprise d'activité post crise sanitaire.

Aussi et surtout, cette évolution tient à l'augmentation importante du prix des matières premières et par conséquent des contrats souscrits par la collectivité ainsi que d'une hausse conséquente des prix de l'énergie. Enfin, concernant le budget courant des services, la création d'un budget dédié au renouvellement urbain, projet phare du mandat impacte le budget de fonctionnement.

Concernant la masse salariale, elle évolue en 2022 de 3,5% du fait du report de l'arrivée sur 2022 de certains recrutements prévus en 2021 et de la création de postes nécessaires en réponse aux besoins de la population. A cela s'ajoute le « glissement vieillesse technicité », correspondant aux avancements quasi automatiques des fonctionnaires.

Pour autant, la Ville de Lunel consacre moins de budget de fonctionnement à sa masse salariale (59% environ) par rapport aux communes de même strate (62,4%).

Ainsi, les dépenses de fonctionnement à Lunel représenteront 1 121 € / habitant au Budget Primitif 2021, contre un niveau de 1 212 € / habitant pour la moyenne de la strate.

La répartition des recettes et des dépenses de la Section de Fonctionnement se présente comme suit :

## Fonctionnement

### Recettes

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2022
Chapitre 013	Atténuations de charges	230 000,00
Chapitre 70	Produits services, domaine et ventes	1 137 100,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	23 832 704,00
Chapitre 74	Dotations et participations	9 496 135,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	337 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>35 032 939,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>35 032 939,00</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>35 032 939,00</b>

## Fonctionnement

### Dépenses

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général	9 249 616,00
Chapitre 012	Charges de personnel	17 600 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 008 500,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>29 858 116</b>
Chapitre 66	Charges financières	474 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	12 000,00
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES, EXCEPTIONNELLES ET PROVISIONS</b>		<b>486 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>30 344 116,00</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 649 233,00
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections (amortissements)	1 039 590,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 688 823,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>35 032 939,00</b>

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'enveloppe d'investissement, hors remboursement en capital de la dette s'élève, pour 2022, à un montant de 9 916 599 €.

Plus précisément, voici déclinés les grands projets d'investissement pour l'année 2022 :

### 1) La requalification du centre-ville pour 3,3 M€ :

L'investissement dans le centre-ville de Lunel constitue la priorité du budget 2022 ; il se décline concrètement à travers les projets suivants :

- La participation à la rénovation des façades du centre-ville pour 450 000 €

- La participation aux opérations de réhabilitation des ilots immobiliers repérés dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (projet inscrit dans le PRU) pour un montant de 300 000 €,
- Les crédits relatifs aux travaux de requalification de certaines artères du centre ancien : rue de la Libération pour 480 000 €, le chemin du Jeu de Mail pour 1 200 000 €, la réalisation de voies cyclables pour 50 000 € (études).
- La construction d'une micro-crèche dans le cadre de l'Action cœur de ville (600 000 €)

## **2) Les aménagements urbains (cadre de vie et développement durable) pour 1,6 M€ :**

La Ville s'engage pour la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des habitants à travers les projets suivants :

- La protection des espaces naturels sensibles à travers sa politique de préemption en garrigues,
- La restructuration des voiries communales en privilégiant les déplacements doux et la sécurité des piétons (programme de travaux de voirie de 500 000 €)
- Les travaux de voirie de la rue de la Fenaison (720 000 €) et la réalisation du parking Louis Feuillade (400 000 €)

## **3) Les services à la population (sport, culture, jeunesse et sécurité) pour 2,4 M€ :**

Pour l'enfance et la jeunesse :

- La création d'une micro-crèche de 12 places (600 000 €) ;
- La végétalisation des cours d'écoles (780 000 €)
- L'accessibilité des écoles (150 000 €)

Pour les équipements sportifs :

- La rénovation des gradins et de l'éclairage du stade Brunel (près de 400 000 euros)
- Remplacement de la surface de jeu de la halle Brunel (167 000 €)

Pour la sécurité :

- L'extension du réseau de vidéoprotection (70 000 €). Une enveloppe sera consacrée à ce projet chaque année.

Pour l'amélioration du service et la proximité avec les citoyens :

Dans un objectif d'une amélioration du service rendu, d'un meilleur accueil et d'une modernisation des prises en charge des usagers il est projeté de créer au sein du bâtiment principal de l'Hôtel de ville un guichet unique.

Ce guichet unique permettrait d'offrir en un seul lieu tous les services à la population tels que l'état civil, le funéraire, les élections, le droit de place, cni, passeport, licences, légalisation de signature, ...

Un accueil simplifié pour l'urbanisme serait également proposé pour le seul dépôt des demandes concernant les autorisations des droits du sol, afin d'éviter que l'utilisateur ne se rende dans un autre bâtiment et afin de faciliter ainsi son dépôt.

Coût : 200 000 €



La répartition des recettes et des dépenses de la section d'investissement se présente comme suit :

<b>Investissement</b>		
<b>Recettes</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget Primitif 2022</b>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 235 000,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 360 000,00
Chapitre 27	Autres subventions	100 000,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	4 872 776,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>7 567 776,00</b>
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	3 649 233,00
Chapitre 040	Opération d'ordre transfert entre sections	1 039 590,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	200 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 888 823,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 456 599,00</b>

<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>		
<b>N° opérations</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget Primitif 2022</b>
<b>Chapitre 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>850 000,00</b>
<b>10 (111)</b>	<b>Dépenses non affectées à une opération</b>	<b>3 461 599,00</b>
<b>20 (112)</b>	<b>PRU - Requalification de la rue de la Libération</b>	<b>480 000,00</b>
<b>30 (113)</b>	<b>Végétalisation des cours d'écoles</b>	<b>780 000,00</b>
<b>40 (114)</b>	<b>ACV - Travaux chemin du Jeu de Mail</b>	<b>1 200 000,00</b>
<b>50 (115)</b>	<b>Travaux rue de la Fenaison</b>	<b>720 000,00</b>
<b>60 (116)</b>	<b>Réalisation du parking Louis Feuillade</b>	<b>400 000,00</b>
<b>80 (118)</b>	<b>Travaux d'accessibilité dans les écoles</b>	<b>150 000,00</b>
<b>90 (119)</b>	<b>Travaux d'accessibilité divers bâtiments municipaux</b>	<b>300 000,00</b>
<b>100 (120)</b>	<b>Extension du réseau de vidéoprotection</b>	<b>70 000,00</b>
<b>110 (121)</b>	<b>ACV - Création d'une micro-crèche de 10 places</b>	<b>600 000,00</b>
<b>120 (122)</b>	<b>Création d'un guichet unique à l'hôtel de ville</b>	<b>200 000,00</b>
<b>130 (123)</b>	<b>Divers travaux de voirie</b>	<b>500 000,00</b>
<b>140 (124)</b>	<b>Renouvellement de la flotte automobile municipale</b>	<b>155 000,00</b>
<b>150 (125)</b>	<b>ACV - PRU - Réalisation de voies cyclables</b>	<b>50 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>9 916 599,00</b>
<b>Chapitre 10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>Chapitre 13</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>0,00</b>
<b>Chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 240 000,00</b>
<b>Chapitre 27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>2 340 000,00</b>
<b>Chapitre 020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>12 256 599,00</b>
<b>Chapitre 040</b>	<b>Opération d'ordre entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>Chapitre 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 456 599,00</b>

### **III. L'EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE**

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 24 623 859 €.

La capacité de désendettement de la Ville s'élève à 6,7 ans (encours de dette / autofinancement brut), elle aussi bien inférieure au ratio particulièrement suivi par le Gouvernement dans le cadre des contrats dits « de Cahors », qui le plafonnent à 12 années.

La maquette du budget est jointe en annexe.

**Le vote par chapitre de la Section de Fonctionnement, ainsi que son équilibre, sont proposés au Conseil.**

**Le vote par chapitre et par opérations de la Section d'Investissement, ainsi que son**

**équilibre, sont proposés au Conseil.**

**Le vote de l'équilibre global du Budget Primitif 2022 est proposé au Conseil.**

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus -  
COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21340145800012

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE EST HERAULT

**M. 14**

**Budget primitif  
voté par nature**

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	37
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	42
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	64
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	96
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	97
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	101
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	102
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	103
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	105
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	106
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	107
A4 - Etat des provisions	108
A5 - Etalement des provisions	109
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	110
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	111
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	113
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	114
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	115
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	116
A8 - Etat des charges transférées	117
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	118

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	119
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	128
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	129
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	130
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	131
B1.6 - Etat des engagements reçus	132
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	133
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	134
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	135
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	136

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	137
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	141
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	142
C3.2 - Liste des établissements publics créés	143
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	144
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	145

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	146
--	-----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 34145	<b>COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL</b> <b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BP</b> <b>2022</b>
----------------------------	---	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	26499
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	202
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab.</b> <b>(population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du</b> <b>potentiel financier par</b> <b>habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
18823366.00	21171771.00	789.00	1223.00

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de</b> <b>la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1144.00	1223.00
2	Produit des impositions directes/population	692.00	645.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1321.00	1417.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	374.00	303.00
5	Encours de dette/population	928.00	1050.00
6	DGF/population	283.00	199.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58.00	61.30
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93.00	93.70
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	31.00	21.40
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	70.29	74.10

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	35 032 939,00	35 032 939,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>
--	----------------------	----------------------

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	12 456 599,00	12 456 599,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>12 456 599,00</b>	<b>12 456 599,00</b>
---	----------------------	----------------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>47 489 538,00</b>	<b>47 489 538,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	8 831 300,00	0,00	9 249 616,00	9 249 616,00	9 249 616,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 960 000,00	0,00	17 600 000,00	17 600 000,00	17 600 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 917 700,00	0,00	3 008 500,00	3 008 500,00	3 008 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>29 709 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 858 116,00</b>	<b>29 858 116,00</b>	<b>29 858 116,00</b>
66	Charges financières	542 000,00	0,00	474 000,00	474 000,00	474 000,00
67	Charges exceptionnelles	176 369,52	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>30 427 369,52</b>	<b>0,00</b>	<b>30 344 116,00</b>	<b>30 344 116,00</b>	<b>30 344 116,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	5 164 000,00		3 649 233,00	3 649 233,00	3 649 233,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 200 000,00		1 039 590,00	1 039 590,00	1 039 590,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 364 000,00</b>		<b>4 688 823,00</b>	<b>4 688 823,00</b>	<b>4 688 823,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>36 791 369,52</b>	<b>0,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>35 032 939,00</b>
--	----------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	240 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 232 000,00	0,00	1 137 100,00	1 137 100,00	1 137 100,00
73	Impôts et taxes	23 865 000,00	0,00	23 832 704,00	23 832 704,00	23 832 704,00
74	Dotations et participations	9 277 000,00	0,00	9 496 135,00	9 496 135,00	9 496 135,00
75	Autres produits de gestion courante	316 000,00	0,00	337 000,00	337 000,00	337 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>34 930 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>34 976 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	490 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>490 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>35 466 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>35 032 939,00</b>
--	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>4 688 823,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	241 109,83	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	651 940,00	0,00	850 000,00	850 000,00	850 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 643 376,81	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 351 212,46	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	9 066 599,00	9 066 599,00	9 066 599,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>13 887 639,10</b>	<b>0,00</b>	<b>9 916 599,00</b>	<b>9 916 599,00</b>	<b>9 916 599,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 325 000,00	0,00	2 240 000,00	2 240 000,00	2 240 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 525 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 340 000,00</b>	<b>2 340 000,00</b>	<b>2 340 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>17 412 639,10</b>	<b>0,00</b>	<b>12 256 599,00</b>	<b>12 256 599,00</b>	<b>12 256 599,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	490 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	360 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>850 000,00</b>		<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>18 262 639,10</b>	<b>0,00</b>	<b>12 456 599,00</b>	<b>12 456 599,00</b>	<b>12 456 599,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>12 456 599,00</b>
---	----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 433 923,33	0,00	1 360 000,00	1 360 000,00	1 360 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 000 000,00	0,00	4 872 776,00	4 872 776,00	4 872 776,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 433 923,33</b>	<b>0,00</b>	<b>6 232 776,00</b>	<b>6 232 776,00</b>	<b>6 232 776,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 190 000,00	0,00	1 235 000,00	1 235 000,00	1 235 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	4 609 242,61	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>5 999 242,61</b>	<b>0,00</b>	<b>1 335 000,00</b>	<b>1 335 000,00</b>	<b>1 335 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>11 433 165,94</b>	<b>0,00</b>	<b>7 567 776,00</b>	<b>7 567 776,00</b>	<b>7 567 776,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	5 164 000,00		3 649 233,00	3 649 233,00	3 649 233,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 200 000,00		1 039 590,00	1 039 590,00	1 039 590,00
041	Opérations patrimoniales (4)	360 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>6 724 000,00</b>		<b>4 888 823,00</b>	<b>4 888 823,00</b>	<b>4 888 823,00</b>

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>TOTAL</b>		18 157 165,94	0,00	12 456 599,00	12 456 599,00	12 456 599,00

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>0,00</b>
--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>12 456 599,00</b>
---	--	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>4 688 823,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 249 616,00		9 249 616,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 600 000,00		17 600 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 008 500,00		3 008 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	474 000,00	0,00	474 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	0,00	12 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 039 590,00	1 039 590,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 649 233,00	3 649 233,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>30 344 116,00</b>	<b>4 688 823,00</b>	<b>35 032 939,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>35 032 939,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 240 000,00	0,00	2 240 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	9 066 599,00		9 066 599,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	850 000,00	0,00	850 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	200 000,00	200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	100 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>12 256 599,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>12 456 599,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>12 456 599,00</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	230 000,00		230 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 137 100,00		1 137 100,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	23 832 704,00		23 832 704,00
74	Dotations et participations	9 496 135,00		9 496 135,00
75	Autres produits de gestion courante	337 000,00	0,00	337 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>35 032 939,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 032 939,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>35 032 939,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 235 000,00	0,00	1 235 000,00
13	Subventions d'investissement	1 360 000,00	0,00	1 360 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	4 872 776,00	0,00	4 872 776,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	200 000,00	200 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	100 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 039 590,00	1 039 590,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		3 649 233,00	3 649 233,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>7 567 776,00</b>	<b>4 888 823,00</b>	<b>12 456 599,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>12 456 599,00</b>
---	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>8 831 300,00</b>	<b>9 249 616,00</b>	<b>9 249 616,00</b>
60611	Eau et assainissement	70 000,00	70 000,00	70 000,00
60612	Energie - Electricité	1 263 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
60621	Combustibles	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	72 000,00	72 000,00	72 000,00
60623	Alimentation	73 431,33	86 200,00	86 200,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 300,00	5 300,00	5 300,00
60631	Fournitures d'entretien	30 000,00	25 000,00	25 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	100 456,39	83 300,00	83 300,00
60633	Fournitures de voirie	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60636	Vêtements de travail	43 000,00	53 700,00	53 700,00
6064	Fournitures administratives	52 000,00	42 000,00	42 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	25 400,00	7 965,00	7 965,00
6067	Fournitures scolaires	94 000,00	97 026,00	97 026,00
6068	Autres matières et fournitures	400 417,28	462 510,00	462 510,00
611	Contrats de prestations de services	2 496 620,00	2 706 380,00	2 706 380,00
6132	Locations immobilières	21 000,00	61 000,00	61 000,00
6135	Locations mobilières	270 700,00	255 300,00	255 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61521	Entretien terrains	53 000,00	54 000,00	54 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	82 000,00	82 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	277 000,00	687 000,00	687 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	375 000,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	92 000,00	95 000,00	95 000,00
61551	Entretien matériel roulant	89 000,00	91 200,00	91 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 500,00	14 500,00	14 500,00
6156	Maintenance	188 100,00	208 460,00	208 460,00
6161	Multirisques	265 000,00	249 445,00	249 445,00
617	Etudes et recherches	217 000,00	115 500,00	115 500,00
6182	Documentation générale et technique	15 900,00	14 900,00	14 900,00
6184	Versements à des organismes de formation	31 330,00	45 000,00	45 000,00
6188	Autres frais divers	819 795,00	1 012 180,00	1 012 180,00
6226	Honoraires	38 500,00	44 330,00	44 330,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00	45 000,00	45 000,00
6231	Annonces et insertions	86 000,00	94 500,00	94 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	191 900,00	180 800,00	180 800,00
6236	Catalogues et imprimés	50 000,00	28 370,00	28 370,00
6238	Divers	61 300,00	79 500,00	79 500,00
6247	Transports collectifs	64 650,00	70 650,00	70 650,00
6255	Frais de déménagement	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6256	Missions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	39 000,00	15 000,00	15 000,00
6261	Frais d'affranchissement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6262	Frais de télécommunications	60 000,00	55 000,00	55 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 300,00	5 600,00	5 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	80 000,00	105 000,00	105 000,00
6288	Autres services extérieurs	250 700,00	166 000,00	166 000,00
63512	Taxes foncières	120 000,00	135 000,00	135 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6358	Autres droits	55 000,00	56 000,00	56 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	17 000,00	16 000,00	16 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>17 960 000,00</b>	<b>17 600 000,00</b>	<b>17 600 000,00</b>
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	343 000,00	9 552,00	9 552,00
6331	Versement mobilité	49 000,00	50 598,00	50 598,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	49 000,00	50 598,00	50 598,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	156 000,00	160 907,00	160 907,00
64111	Rémunération principale titulaires	8 212 000,00	8 462 347,00	8 462 347,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	209 000,00	214 709,00	214 709,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 294 000,00	2 118 251,00	2 118 251,00
64131	Rémunérations non tit.	1 704 000,00	1 600 546,00	1 600 546,00
64168	Autres emplois d'insertion	19 000,00	20 900,00	20 900,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 907 000,00	1 813 768,00	1 813 768,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 664 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	80 000,00	63 550,00	63 550,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	18 000,00	20 954,00	20 954,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	15 000,00	2 746 326,00	2 746 326,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	31 000,00	33 193,00	33 193,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	9 821,00	9 821,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
6475	Médecine du travail, pharmacie	30 000,00	36 206,00	36 206,00
6478	Autres charges sociales diverses	180 000,00	187 774,00	187 774,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 917 700,00</b>	<b>3 008 500,00</b>	<b>3 008 500,00</b>
6531	Indemnités	270 000,00	270 000,00	270 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	15 000,00	22 000,00	22 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6535	Formation	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	1 596 000,00	1 627 000,00	1 627 000,00
65548	Autres contributions	37 000,00	36 000,00	36 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	27 500,00	30 000,00	30 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	40 000,00	40 000,00	40 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	29 000,00	20 000,00	20 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	859 200,00	926 000,00	926 000,00
65888	Autres	3 000,00	500,00	500,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>29 709 000,00</b>	<b>29 858 116,00</b>	<b>29 858 116,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>542 000,00</b>	<b>474 000,00</b>	<b>474 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	540 000,00	474 000,00	474 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>176 369,52</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	171 369,52	12 000,00	12 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>30 427 369,52</b>	<b>30 344 116,00</b>	<b>30 344 116,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>5 164 000,00</b>	<b>3 649 233,00</b>	<b>3 649 233,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>1 039 590,00</b>	<b>1 039 590,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 200 000,00	1 039 590,00	1 039 590,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 364 000,00</b>	<b>4 688 823,00</b>	<b>4 688 823,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>6 364 000,00</b>	<b>4 688 823,00</b>	<b>4 688 823,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>36 791 369,52</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>			<b>0,00</b>
-----------------------------------	--	--	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>			<b>0,00</b>
--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>35 032 939,00</b>
--	--	--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>
<b>Chap / art(1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>240 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	90 000,00	90 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	90 000,00	90 000,00	90 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 232 000,00</b>	<b>1 137 100,00</b>	<b>1 137 100,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	31 400,00	31 400,00
70383	Redevance de stationnement	300 000,00	280 000,00	280 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	110 000,00	110 000,00	110 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	76 000,00	70 000,00	70 000,00
7066	Redevances services à caractère social	229 000,00	230 000,00	230 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	52 000,00	50 000,00	50 000,00
70688	Autres prestations de services	3 000,00	2 700,00	2 700,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	26 000,00	20 000,00	20 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	70 000,00	35 000,00	35 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	75 000,00	35 000,00	35 000,00
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	100 000,00	102 000,00	102 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	62 000,00	62 000,00	62 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>23 865 000,00</b>	<b>23 832 704,00</b>	<b>23 832 704,00</b>
73111	Impôts directs locaux	18 340 000,00	18 359 964,00	18 359 964,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	50 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	1 842 000,00	1 842 221,00	1 842 221,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	650 000,00	690 000,00	690 000,00
73221	FNGIR	40 000,00	40 519,00	40 519,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	486 000,00	490 000,00	490 000,00
7336	Droits de place	280 000,00	280 000,00	280 000,00
7338	Autres taxes	257 000,00	260 000,00	260 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	590 000,00	550 000,00	550 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	180 000,00	220 000,00	220 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 150 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>9 277 000,00</b>	<b>9 496 135,00</b>	<b>9 496 135,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	2 382 000,00	2 405 250,00	2 405 250,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	4 005 000,00	4 124 885,00	4 124 885,00
74127	Dotation nationale de péréquation	980 000,00	980 000,00	980 000,00
744	FCTVA	80 000,00	86 000,00	86 000,00
74718	Autres participations Etat	108 000,00	50 000,00	50 000,00
7473	Participat° Départements	58 000,00	25 000,00	25 000,00
7478	Participat° Autres organismes	39 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	223 000,00	225 000,00	225 000,00
7488	Autres attributions et participations	1 402 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>316 000,00</b>	<b>337 000,00</b>	<b>337 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	274 000,00	297 000,00	297 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	10 000,00	10 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	42 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>34 930 000,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>46 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	46 000,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>= a+b+c+d</b>		<b>34 976 000,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>490 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles	190 000,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	300 000,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>490 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>35 466 000,00</b>	<b>35 032 939,00</b>	<b>35 032 939,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>35 032 939,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>241 109,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	48 968,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	192 141,83	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>651 940,00</b>	<b>850 000,00</b>	<b>850 000,00</b>
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	185 000,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	100 000,00	100 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	466 940,00	750 000,00	750 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>7 643 376,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	65 610,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	10 259,69	0,00	0,00
2118	Autres terrains	110 784,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	86 313,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	11 999,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	25 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	962 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	3 859 706,45	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	49 210,86	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	48 514,08	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 112 370,46	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	55 005,88	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	76 200,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	23 550,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	19 214,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	248 301,92	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	156 308,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	76 900,20	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	636 129,27	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>5 351 212,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	556 494,83	0,00	0,00
2313	Constructions	4 794 717,63	0,00	0,00
<b>111</b>	<b>Opération d'équipement n° 111 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 461 599,00</b>	<b>3 461 599,00</b>
<b>112</b>	<b>Opération d'équipement n° 112 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>480 000,00</b>	<b>480 000,00</b>
<b>113</b>	<b>Opération d'équipement n° 113 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>780 000,00</b>	<b>780 000,00</b>
<b>114</b>	<b>Opération d'équipement n° 114 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>
<b>115</b>	<b>Opération d'équipement n° 115 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>720 000,00</b>	<b>720 000,00</b>
<b>116</b>	<b>Opération d'équipement n° 116 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
<b>118</b>	<b>Opération d'équipement n° 118 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
<b>119</b>	<b>Opération d'équipement n° 119 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>120</b>	<b>Opération d'équipement n° 120 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>121</b>	<b>Opération d'équipement n° 121 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>
<b>122</b>	<b>Opération d'équipement n° 122 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>123</b>	<b>Opération d'équipement n° 123 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
<b>124</b>	<b>Opération d'équipement n° 124 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>
<b>125</b>	<b>Opération d'équipement n° 125 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>13 887 639,10</b>	<b>9 916 599,00</b>	<b>9 916 599,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 325 000,00</b>	<b>2 240 000,00</b>	<b>2 240 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	2 325 000,00	2 240 000,00	2 240 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 000 000,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>200 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	200 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>3 525 000,00</b>	<b>2 340 000,00</b>	<b>2 340 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>17 412 639,10</b>	<b>12 256 599,00</b>	<b>12 256 599,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>490 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
15112	Provisions pour litiges	300 000,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>190 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	190 000,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>360 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
2138	Autres constructions	160 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>850 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>18 262 639,10</b>	<b>12 456 599,00</b>	<b>12 456 599,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>12 456 599,00</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>3 433 923,33</b>	<b>1 360 000,00</b>	<b>1 360 000,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 682 048,20	1 185 000,00	1 185 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	664 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	265 944,55	8 000,00	8 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	93 000,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	76 000,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	235 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	167 000,00	167 000,00	167 000,00
1342	Amendes de police non transférable	212 000,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	38 930,58	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>4 872 776,00</b>	<b>4 872 776,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	4 872 776,00	4 872 776,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 000 000,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>5 433 923,33</b>	<b>6 232 776,00</b>	<b>6 232 776,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>5 799 242,61</b>	<b>1 235 000,00</b>	<b>1 235 000,00</b>
10222	FCTVA	1 000 000,00	1 055 000,00	1 055 000,00
10223	TLE	190 000,00	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	150 000,00	150 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 609 242,61	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>200 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	200 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 999 242,61</b>	<b>1 335 000,00</b>	<b>1 335 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>11 433 165,94</b>	<b>7 567 776,00</b>	<b>7 567 776,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>5 164 000,00</b>	<b>3 649 233,00</b>	<b>3 649 233,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>1 039 590,00</b>	<b>1 039 590,00</b>
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	19 586,00	19 586,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	38 883,00	38 883,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	2 890,00	2 890,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	18 189,00	18 189,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	29 250,00	29 250,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	30 035,00	30 035,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	47 477,00	47 477,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	71 208,00	71 208,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	5 300,00	5 300,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	37 312,00	37 312,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	4 992,00	4 992,00
281571	Matériel roulant	0,00	41 599,00	41 599,00
28182	Matériel de transport	0,00	74 692,00	74 692,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 200 000,00	197 860,00	197 860,00
28184	Mobilier	0,00	60 971,00	60 971,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	359 346,00	359 346,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 364 000,00</b>	<b>4 688 823,00</b>	<b>4 688 823,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>360 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
10251	Dons et legs en capital	160 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>6 724 000,00</b>	<b>4 888 823,00</b>	<b>4 888 823,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>18 157 165,94</b>	<b>12 456 599,00</b>	<b>12 456 599,00</b>



**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>			<b>0,00</b>
				+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>			<b>0,00</b>
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>12 456 599,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 111 (1)**  
**LIBELLE : DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	3 461 599,00	b 3 461 599,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 461 599,00	3 461 599,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 461 599,00	3 461 599,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-3 461 599,00</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)**  
**LIBELLE : PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	480 000,00	b 480 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	480 000,00	480 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	480 000,00	480 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-480 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 113 (1)**  
**LIBELLE : VEGETALISATION DES COURS D ECOLES**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	780 000,00	b 780 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	780 000,00	780 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	780 000,00	780 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-780 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)**  
**LIBELLE : ACV TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	1 200 000,00	b 1 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-1 200 000,00</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)**  
**LIBELLE : TRAVAUX RUE DE LA FENAISSON**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	720 000,00	b 720 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	720 000,00	720 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	720 000,00	720 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-720 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 116 (1)**  
**LIBELLE : REALISATION PARKING LOUIS FEULLADE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	400 000,00	b 400 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-400 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 118 (1)**  
**LIBELLE : TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	150 000,00	b 150 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-150 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1)**  
**LIBELLE : TRAVAUX ACCESSIBILITE DIVERS BATIMENT MUNICIPAUX**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-300 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)**  
**LIBELLE : EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	70 000,00	b 70 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-70 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)**  
**LIBELLE : ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE 10 PLACES**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	600 000,00	b 600 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-600 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 122 (1)**  
**LIBELLE : CREATION GUICHET UNIQUE HOTEL DE VILLE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	200 000,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-200 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 123 (1)**  
**LIBELLE : DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	500 000,00	b 500 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-500 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 124 (1)**  
**LIBELLE : RENOUELEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	155 000,00	b 155 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-155 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 125 (1)**  
**LIBELLE : ACV PRU REALISATION DE VOIES CYCLABLES**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-50 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

**IV  
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Dépenses réelles	2 240 000	9 066 599	0	0	0	0	0	0	850 000	100 000	0	12 256 599
- Equipements municipaux (2)		9 066 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 066 599
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	850 000	0	0	850 000
- Opérations financières	2 240 000											2 240 000
Dépenses d'ordre	0											200 000
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>2 240 000</b>	<b>9 266 599</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>850 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>12 456 599</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>2 240 000</b>	<b>9 266 599</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>850 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>12 456 599</b>

**RECETTES**

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>10 796 599</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>1 185 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>275 000</b>	<b>0</b>	<b>12 456 599</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>10 796 599</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>1 185 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>275 000</b>	<b>0</b>	<b>12 456 599</b>

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>5 162 823</b>	<b>21 932 835</b>	<b>1 812 860</b>	<b>585 564</b>	<b>770 820</b>	<b>767 607</b>	<b>105 000</b>	<b>126 450</b>	<b>159 080</b>	<b>3 609 900</b>	<b>0</b>	<b>35 032 939</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 162 823</b>	<b>21 932 835</b>	<b>1 812 860</b>	<b>585 564</b>	<b>770 820</b>	<b>767 607</b>	<b>105 000</b>	<b>126 450</b>	<b>159 080</b>	<b>3 609 900</b>	<b>0</b>	<b>35 032 939</b>

**RECETTES**

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>26 181 099</b>	<b>3 721 140</b>	<b>420 000</b>	<b>50 000</b>	<b>9 000</b>	<b>232 000</b>	<b>102 000</b>	<b>1 855 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 032 700</b>	<b>280 000</b>	<b>35 032 939</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>26 181 099</b>	<b>3 721 140</b>	<b>420 000</b>	<b>50 000</b>	<b>9 000</b>	<b>232 000</b>	<b>102 000</b>	<b>1 855 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 032 700</b>	<b>280 000</b>	<b>35 032 939</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>2 240 000</b>	<b>9 266 599</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>850 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>12 456 599</b>
Dépenses réelles		2 240 000	9 066 599	0	0	0	0	0	0	850 000	100 000	0	12 256 599
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 240 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 240 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	850 000	0	0	850 000
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	100 000
Opérations d'équipement		0	9 066 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 066 599
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	0	3 461 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 461 599
112	PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION	0	480 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	480 000
113	VEGETALISATION DES COURS D ECOLES	0	780 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	780 000
114	ACV TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL	0	1 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200 000
115	TRAVAUX RUE DE LA FENAISSON	0	720 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	720 000
116	REALISATION PARKING LOUIS FEUILLADE	0	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000
118	TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
119	TRAVAUX ACCESSIBILITE DIVERS BATIMENT MUNICIPAUX	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
120	EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION	0	70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000
121	ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE 10 PLACES	0	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000
122	CREATION GUICHET UNIQUE HOTEL DE VILLE	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
123	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
124	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE	0	155 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155 000
125	ACV PRU REALISATION DE VOIES CYCLABLES	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses d'ordre</i>	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000

<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes investissement</b>		<b>10 796 599</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>1 185 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>275 000</b>	<b>0</b>	<b>12 456 599</b>
Recettes réelles		6 107 776	0	0	1 185 000	0	0	0	0	0	275 000	0	7 567 776
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 235 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 235 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	1 185 000	0	0	0	0	0	175 000	0	1 360 000
16	Emprunts et dettes assimilées	4 872 776	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 872 776
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	0	100 000
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	4 688 823	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 888 823

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 649 233	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 649 233
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 039 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 039 590
041	Opérations patrimoniales	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		5 162 823	21 932 835	1 812 860	585 564	770 820	767 607	105 000	126 450	159 080	3 609 900	0	35 032 939
Dépenses réelles		474 000	21 932 835	1 812 860	585 564	770 820	767 607	105 000	126 450	159 080	3 609 900	0	30 344 116
011	Charges à caractère général	0	3 843 708	185 860	315 191	656 320	353 107	0	126 450	159 080	3 609 900	0	9 249 616
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	17 580 627	0	19 373	0	0	0	0	0	0	0	17 600 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	496 500	1 627 000	251 000	114 500	414 500	105 000	0	0	0	0	3 008 500
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	474 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	474 000
67	Charges exceptionnelles	0	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		4 688 823	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 688 823
023	Virement à la section d'investissement	3 649 233	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 649 233
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 039 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 039 590
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		26 181 099	3 721 140	420 000	50 000	9 000	232 000	102 000	1 855 000	1 150 000	1 032 700	280 000	35 032 939
Recettes réelles		26 181 099	3 721 140	420 000	50 000	9 000	232 000	102 000	1 855 000	1 150 000	1 032 700	280 000	35 032 939
013	Atténuations de charges	0	230 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	121 400	390 000	50 000	9 000	232 000	102 000	230 000	0	2 700	0	1 137 100
73	Impôts et taxes	18 359 964	3 062 740	0	0	0	0	0	0	1 100 000	1 030 000	280 000	23 832 704
74	Dotations et participations	7 821 135	0	0	0	0	0	0	1 625 000	50 000	0	0	9 496 135
75	Autres produits de gestion courante	0	307 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	337 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		5 162 823,00	21 932 835,00	0,00	0,00	0,00	27 095 658,00
Dépenses de l'exercice		5 162 823,00	21 932 835,00	0,00	0,00	0,00	27 095 658,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 843 708,00	0,00	0,00	0,00	3 843 708,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	17 580 627,00	0,00	0,00	0,00	17 580 627,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 649 233,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 649 233,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 039 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 039 590,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	496 500,00	0,00	0,00	0,00	496 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	474 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	474 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		26 181 099,00	3 721 140,00	0,00	0,00	0,00	29 902 239,00
Recettes de l'exercice		26 181 099,00	3 721 140,00	0,00	0,00	0,00	29 902 239,00
013	Atténuations de charges	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	121 400,00	0,00	0,00	0,00	121 400,00
73	Impôts et taxes	18 359 964,00	3 062 740,00	0,00	0,00	0,00	21 422 704,00
74	Dotations et participations	7 821 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 821 135,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	307 000,00	0,00	0,00	0,00	307 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		21 018 276,00	-18 211 695,00	0,00	0,00	0,00	2 806 581,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		21 120 335,00	329 000,00	1 000,00	167 000,00	271 400,00	42 000,00	2 100,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		21 120 335,00	329 000,00	1 000,00	167 000,00	271 400,00	42 000,00	2 100,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 402 208,00	0,00	1 000,00	167 000,00	271 400,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 580 627,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	125 500,00	329 000,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		3 392 740,00	0,00	297 000,00	0,00	0,00	0,00	31 400,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		3 392 740,00	0,00	297 000,00	0,00	0,00	0,00	31 400,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 400,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 062 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	297 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-17 727 595,00	-329 000,00	296 000,00	-167 000,00	-271 400,00	-42 000,00	29 300,00	0,00	0,00

## COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		1 812 860,00	0,00	0,00	1 812 860,00
Dépenses de l'exercice		1 812 860,00	0,00	0,00	1 812 860,00
011	Charges à caractère général	185 860,00	0,00	0,00	185 860,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 627 000,00	0,00	0,00	1 627 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		420 000,00	0,00	0,00	420 000,00
Recettes de l'exercice		420 000,00	0,00	0,00	420 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	390 000,00	0,00	0,00	390 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-1 392 860,00	0,00	0,00	-1 392 860,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	185 860,00	1 627 000,00	0,00



**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	0,00	0,00	185 860,00	1 627 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	185 860,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 627 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser – reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00
	<b>Recettes de l'exercice</b>	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	390 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser – reports</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	234 140,00	-1 627 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	240 564,00	251 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00	0,00	585 564,00
	Dépenses de l'exercice	240 564,00	251 000,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00	0,00	585 564,00
011	Charges à caractère général	221 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00	0,00	315 191,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 373,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 373,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	251 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	Recettes de l'exercice	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-190 564,00</b>	<b>-251 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-94 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-535 564,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>251 000,00</b>	<b>94 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	251 000,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	251 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-251 000,00</b>	<b>-94 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>742 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 920,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>770 820,00</b>
Dépenses de l'exercice		742 900,00	0,00	27 920,00	0,00	0,00	770 820,00
011	Charges à caractère général	628 400,00	0,00	27 920,00	0,00	0,00	656 320,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	114 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>
Recettes de l'exercice		6 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	9 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	6 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	9 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-736 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 920,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-761 820,00</b>

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	27 920,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	27 920,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	27 920,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	-27 920,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		412 057,00	8 000,00	347 550,00	0,00	767 607,00
Dépenses de l'exercice		412 057,00	8 000,00	347 550,00	0,00	767 607,00
011	Charges à caractère général	165 057,00	8 000,00	180 050,00	0,00	353 107,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	247 000,00	0,00	167 500,00	0,00	414 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	232 000,00	0,00	0,00	232 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	232 000,00	0,00	0,00	232 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	232 000,00	0,00	0,00	232 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-412 057,00	224 000,00	-347 550,00	0,00	-535 607,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	347 550,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	347 550,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	180 050,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 500,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		62 000,00	0,00	100 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		62 000,00	0,00	100 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	62 000,00	0,00	100 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		62 000,00	0,00	100 000,00	62 000,00	0,00	0,00	-347 550,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		20 000,00	85 000,00	0,00	105 000,00
Dépenses de l'exercice		20 000,00	85 000,00	0,00	105 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00	85 000,00	0,00	105 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	102 000,00	0,00	102 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	102 000,00	0,00	102 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	102 000,00	0,00	102 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-20 000,00	17 000,00	0,00	-3 000,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	30 000,00	15 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	30 000,00	15 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	30 000,00	15 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-20 000,00	0,00	-40 000,00	0,00	72 000,00	-15 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	49 150,00	0,00	0,00	77 300,00	0,00	126 450,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	49 150,00	0,00	0,00	77 300,00	0,00	126 450,00
011	Charges à caractère général	0,00	49 150,00	0,00	0,00	77 300,00	0,00	126 450,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	255 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 855 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	255 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 855 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	25 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 625 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	205 850,00	0,00	0,00	1 522 700,00	0,00	1 728 550,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	159 080,00	0,00	0,00	159 080,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	159 080,00	0,00	0,00	159 080,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	159 080,00	0,00	0,00	159 080,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		1 100 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	1 150 000,00
Recettes de l'exercice		1 100 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	1 150 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		1 100 000,00	0,00	-109 080,00	0,00	0,00	990 920,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	2 098 500,00	1 511 400,00	0,00	0,00	3 609 900,00
	Dépenses de l'exercice	2 098 500,00	1 511 400,00	0,00	0,00	3 609 900,00
011	Charges à caractère général	2 098 500,00	1 511 400,00	0,00	0,00	3 609 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	2 700,00	770 000,00	260 000,00	0,00	1 032 700,00
	Recettes de l'exercice	2 700,00	770 000,00	260 000,00	0,00	1 032 700,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	770 000,00	260 000,00	0,00	1 030 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-2 095 800,00	-741 400,00	260 000,00	0,00	-2 577 200,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	2 098 500,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	2 098 500,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	2 098 500,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 095 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	<b>DEPENSES (2)</b>	190 300,00	515 000,00	345 100,00	134 000,00	327 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	190 300,00	515 000,00	345 100,00	134 000,00	327 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	190 300,00	515 000,00	345 100,00	134 000,00	327 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	550 000,00	220 000,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	550 000,00	220 000,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	550 000,00	220 000,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-190 300,00	35 000,00	-125 100,00	-134 000,00	-327 000,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>280 000,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser – reports</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>280 000,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		2 240 000,00	9 266 599,00	0,00	0,00	0,00	11 506 599,00
Dépenses de l'exercice		2 240 000,00	9 266 599,00	0,00	0,00	0,00	11 506 599,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 240 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	9 066 599,00	0,00	0,00	0,00	9 066 599,00
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	0,00	3 461 599,00	0,00	0,00	0,00	3 461 599,00
112	PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
113	VEGETALISATION DES COURS D ECOLES	0,00	780 000,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00
114	ACV TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
115	TRAVAUX RUE DE LA FENAISON	0,00	720 000,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00
116	REALISATION PARKING LOUIS FEUILLADE	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
118	TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
119	TRAVAUX ACCESSIBILITE DIVERS BATIMENT MUNICIPAUX	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
120	EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
121	ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE 10 PLACES	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
122	CREATION GUICHET UNIQUE HOTEL DE VILLE	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
123	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
124	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE	0,00	155 000,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
125	ACV PRU REALISATION DE VOIES CYCLABLES	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser – reports</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (2)</b>		<b>10 796 599,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 996 599,00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>10 796 599,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 996 599,00</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 649 233,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 649 233,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 039 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 039 590,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 235 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 872 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 872 776,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser – reports</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (2)</b>		<b>8 556 599,00</b>	<b>-9 066 599,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-510 000,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>9 266 599,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>9 266 599,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		<b>9 066 599,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	3 461 599,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113	VEGETALISATION DES COURS D ECOLES	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114	ACV TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	TRAVAUX RUE DE LA FENAISSON	720 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	REALISATION PARKING LOUIS FEULLADE	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
118	TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
119	TRAVAUX ACCESSIBILITE DIVERS BATIMENT MUNICIPAL	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
120	EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE 10 PLACES	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	CREATION GUICHET UNIQUE HOTEL DE VILLE	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
123	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
124	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
125	ACV PRU REALISATION DE VOIES CYCLABLES	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-9 066 599,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00



COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	1 185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185 000,00
	Recettes de l'exercice	1 185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 185 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 185 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>1 185 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 185 000,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	850 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	850 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	850 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-850 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-850 000,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	275 000,00	0,00	0,00	275 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	275 000,00	0,00	0,00	275 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	175 000,00	0,00	0,00	175 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		100 000,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		100 000,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

## A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					41 366 666,66									
1641 Emprunts en euros (total)					38 500 000,00									
(0067)	Crédit Agricole	19/12/2005	20/12/2005	20/03/2006	900 000,00	F	FIXE	3,680	3,786		T	C	N	A-1
(98-TIR-1)	Société Générale	18/09/2019	01/02/2020	01/05/2020	2 000 000,00	F	FIXE	0,880	0,896		T	C	N	A-1
02GL1L014PR (82)	Crédit Agricole	12/12/2011	23/12/2011	15/04/2012	1 600 000,00	F	FIXE	4,300	4,372		T	P	N	A-1
1210611 (83)	Caisse Dépôts Consignations	19/12/2011	18/04/2012	01/01/2013	1 500 000,00	F	FIXE	4,510	4,510		A	P	N	A-1
1230625 (86)	Caisse Dépôts Consignations	14/09/2012	19/12/2012	01/11/2013	1 500 000,00	F	FIXE	4,420	4,420		A	P	N	A-1
1446 001 (94)	Société Générale	17/08/2016	29/09/2017	29/12/2017	4 000 000,00	F	FIXE	1,990	2,034		T	C	N	A-1
168673 (88)	Crédit Agricole	15/11/2013	20/11/2013	20/02/2014	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,268	0,037		T	C	N	A-1
168673 (92)	Crédit Agricole	04/11/2016	28/11/2016	28/02/2017	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,050	0,000		T	C	N	A-1
17258 (0075)	Société Générale	09/11/2007	01/09/2009	01/09/2010	2 000 000,00	F	FIXE	2,910	2,953		A	C	N	A-1
17974-001 (76)	Société Générale	02/10/2009	11/12/2009	11/03/2010	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,100	0,663		T	P	N	A-1
2112876 (95)	Crédit Agricole	12/10/2017	27/04/2018	25/01/2019	3 000 000,00	F	FIXE	1,460	1,464		A	P	N	A-1
226254eur02337330 (0071)	DEXIA CLF	08/11/2006	15/12/2006	01/12/2007	1 500 000,00	F	FIXE	4,130	4,130		A	P	N	A-1
2713326 (96)	Crédit Agricole	15/10/2018	27/01/2019	25/01/2020	2 000 000,00	F	FIXE	1,620	1,601		A	P	N	A-1
34FCT18455414 (87)	ARKEA Banque	25/09/2013	30/09/2013	30/01/2014	2 000 000,00	F	FIXE	3,550	3,602		A	C	N	A-1
MIN506189EUR/0506658/001/1 (90)	LA BANQUE POSTALE	31/10/2014	26/08/2015	01/09/2016	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,350	1,088		A	C	N	A-1
MIR226254EUR/0233733 (0070)	DEXIA CLF	17/12/2004	22/05/2006	01/07/2007	1 500 000,00	F	FIXE	4,120	4,115		A	P	N	A-1
MON249076EUR0262154 (0073)	DEXIA CLF	06/07/2007	15/11/2007	01/11/2008	2 000 000,00	F	FIXE	4,800	4,799		A	P	N	A-1
MON272602EUR0291138001 (77)	DEXIA CLF	07/10/2010	05/11/2010	01/03/2011	312 500,00	F	FIXE	2,320	2,341		T	P	N	A-1
MON272603EUR0291139001 (78)	DEXIA CLF	07/10/2010	05/11/2010	01/03/2011	687 500,00	F	FIXE	3,270	3,311		T	P	N	A-1
eur/0279393/001 (0074)	DEXIA CLF	15/10/2008	06/11/2008	01/12/2009	3 000 000,00	F	FIXE	4,950	5,021		A	P	N	A-1
min280761eur (89)	LA BANQUE POSTALE	09/10/2013	05/05/2014	01/06/2015	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,984	1,409		A	C	N	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					2 866 666,66									
17974-003 (80)	Société Générale	26/08/2011	01/12/2011	01/01/2012	1 000 000,00	F	FIXE	2,490	2,519		M	C	N	A-1
20/06/2007 (0661)	Crédit Agricole	19/06/2007	20/06/2007	08/12/2007	1 866 666,66	C	TAUX STRUCTURES	2,470	2,505		A	C	N	B-4

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					17 241,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					17 241,00									
2019-1034 (99)	Caisse d'Allocations Familiales	20/11/2019	16/03/2020	01/03/2021	17 241,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>41 383 907,66</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		24 608 342,92					2 234 281,54	473 042,85	0,00	157 245,27
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		23 241 676,71					2 117 614,83	465 632,46	0,00	156 771,42
(0067)	N	0,00	A-1	180 000,00	3,97	F	FIXE	3,680	45 000,00	6 081,77	0,00	167,90
(98-TIR-1)	N	0,00	A-1	1 825 000,00	18,08	F	FIXE	0,880	100 000,00	15 947,56	0,00	2 572,16
02GL1L014PR (82)	N	0,00	A-1	987 820,48	10,04	F	FIXE	4,300	78 452,29	41 222,51	0,00	8 288,10
1210611 (83)	N	0,00	A-1	720 666,55	5,00	F	FIXE	4,510	107 264,69	32 502,06	0,00	27 664,42
1230625 (86)	N	0,00	A-1	718 300,18	5,83	F	FIXE	4,420	107 154,74	31 748,87	0,00	4 514,44
1446 001 (94)	N	0,00	A-1	3 150 000,00	15,74	F	FIXE	1,990	200 000,00	62 038,24	0,00	489,21
168673 (88)	N	0,00	A-1	1 200 000,00	11,89	F	FIXE	0,670	100 000,00	7 873,89	0,00	839,36
168673 (92)	N	0,00	A-1	1 444 444,40	12,91	V	EURIBOR03M	0,000	111 111,12	0,00	0,00	0,00
17258 (0075)	N	0,00	A-1	800 000,00	7,67	F	FIXE	0,080	100 000,00	648,89	0,00	189,78
17974-001 (76)	N	0,00	A-1	675 107,42	7,94	V	EURIBOR03M	0,108	53 795,24	717,64	0,00	39,14
2112876 (95)	N	0,00	A-1	2 603 520,43	16,07	F	FIXE	1,460	136 037,57	38 011,40	0,00	33 656,47
226254eur02337330 (0071)	N	0,00	A-1	495 222,27	4,92	F	FIXE	4,130	91 194,22	20 452,68	0,00	1 417,20
2713326 (96)	N	0,00	A-1	1 827 667,06	17,07	F	FIXE	1,620	88 265,92	29 608,21	0,00	26 325,48
34FCT18455414 (87)	N	0,00	A-1	933 333,36	6,08	F	FIXE	3,550	133 333,33	33 133,33	0,00	26 143,56
MIN506189EUR/0506658/001/1 (90)	N	0,00	A-1	1 400 000,00	13,67	V	EURIBOR12M	0,690	100 000,00	9 794,17	0,00	4 533,32
MIR226254EUR/0233733 (0070)	N	0,00	A-1	494 925,01	4,50	F	FIXE	0,560	91 157,71	2 771,58	0,00	1 139,84
MON249076EUR0262154 (0073)	N	0,00	A-1	805 964,66	5,83	F	FIXE	4,800	119 088,65	38 686,30	0,00	5 510,06
MON272602EUR0291138001 (77)	N	0,00	A-1	158 575,48	8,92	F	FIXE	2,320	16 033,67	3 540,13	0,00	284,77
MON272603EUR0291139001 (78)	N	0,00	A-1	364 904,42	8,92	F	FIXE	3,270	35 467,24	11 500,40	0,00	927,64
eur/0279393/001 (0074)	N	0,00	A-1	1 389 558,30	6,92	F	FIXE	4,950	170 925,11	69 738,46	0,00	5 194,42
min280761eur (89)	N	0,00	A-1	1 066 666,69	7,42	V	EURIBOR12M	0,889	133 333,33	9 614,37	0,00	6 874,15
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		1 366 666,21					116 666,71	7 410,39	0,00	473,85

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
17974-003 (80)	N	0,00	A-1	499 999,60	9,92	V	EURIBOR03M	0,078	50 000,04	1 171,59	0,00	95,18
20/06/2007 (0661)	N	0,00	A-1	866 666,61	12,94	F	FIXE	0,710	66 666,67	6 238,80	0,00	378,67
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>15 516,90</b>					<b>1 724,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		15 516,90					1 724,10	0,00	0,00	0,00
2019-1034 (99)	N	0,00	A-1	15 516,90	8,17	F	FIXE	0,000	1 724,10	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>24 623 859,82</b>					<b>2 236 005,64</b>	<b>473 042,85</b>	<b>0,00</b>	<b>157 245,27</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

### A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 623 859,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2004-05-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciel	2	05/11/1996
L	Matériel informatique	5	05/11/1996
L	Voitures, matériel bureau électrique ou électronique	6	05/11/1996
L	Camions, véhicules industriels et engins de TP	8	05/11/1996
L	Mobilier et équipements de garages et ateliers	10	05/11/1996
L	Equipements sportifs	10	05/11/1996
L	Agencement et aménagement de bâtiments	15	05/11/1996
L	Installations électriques et téléphoniques	15	05/11/1996
L	Appareils de levage, ascenseurs	25	09/07/2003
L	Matériel classique	8	09/07/2003
L	Installation chauffage	15	09/07/2003
L	Installation voirie	30	09/07/2003
L	Plantations	20	09/07/2003
L	Aménagement de terrains	30	09/07/2003
L	Bâtiments légers	15	09/07/2003
L	Frais d'études	5	04/06/2004
L	Subventions d'équipements pour biens mobiliers, matériels et études	5	31/01/2012
L	Subventions d'équipement pour biens immobiliers et installation	15	31/01/2012
L	Subventions d'équipement pour projets d'infrastructure d'intérêt général	30	31/01/2012
L	Acquisition de droit au bail	5	31/01/2012

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>2 240 000,00</b>	<b>I 2 240 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>2 240 000,00</b>	<b>2 240 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 240 000,00	2 240 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>2 240 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 240 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>6 023 823,00</b>	<b>III</b> <b>6 023 823,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 335 000,00</b>	<b>1 335 000,00</b>
10222	FCTVA	1 055 000,00	1 055 000,00
10223	TLE	30 000,00	30 000,00
10226	Taxe d'aménagement	150 000,00	150 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	100 000,00	100 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>4 688 823,00</b>	<b>4 688 823,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	19 586,00	19 586,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	38 883,00	38 883,00
28041482	<i>Subv.Cne : Bâtiments, installations</i>	2 890,00	2 890,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	18 189,00	18 189,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	29 250,00	29 250,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	30 035,00	30 035,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	47 477,00	47 477,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	71 208,00	71 208,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	5 300,00	5 300,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	37 312,00	37 312,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	4 992,00	4 992,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	41 599,00	41 599,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	74 692,00	74 692,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	197 860,00	197 860,00
28184	<i>Mobilier</i>	60 971,00	60 971,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	359 346,00	359 346,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 649 233,00	3 649 233,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>6 023 823,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 023 823,00</b>

	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>2 240 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>6 023 823,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6)</b>	<b>3 783 823,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	<b>Autres dépenses éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	<b>Autres recettes éventuelles</b>	<b>0,00</b>
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					56 776 614,17	35 022 816,41										771 351,08	1 768 713,40	
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	2 230 225,00	2 027 003,45	34,00	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1	27 364,55	42 838,94	
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	991 026,00	926 004,65	44,00	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1	12 501,06	13 735,15	
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	1 208 992,00	1 079 059,55	34,00	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1	5 934,83	26 661,50	
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	434 158,00	398 554,92	44,00	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1	2 192,05	7 309,86	
APAJH	2011	P	EG Foyer hebergement	CREDIT FONCIER	580 000,00	474 927,76	19,91	T	V	LIVA	3,404	V	LIVA	3,360	A-1	15 780,12	14 245,07	

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ERILIA	1992	P	emp gar	Caisse Dépôts Consignations	2 601 189,18	773 535,17	5,00	A	F	FIXE	4,672	F	FIXE	3,550	A-1		27 460,49	118 708,46
ERILIA	1992	P	Emp Gar	Caisse Dépôts Consignations	2 483 631,63	724 949,87	5,83	A	F	FIXE	4,412	F	FIXE	3,550	A-1		25 735,73	111 252,44
ERILIA	1993	P	Hameau des Lanes	Caisse Dépôts Consignations	2 191 281,12	728 691,98	6,25	A	F	FIXE	4,382	F	FIXE	3,550	A-1		25 868,57	94 274,46
FDI HABITAT	2001	P	LOT TERRO D OC	Caisse Dépôts Consignations	2 380 907,13	1 110 217,32	11,75	A	F	FIXE	3,349	F	FIXE	3,450	A-1		38 302,50	80 509,03
FDI HABITAT	2002	P	IMMEUBLE MALGOIRE	Caisse Dépôts Consignations	35 673,07	21 592,98	15,08	A	F	FIXE	3,527	F	FIXE	3,450	A-1		744,96	1 033,75
FDI HABITAT	2002	P	IMMEUBLE MALGOIRE	Caisse Dépôts Consignations	48 795,20	39 002,26	30,08	A	F	FIXE	3,510	F	FIXE	3,450	A-1		1 345,58	722,72
FDI HABITAT	1991	P	10 LGT RUE DE LA PAIX FDI HABITAT	Caisse Dépôts Consignations	67 516,42	16 937,06	4,58	A	F	FIXE	4,333	F	FIXE	3,550	A-1		601,27	3 171,14
FDI HABITAT	1995	P	33 LGT PORTES MER	Caisse Dépôts Consignations	1 419 978,83	568 013,10	8,25	A	F	FIXE	4,022	F	FIXE	3,550	A-1		20 164,46	55 287,83
FDI HABITAT	1995	P	9 LGT RUE PAIX FDI HABITAT	Caisse Dépôts Consignations	60 501,88	23 855,27	8,92	A	F	FIXE	3,768	F	FIXE	3,550	A-1		846,86	2 321,97
FDI HABITAT	1995	P	72 LGT MAS CHAMBON	Caisse Dépôts Consignations	3 147 025,42	1 240 461,72	8,92	A	F	FIXE	3,774	F	FIXE	3,550	A-1		44 036,39	120 740,94
FDI HABITAT	1998	P	LOGT TERRO D OC	Caisse Dépôts Consignations	1 999 331,42	876 218,30	9,17	A	F	FIXE	3,442	F	FIXE	3,550	A-1		31 105,75	75 431,42
FDI HABITAT	2003	P	Rue Max DORMOY 11 lgt Emp Gar	Caisse Dépôts Consignations	253 756,80	200 397,02	31,75	A	F	FIXE	2,936	F	FIXE	2,950	A-1		5 911,71	3 850,32
FDI HABITAT	2003	P	Rue Max DORMOY 11 Lgt Emp Gar	Caisse Dépôts Consignations	13 500,00	8 237,80	16,75	A	F	FIXE	2,933	F	FIXE	2,950	A-1		243,02	380,15
FDI HABITAT	2003	P	3 Lgt rue Antoine MENARD	Caisse Dépôts Consignations	25 704,00	20 692,56	32,76	A	V	LIVA	2,804	V	LIVA	2,950	A-1		610,43	379,10

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FDI HABITAT	2003	P	3 Lgt rue Antoine MENARD	Caisse Dépôts Consignations	96 750,00	61 737,10	17,75	A	V	LIVA	2,765	V	LIVA	2,950	A-1		1 821,25	2 648,62
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	19 985,00	16 093,78	37,67	A	F	FIXE	1,049	F	FIXE	1,050	A-1		168,99	346,82
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	102 732,00	76 280,60	27,67	A	F	FIXE	1,049	F	FIXE	1,050	A-1		800,95	2 357,61
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	79 940,00	66 833,26	37,67	A	F	FIXE	1,849	F	FIXE	1,850	A-1		1 236,42	1 227,98
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	410 928,00	317 468,81	27,67	A	F	FIXE	1,849	F	FIXE	1,850	A-1		5 873,18	8 756,26
FDI HABITAT	2013	P	Ext foyer D. Meyer	Caisse Dépôts Consignations	93 050,00	61 749,51	12,67	A	F	FIXE	1,850	F	FIXE	1,850	A-1		1 142,37	4 245,25
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	106 170,40	95 412,25	40,33	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		1 955,95	1 362,66
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	203 976,50	173 651,51	30,33	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		3 559,86	3 816,33
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	97 888,00	90 089,00	40,33	A	F	FIXE	2,850	F	FIXE	2,850	A-1		2 567,54	1 039,84
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	188 064,80	164 350,70	30,33	A	F	FIXE	2,850	F	FIXE	2,850	A-1		4 683,99	3 122,20
FDI HABITAT	2020	X Produits CDC	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	34 055,25	33 252,65	38,08	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300	A-1		99,76	805,01
FDI HABITAT	2020	X Produits CDC	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	19 636,50	19 389,82	58,08	A	V	LIVRETA	0,920	V	LIVRETA	0,920	A-1		178,39	248,95
FDI HABITAT	2020	X Produits CDC	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	33 285,75	32 618,80	38,08	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100	A-1		358,81	674,29
FDI HABITAT	2020	X Produits CDC	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	65 896,50	65 068,68	58,08	A	V	LIVRETA	0,920	V	LIVRETA	0,920	A-1		598,64	835,43

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FDI HABITAT	2020	X Produits CDC	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	392 547,00	383 295,68	38,33	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300	A-1		1 149,89	9 279,08
FDI HABITAT	2020	X Produits CDC	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	197 399,25	194 855,48	58,33	A	V	LIVRETA	0,840	V	LIVRETA	0,840	A-1		1 636,79	2 565,14
FDI HABITAT	2020	X Produits CDC	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	823 850,25	807 342,68	38,33	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100	A-1		8 880,77	16 689,16
FDI HABITAT	2020	X Produits CDC	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	414 287,25	408 948,57	58,33	A	V	LIVRETA	0,840	V	LIVRETA	0,840	A-1		3 435,17	5 383,53
FDI HABITAT	2020	X Produits CDC	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	24 375,00	24 375,00	38,33	A	V	MULTIPERIODES	0,365	V	MULTIPERIODES	0,000	A-1		0,00	0,00
FDI HABITAT	2020	X Produits CDC	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	26 250,00	26 250,00	57,33	A	V	MULTIPERIODES	1,394	V	MULTIPERIODES	1,600	A-1		420,00	0,00
HLM UN TOIT POUR TOUS	1991	X Echéances Progressives	CONSTRUCTION LOGEMENTS	Caisse Dépôts Consignations	2 115 825,15	677 929,00	5,67	A	F	FIXE	4,014	F	FIXE	4,790	A-1		32 472,80	98 621,58
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	260 534,16	210 492,65	28,75	A	F	FIXE	1,549	F	FIXE	1,550	A-1		3 262,64	5 236,41
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	294 336,66	264 382,48	38,75	A	F	FIXE	2,348	F	FIXE	2,350	A-1		6 212,99	3 410,05
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	947 753,67	793 652,15	28,75	A	F	FIXE	2,348	F	FIXE	2,350	A-1		18 650,82	17 132,35
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	99 632,71	86 516,76	38,75	A	F	FIXE	1,549	F	FIXE	1,550	A-1		1 341,01	1 387,40
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	117 333,18	98 785,24	30,33	A	F	FIXE	3,300	F	FIXE	1,700	A-1		1 679,35	2 446,76
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	45 133,61	40 101,45	40,33	A	F	FIXE	3,350	F	FIXE	1,700	A-1		681,72	684,47
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	1 796 388,32	1 569 872,16	30,33	A	F	FIXE	2,850	F	FIXE	2,850	A-1		44 741,35	29 823,14

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	76 798,33	64 701,41	30,33	A	F	FIXE	3,350	F	FIXE	1,700	A-1		1 099,92	1 602,55
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	307 797,29	276 608,47	40,33	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		5 670,48	3 950,46
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	685 832,23	583 870,23	30,33	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		11 969,34	12 831,68
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	663 197,00	610 358,20	40,33	A	F	FIXE	2,850	F	FIXE	2,850	A-1		17 395,21	7 045,02
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	856 780,00	773 075,06	34,92	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		10 436,51	17 425,06
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	66 339,00	61 522,73	44,92	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		830,56	1 002,62
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	24 205,00	22 072,15	44,92	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		121,40	433,64
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	343 631,00	304 685,35	34,92	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		1 675,77	7 918,12
NOUVEAU LOGIS MERD	1999	P	Immeuble Sauvageol et chateau	Caisse Dépôts Consignations	120 089,56	52 372,50	9,00	A	F	FIXE	3,734	F	FIXE	3,550	A-1		1 859,22	4 513,45
NOUVEAU LOGIS MERD	1999	P	Immeuble Sauvageol Chateau	Caisse Dépôts Consignations	270 630,32	113 291,00	9,00	A	F	FIXE	3,231	F	FIXE	3,050	A-1		3 455,38	9 988,24
OPH/ACM ex SHEMC	1999	P	CONSTRUCTION LGT ABRIVADOS	Caisse Dépôts Consignations	950 024,89	65 356,60	0,00	A	F	FIXE	4,780	F	FIXE	3,550	A-1		2 320,16	65 356,60
OPH/ACM ex SHEMC	1999	P	CONSTRUCTION LGT	Caisse Dépôts Consignations	38 112,82	2 617,01	0,00	A	F	FIXE	4,867	F	FIXE	3,550	A-1		92,90	2 617,01
OPH/ACM ex SHEMC	1999	P	CONSTRUCTION LGT ABRIVADOS	Caisse Dépôts Consignations	100 315,51	12 966,59	1,00	A	F	FIXE	4,564	F	FIXE	3,550	A-1		460,31	6 378,32
OPH/ACM ex SHEMC	1998	C	30 LGT LES CLAUZADES	Caisse Dépôts Consignations	1 716 840,95	647 584,25	8,33	A	F	FIXE	3,740	F	FIXE	3,550	A-1		22 989,24	64 599,19

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH/ACM ex SHEMC	2002	P	Ensemble immobilier la Roquette Emp Gar	Caisse Dépôts Consignations	577 253,00	35 434,00	0,75	A	F	FIXE	2,279	F	FIXE	2,250	A-1		797,27	35 434,00
OPH/ACM ex SHEMC	2007	P	La Roquette H3 H5 H6 H7	Caisse Dépôts Consignations	216 566,00	19 033,77	0,00	A	F	FIXE	3,967	F	FIXE	4,000	A-1		761,35	19 033,77
OPH/ACM ex SHEMC	2007	P	La Roquette A2 C2 H1 J4	Caisse Dépôts Consignations	227 932,00	20 032,73	0,00	A	F	FIXE	3,967	F	FIXE	4,000	A-1		801,31	20 032,73
OPH/ACM ex SHEMC	2007	P	La Roquette G1 H2 K1 K3	Caisse Dépôts Consignations	226 696,00	19 924,07	0,00	A	F	FIXE	3,967	F	FIXE	4,000	A-1		796,96	19 924,07
OPH/ACM ex SHEMC	2010	P	EG Igt route de Montpellier	Caisse Dépôts Consignations	67 799,00	56 883,05	38,08	A	V	LIVA	1,499	V	LIVA	1,500	A-1		853,25	1 083,89
OPH/ACM ex SHEMC	2010	P	EG Igt route de Montpellier	Caisse Dépôts Consignations	576 322,75	450 335,39	28,08	A	V	LIVA	1,499	V	LIVA	1,500	A-1		6 755,03	12 509,77
OPH/ACM ex SHEMC	2010	P	EG Igt route de Montpellier	Caisse Dépôts Consignations	75 295,25	57 340,92	28,08	A	V	LIVA	0,949	V	LIVA	0,950	A-1		544,74	1 726,72
OPH/ACM ex SHEMC	2017	X Produits CDC	Résidence Les Nénuphars	Caisse Dépôts Consignations	165 552,00	147 194,48	35,58	A	V	LIVRETA	0,547	V	LIVRETA	0,550	A-1		820,82	4 516,42
OPH/ACM ex SHEMC	2017	X Produits CDC	Résidence Les Nénuphars	Caisse Dépôts Consignations	380 356,50	342 265,46	35,58	A	V	LIVRETA	1,335	V	LIVRETA	1,350	A-1		4 684,76	9 484,07
Office Public HLM	2001	P	6 LGT RUE REMPARTS	Caisse Dépôts Consignations	129 133,12	74 587,07	14,42	A	F	FIXE	3,396	F	FIXE	3,450	A-1		2 573,25	3 879,77
Office Public HLM	2001	P	RES CLOS LES PLATANES	Caisse Dépôts Consignations	315 593,08	182 286,09	14,33	A	F	FIXE	3,383	F	FIXE	3,450	A-1		6 288,87	9 481,91
Office Public HLM	2001	P	RES CLOS LES PLATANES	Caisse Dépôts Consignations	72 068,22	40 175,14	14,33	A	F	FIXE	2,980	F	FIXE	2,950	A-1		1 185,17	2 168,01
Office Public HLM	1995	P	CONSTRUCTION 24 LOGEMENTS	Caisse Dépôts Consignations	668 646,01	199 607,48	5,08	A	F	FIXE	4,170	F	FIXE	4,701	A-1		7 086,06	30 632,22

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Office Public HLM	1996	P	3 LGT ESPL MELEZES	Caisse Dépôts Consignations	120 342,52	38 311,37	6,50	A	F	FIXE	3,356	F	FIXE	3,050	A-1		1 168,50	5 029,75
Office Public HLM	1996	P	27 LGT ESPLANADE MELEZES	Caisse Dépôts Consignations	790 369,53	263 924,82	6,50	A	F	FIXE	3,834	F	FIXE	3,550	A-1		9 369,33	34 128,53
Office Public HLM	1998	P	3 LGT TAPIS VERT	Caisse Dépôts Consignations	48 028,13	16 821,29	8,42	A	F	FIXE	3,649	F	FIXE	3,550	A-1		597,16	1 720,42
Office Public HLM	1998	P	4 LGT RUE LIBERATION	Caisse Dépôts Consignations	96 810,86	33 906,83	8,42	A	F	FIXE	3,649	F	FIXE	3,550	A-1		1 203,69	3 467,87
Office Public HLM	2001	P	6 LGT RUE DES REMPARTS	Caisse Dépôts Consignations	28 444,49	15 856,69	14,42	A	F	FIXE	2,984	F	FIXE	2,950	A-1		467,78	855,68
Office Public HLM	2007	P	EG 5 lgt Terro d'Oc	Caisse Dépôts Consignations	100 844,50	77 072,79	25,50	A	V	LIVA	2,748	V	LIVA	2,750	A-1		2 119,50	2 068,72
Office Public HLM	2007	P	EG 23 lgt Terro d'Oc	Caisse Dépôts Consignations	400 158,50	292 690,14	20,50	A	V	LIVA	3,397	V	LIVA	3,400	A-1		9 951,47	9 775,06
SAHLM MEDITERRANNE	2003	P	LE CLOS DES BOTANISTES	CREDIT FONCIER	2 949 617,00	1 589 058,26	12,25	A	V	LIVA	3,302	V	LIVA	3,850	A-1		61 178,74	103 388,27
SAHLM MEDITERRANNE	2005	C	Clos des Botanistes emp G	CREDIT FONCIER	812 574,00	462 138,94	12,91	A	V	LIVA	3,432	V	LIVA	3,550	A-1		16 405,93	28 733,88
SOCADAL CILEO	2011	P	Ilot JJ Rousseau	CREDIT FONCIER	444 729,00	325 418,75	19,50	T	V	LIVA	2,216	V	LIVA	2,140	A-1		6 851,73	14 037,07
VILOGIA	2015	P	Résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	770 870,25	688 812,12	33,17	A	F	FIXE	1,877	F	FIXE	1,860	A-1		12 811,91	14 705,71
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	386 604,00	357 027,34	43,17	A	F	FIXE	1,874	F	FIXE	1,860	A-1		6 640,71	5 313,03
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	345 008,25	298 294,10	33,17	A	F	FIXE	0,564	F	FIXE	0,550	A-1		1 640,62	8 002,64
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	163 211,25	146 066,93	43,17	A	F	FIXE	0,561	F	FIXE	0,550	A-1		803,37	2 943,28
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	942 664,50	832 226,45	33,17	A	F	FIXE	1,366	F	FIXE	1,350	A-1		11 235,06	19 449,96



COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	508 353,75	464 199,65	43,17	A	F	FIXE	1,363	F	FIXE	1,350	A-1		6 266,69	7 794,05
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	1 427 928,00	1 288 423,54	34,67	A	F	FIXE	1,348	F	FIXE	1,350	A-1		17 393,72	29 040,98
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	840 204,75	779 205,09	44,67	A	F	FIXE	1,348	F	FIXE	1,350	A-1		10 519,27	12 698,45
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	802 090,50	711 185,04	34,67	A	F	FIXE	0,549	F	FIXE	0,550	A-1		3 911,52	18 482,18
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	307 560,75	280 459,60	44,67	A	F	FIXE	0,549	F	FIXE	0,550	A-1		1 542,53	5 509,99
herault habitat	2014	P	Route de Montpellier 24 logts	Caisse Dépôts Consignations	24 817,75	22 553,47	42,33	A	F	FIXE	1,850	F	FIXE	1,850	A-1		417,24	347,84
herault habitat	2014	P	Route de Montpellier 24 logts	Caisse Dépôts Consignations	402 879,00	351 891,02	32,33	A	F	FIXE	1,850	F	FIXE	1,850	A-1		6 509,99	7 832,89
promologis	1996	X Echéances Progressives	4 LGT MONTCALM	Caisse Dépôts Consignations	126 427,01	42 982,99	6,25	A	F	FIXE	3,350	F	FIXE	3,050	A-1		1 310,99	5 551,93
promologis	1996	C	14 LGT MONTCALM	Caisse Dépôts Consignations	549 653,54	182 716,79	6,25	A	F	FIXE	3,844	F	FIXE	3,550	A-1		6 486,44	23 638,97
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	63 703,50	55 074,23	33,42	A	V	LIVA	1,600	V	LIVA	1,600	A-1		881,19	1 460,57
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	48 385,50	42 666,83	43,42	A	V	LIVA	1,600	V	LIVA	1,600	A-1		682,67	947,78
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	49 751,25	41 775,42	33,42	A	V	LIVA	0,800	V	LIVA	0,800	A-1		334,20	1 307,36
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	29 655,00	25 739,10	43,42	A	V	LIVA	0,800	V	LIVA	0,800	A-1		205,91	640,41
promologis	2019	P	Villa Color - Prêt Locatif	Caisse Dépôts Consignations	721 247,25	697 585,93	37,00	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		9 417,41	12 232,42

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
promologis	2019	P	Villa Color	Caisse Dépôts Consignations	290 070,00	278 467,08	37,00	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		1 531,57	5 904,83
promologis	2019	P	Villa Color	Caisse Dépôts Consignations	700 770,75	688 168,28	57,00	A	F	FIXE	1,120	F	FIXE	1,120	A-1		7 707,49	6 513,44
promologis	2019	P	Villa Color	Caisse Dépôts Consignations	281 834,25	276 765,82	57,00	A	F	FIXE	1,120	F	FIXE	1,120	A-1		3 099,78	2 619,56
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>56 776 614,17</b>	<b>35 022 816,41</b>											<b>771 351,08</b>	<b>1 768 713,40</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	2 540 064,48
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	2 709 048,49
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>5 249 112,97</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>35 031 539,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>NaN</b>
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>101,00</b>	<b>0,00</b>	<b>101,00</b>	<b>80,50</b>	<b>6,00</b>	<b>86,50</b>
Adjoint administratif	C	15,00	0,00	15,00	8,60	2,00	10,60
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	34,00	0,00	34,00	31,60	0,00	31,60
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Attaché	A	11,00	0,00	11,00	4,00	4,00	8,00
Attaché principal	A	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	9,00	0,00	9,00	6,70	0,00	6,70
Rédacteur principal 2ème classe	B	6,00	0,00	6,00	4,60	0,00	4,60
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>203,00</b>	<b>8,40</b>	<b>211,40</b>	<b>167,60</b>	<b>15,70</b>	<b>183,30</b>
Adjoint technique	C	58,00	8,40	66,40	41,00	14,70	55,70
Adjoint technique principal 1ère classe	C	43,00	0,00	43,00	41,60	0,00	41,60
Adjoint technique principal 2ème classe	C	39,00	0,00	39,00	29,00	0,00	29,00
Agent de maîtrise	C	18,00	0,00	18,00	16,00	0,00	16,00
Agent de maîtrise principal	C	24,00	0,00	24,00	24,00	0,00	24,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Technicien principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>32,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32,00</b>	<b>27,30</b>	<b>0,00</b>	<b>27,30</b>
Agent social principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1°classe	C	21,00	0,00	21,00	19,60	0,00	19,60
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2°classe	C	7,00	0,00	7,00	4,80	0,00	4,80
Assistant socio-éducatif de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller socio-éducatif supérieur	A	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>17,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17,00</b>	<b>12,00</b>	<b>2,00</b>	<b>14,00</b>
Auxiliaire de puériculture de classe normale	C	4,00	0,00	4,00	1,00	1,00	2,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>11,00</b>	<b>0,70</b>	<b>11,70</b>	<b>11,00</b>	<b>0,70</b>	<b>11,70</b>
Conseiller des APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur des APS	B	1,00	0,70	1,70	1,00	0,70	1,70
Educateur principal des APS 1ère classe	B	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>7,00</b>	<b>1,00</b>	<b>8,00</b>
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>3,00</b>
Adjoint d animation	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>38,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38,00</b>	<b>35,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35,00</b>
Brigadier chef principal	C	23,00	0,00	23,00	22,00	0,00	22,00
Chef de police	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur de police municipale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien brigadier	C	12,00	0,00	12,00	10,00	0,00	10,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>416,00</b>	<b>9,10</b>	<b>425,10</b>	<b>342,40</b>	<b>26,40</b>	<b>368,80</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif	C	ADM	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	343	0,00	3-1	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	343	0,00	3-1	CDD
Adjoint d animation	C	ANIM	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	327	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2°classe	C	S	343	0,00	3-1	CDD
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	B	CULT	356	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	480	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	560	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	513	0,00	3-3-2°	CDD
Auxiliaire de puériculture de classe normale	C	MS	340	0,00	3-2	CDD
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	MS	365	0,00	3-2	CDD
Educateur des APS	B	SP	343	0,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH	343	0,00	3-2	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>201 200,00</b>		
Adulte relais (1)	A	OTR		20 800,00	A	A Contrats aidés
CAE (1)	A	OTR		22 700,00	A	A Contrats aidés
Collaborateur de Cabinet (1)	A	OTR		85 500,00	110	CDD
Contrat de projet	B	OTR		43 000,00	A	A Contrats aidés
Contrat de projet	C	OTR		29 200,00	A	A Contrats aidés
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>201 200,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
- Service de l'eau	Veolia	Veolia	SA	0,00
- Service de l'assainissement	Veolia	Veolia	SA	0,00
- Puces	RCM Pages	RCM Pages	SARL	0,00
- Parking du canal et stationnement payant	Indigo	Indigo	SA	53 214,07
- Restauration	Elior	Elior	SA	214 952,99
<b>Détention d'une part du capital</b>				
-	Caisse Epargne LR		SLE	2 000,00
-	Crédit Agricole LR		Sté coopérative	628,00
-	BRL		SA	663,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
-	(Voir annexe sur emprunts garantis)			0,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
-	Le Conseil Municipal ne s'est pas encore prononcé sur l'attribution des subventions 2022			0,00
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Communauté de Communes du Pays de Lunel	08/07/1993	FPU	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Entente Interdépartementale de Démoustification		Contribution budgétaire	35 026,62
Syndicat Intercommunal de Protection des Traditions, Coutumes et Sites Camarguais		Contribution budgétaire	1 060,88
Hérault Energie		Redevances ERDF	0,00
SDIS de l'Hérault		Contribution budgétaire	1 595 377,17

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale		-	SPA	Non
CE	Caisse de Ecoles	28/01/2011	- 28/01/2011	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>N° SIRET</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>
Service de l'eau	Adduction eau potable		-	21340145800152	SPIC	Oui
Service de l'assainissement	Collecte et traitement des eaux usées		-	21340145800202	SPIC	Oui

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Café Le Pavillon	Location commerciale		-	SPA

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALIBERT Stéphane	
AUTIER Isabelle	
BARBATO Cyril	
BENIATTOU Noureddine	
BERTHET Jean-Pierre	
BONFILS Viviane	
BUFFET Isabelle	
CHABERT Claude	
CHABERT Pascal	
CRECHET Michel	
DALLE Annabelle	
DALLE Stéphane	
DERDOUR Nouria	
DOMENECH Benjamin	
EL AZZOUZI Carine	
GALKA Michel	
GIMENEZ Souad	
GOUGEON Paulette	
GRASSET Laurent	
HERMABESSIERE René	
HUGO Adèle	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

LEMAIRE Nancy	
MICHEL Véronique	
MOKADDEM Sonia	
MOREL Catherine	
PAPAIX Marie	
PLANE Julia	
POLERI Corinne	
RAZIGADE Danielle	
REGNIER Yvette	
REMESY Claude	
SBAAI Jamal	
SOUJOL Pierre	
THOMAS Sylvie	
WEBER Eric	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

## **9.2 - BUDGET EAU POTABLE, BUDGET PRIMITIF 2022**

Annexe : maquette Budget Primitif 2022 du Budget eau potable

### **I. Le schéma directeur de l'adduction d'eau potable**

La gestion de l'adduction d'eau potable à Lunel est confiée à un délégataire (la société Ruas), pour ce qui concerne l'exploitation des installations de pompage et du réseau ; la commune restant pour sa part responsable des investissements de renouvellement et d'extension tant sur les installations de pompage que sur le réseau. Les interventions de la commune dans le cadre de son budget annexe portent ainsi en majeure partie sur l'investissement, l'exploitation restant de la responsabilité du délégataire.

Le schéma directeur d'adduction d'eau potable élaboré par le cabinet Ginger Environnement en collaboration avec les services municipaux présente un volume d'environ 10 millions d'euros de travaux à réaliser sur une quinzaine d'année à compter de l'année 2010. Ce programme doit permettre :

- de reprendre une partie du réseau dans le cadre de l'amélioration de son rendement et dans le but de poursuivre le remplacement des branchements plomb,
- d'investir pour renforcer et garantir la ressource en eau sur Lunel.

### **II. Le Budget Primitif 2022**

Le Budget Primitif 2022 « Eau Potable », qui est soumis au vote de l'Assemblée, tient compte du Débat d'Orientations Budgétaires du 16 décembre 2021. L'année 2022 sera marquée par des travaux de réfection de la voirie de la rue de le Fenaison et du Chemin du jeu de mail qui vont induire des travaux connexes sur le réseau eau potable.

Il est utile de préciser que le plus gros chantier à venir concerne la réalisation du nouveau réservoir, dont les études de maîtrise d'œuvre débuteront en 2022.

L'ensemble de ce programme de travaux (312 000 € HT environ), ainsi que l'amortissement en capital de l'emprunt (57 000 €) seront financés par les recettes de redevances 2022. Il est rappelé que les recettes de ce budget sont assurées par les produits perçus exclusivement auprès des abonnés du service et les subventions de l'Agence de l'Eau éventuelles.

Ce budget se présente de la manière suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b><u>Recettes</u></b>		<b><u>Recettes</u></b>	
70 Redevances	460 000,00	021 Virement du fonct	147 000,00
042 Opérations d'ordre	3 000,00	040 Opérations d'ordre	225 000,00
75 Autres produits de gestion courante	4 000,00	1068 Excédent capitalisé	0,00
002 Excédent reporté	0,00		
<b>Total Recettes</b>	<b>467 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>372 000,00</b>
<b><u>Dépenses</u></b>		<b><u>Dépenses</u></b>	
023 Virement à l'invest.	147 000,00	21 Immobilisations corpor.	292 000,00

**ATTENTION : Documents non communicables.**

**Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.**



011 Charges générales	30 000,00	23 Immobilisations en cours	20 000,00
012 Charges de personnel	35 000,00	040 Opérations d'ordre	3 000,00
65 Charges de gestion courante	1 000,00	16 Amortissement capital dette	57 000,00
66 Charges financières	29 000,00	001 Déficit reporté	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00		
042 Opérations d'ordre	225 000,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>467 000,00</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>372 000,00</b>

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget « Eau Potable ».

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

<p><b>ATTENTION : Documents non communicables.</b>  <b>Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.</b></p>
--

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>21340145800152</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE dont la population est de 3500 habitants</b> <b>et plus COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : MAUGUIO

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : EAU (2)

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35
A6 - Etat des charges transférées	36
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	37

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	41
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	42
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	43
B1.7 - Etat des engagements reçus	44
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	46

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	47
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	50
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	51

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	52
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	467 000,00	467 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		467 000,00	467 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	372 000,00	372 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		372 000,00	372 000,00
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		839 000,00	839 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 308,85	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>71 308,85</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>
66	Charges financières	31 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>102 308,85</b>	<b>0,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>95 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	257 000,00		147 000,00	147 000,00	147 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	220 000,00		225 000,00	225 000,00	225 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>477 000,00</b>		<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>579 308,85</b>	<b>0,00</b>	<b>467 000,00</b>	<b>467 000,00</b>	<b>467 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>467 000,00</b>
---	-------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	459 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>463 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>464 000,00</b>	<b>464 000,00</b>	<b>464 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>463 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>464 000,00</b>	<b>464 000,00</b>	<b>464 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>3 000,00</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>466 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>467 000,00</b>	<b>467 000,00</b>	<b>467 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>467 000,00</b>
---	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>369 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	536 598,92	0,00	292 000,00	292 000,00	292 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>536 598,92</b>	<b>0,00</b>	<b>312 000,00</b>	<b>312 000,00</b>	<b>312 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>56 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>57 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>592 598,92</b>	<b>0,00</b>	<b>369 000,00</b>	<b>369 000,00</b>	<b>369 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 000,00</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>595 598,92</b>	<b>0,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>372 000,00</b>
---	-------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	29 355,89	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>29 355,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>29 355,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	257 000,00		147 000,00	147 000,00	147 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	220 000,00		225 000,00	225 000,00	225 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>477 000,00</b>		<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>506 355,89</b>	<b>0,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>372 000,00</b>
---	-------------------

Pour information :



Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>369 000,00</b>
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	30 000,00		30 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00		35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	29 000,00	0,00	29 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	225 000,00	225 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		147 000,00	147 000,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>95 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>467 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>467 000,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 000,00	3 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	57 000,00	0,00	57 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	292 000,00	0,00	292 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>369 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>372 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>372 000,00</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	460 000,00		460 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00		4 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>464 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>467 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>467 000,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		225 000,00	225 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		147 000,00	147 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>372 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
617	Etudes et recherches	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres	5 000,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>40 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	40 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 308,85</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
658	Charges diverses de gestion courante	1 308,85	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>71 308,85</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>31 000,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>29 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	31 000,00	29 000,00	29 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>102 308,85</b>	<b>95 000,00</b>	<b>95 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>257 000,00</b>	<b>147 000,00</b>	<b>147 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>220 000,00</b>	<b>225 000,00</b>	<b>225 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	220 000,00	225 000,00	225 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>477 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>477 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>579 308,85</b>	<b>467 000,00</b>	<b>467 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>467 000,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	459 000,00	460 000,00	460 000,00
70128	Autres taxes et redevances	459 000,00	460 000,00	460 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	4 000,00	4 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	4 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>463 000,00</b>	<b>464 000,00</b>	<b>464 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>463 000,00</b>	<b>464 000,00</b>	<b>464 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 000,00	3 000,00	3 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>466 000,00</b>	<b>467 000,00</b>	<b>467 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>467 000,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>536 598,92</b>	<b>292 000,00</b>	<b>292 000,00</b>
2151	Installations complexes spécialisées	92 294,02	52 000,00	52 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	444 304,90	240 000,00	240 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>536 598,92</b>	<b>312 000,00</b>	<b>312 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>56 000,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>57 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	56 000,00	57 000,00	57 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>56 000,00</b>	<b>57 000,00</b>	<b>57 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>592 598,92</b>	<b>369 000,00</b>	<b>369 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>595 598,92</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>372 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 355,89	0,00	0,00
1068	Autres réserves	29 355,89	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>29 355,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>29 355,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	257 000,00	147 000,00	147 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	220 000,00	225 000,00	225 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	225 000,00	225 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	220 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>477 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>477 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>506 355,89</b>	<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>372 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					2 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 000 000,00									
2713335 (97)	Crédit Agricole	15/10/2018	27/01/2019	25/01/2020	500 000,00	F	FIXE	1,970	1,970		A	P	N	A-1
42277 (91)	Caisse Dépôts Consignations	09/11/2015	30/09/2016	01/12/2016	1 500 000,00	V	LIVRETA	1,500	1,500		A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>2 000 000,00</b>									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		1 724 694,36					56 568,34	28 102,86	0,00	10 041,48
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 724 694,36					56 568,34	28 102,86	0,00	10 041,48
2713335 (97)	N	0,00	A-1	474 990,10	27,07	F	FIXE	1,970	12 875,68	9 357,30	0,00	8 505,05
42277 (91)	N	0,00	A-1	1 249 704,26	23,92	V	LIVRETA	1,500	43 692,66	18 745,56	0,00	1 536,43
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 724 694,36</b>					<b>56 568,34</b>	<b>28 102,86</b>	<b>0,00</b>	<b>10 041,48</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

### A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 724 694,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

## A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Génie civil pour le captage, le transport, le traitement de l'eau potable et les canalisations	40	24/06/2014
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil)	15	24/06/2014
L	Bâtiments durables	50	24/06/2014
L	Bâtiments légers	15	24/06/2014

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>60 000,00</b>	<b>I 60 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>57 000,00</b>	<b>57 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	57 000,00	57 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>372 000,00</b>	<b>III 372 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>372 000,00</b>	<b>372 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28151	Installations complexes spécialisées	225 000,00	225 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	147 000,00	147 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>372 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>372 000,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>60 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>372 000,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (6)	<b>312 000,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

### A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0.00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0.00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

### B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Directeur Général des Services	A	0	5 542,00
Directeur des Services Techniques	A	0	5 040,00
Ingénieur Technique	A	0	6 230,00
Assistante administrative services techniques	A	0	3 127,00
Directeur Financier	A	0	4 480,00
Contremaître	C	0	2 648,00
Agents Comptabilité	C	0	7 933,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	A C	0	<b>35 000,00</b>

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALIBERT Stéphane	
AUTIER Isabelle	
BARBATO Cyril	
BENIATTOU Noureddine	
BERTHET Jean-Pierre	
BONFILS Viviane	
BUFFET Isabelle	
CHABERT Claude	
CHABERT Pascal	
CRECHET Michel	
DALLE Annabelle	
DALLE Stéphane	
DERDOUR Nouria	
DOMENECH Benjamin	
EL AZZOUZI Carine	
GALKA Michel	
GIMENEZ Souad	
GOUGEON Paulette	
GRASSET Laurent	
HERMABESSIERE René	
HUGO Adèle	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

LEMAIRE Nancy	
MICHEL Véronique	
MOKADDEM Sonia	
MOREL Catherine	
PAPAIX Marie	
PLANE Julia	
POLERI Corinne	
RAZIGADE Danielle	
REGNIER Yvette	
REMESY Claude	
SBAAI Jamal	
SOUJOL Pierre	
THOMAS Sylvie	
WEBER Eric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

### **9.3 - BUDGET ASSAINISSEMENT, BUDGET PRIMITIF 2022**

Annexe : maquette Budget Primitif 2022 du Budget assainissement

#### **I. Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées**

La gestion des réseaux d'assainissement des eaux usées à Lunel est confiée à un délégataire (la société Ruas) pour ce qui concerne l'exploitation de la station d'épuration et du réseau ; la commune restant pour sa part responsable des investissements de renouvellement, d'extension et d'amélioration tant sur la station d'épuration que sur le réseau. Les interventions de la commune dans le cadre de son budget annexe portent ainsi en majeure partie sur l'investissement, l'exploitation restant de la responsabilité du délégataire.

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées élaboré par le cabinet Safège Environnement en collaboration avec les services municipaux présente un volume d'environ 8 millions d'euros de travaux à réaliser sur une quinzaine d'années à compter de l'année 2010, auxquels il convient d'ajouter 11,3 millions d'euros pour la station d'épuration. Ce programme doit permettre :

- la poursuite de la lutte contre les eaux claires parasites, qui entraînent une surcharge du réseau aboutissant à des dysfonctionnements périodiques de la station d'épuration,
- l'engagement d'investissements lourds sur la station d'épuration, afin de répondre à l'augmentation de la population lunelloise d'une part, et à l'amélioration nécessaire de la filière eau et de la filière boue d'autre part.

#### **II. Le Budget Primitif 2022**

Le Budget Primitif 2022 « Assainissement », qui est soumis au vote de l'Assemblée, tient compte du Débat d'Orientations Budgétaires du 16 décembre 2021. L'année 2022 sera marquée par les travaux prévus sur la rue de la Fenaison et le chemin du jeu de mail, mais surtout par la suite de la phase opérationnelle du projet d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration.

L'ensemble de ce programme de travaux (4 531 000 € HT au stade du budget primitif), ainsi que l'amortissement en capital de l'emprunt (321 000 €) seront financés par les ressources propres du service (autofinancement issu des redevances d'assainissement et de la prime d'épuration), ainsi qu'une enveloppe d'emprunt de 4 241 000 € HT.

Ce budget se présente de la manière suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
70 Redevances	622 000,00	021 Virement du fonct	321 000,00
042 Opérations d'ordre	30 000,00	16 Emprunts	4 241 000,00
74 Subventions exploitation	140 000,00	040 Opérations d'ordre	320 000,00

**ATTENTION : Documents non communicables.**  
Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.

75 Autres produits de gestion courante	15 000,00	041 Opérations patrimoniales	330 000,00
002 Excédent reporté	0,00	1068 Excédent capitalisé	0,00
<b>Total Recettes</b>	<b>807 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>5 212 000,00</b>
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
023 Virement à l'invest.	321 000,00	21 Immobilisations corpor.	231 000,00
011 Charges générales	15 000,00	23 Immobilisations en cours	4 300 000,00
012 Charges de personnel	35 000,00	040 Opérations d'ordre	30 000,00
65 Charges de gestion courante	5 000,00	16 Amortissement capital dette	321 000,00
66 Charges financières	101 000,00	041 Opérations patrimoniales	330 000,00
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	001 Déficit reporté	0,00
042 Opérations d'ordre	320 000,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>807 000,00</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>5 212 000,00</b>

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget « Assainissement ».

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

<p><b>ATTENTION : Documents non communicables.</b>  <b>Les notes de synthèse et leurs annexes sont des documents préparatoires non communicables avant la séance du Conseil Municipal.</b></p>
--



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>21340145800202</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE dont la population est de 3500 habitants</b> <b>et plus COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : MAUGUIO

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

**BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)**

**ANNEE 2022**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35
A6 - Etat des charges transférées	36
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	37

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	41
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	42
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	43
B1.7 - Etat des engagements reçus	44
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	46

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	47
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	50
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	51

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	52
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	807 000,00	807 000,00
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>P</b>	0,00	0,00
<b>O</b>	<b>R</b>	(si déficit)	(si excédent)
<b>R</b>	<b>T</b>	0,00	0,00
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>807 000,00</b>	<b>807 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	5 212 000,00	5 212 000,00
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>		
<b>P</b>	<b>P</b>	0,00	0,00
<b>O</b>	<b>R</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>R</b>	<b>T</b>	0,00	0,00
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>5 212 000,00</b>	<b>5 212 000,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>6 019 000,00</b>	<b>6 019 000,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 849,29	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>60 849,29</b>	<b>0,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>
66	Charges financières	85 000,00	0,00	101 000,00	101 000,00	101 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>155 849,29</b>	<b>0,00</b>	<b>166 000,00</b>	<b>166 000,00</b>	<b>166 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	727 000,00		321 000,00	321 000,00	321 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	320 000,00		320 000,00	320 000,00	320 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 047 000,00</b>		<b>641 000,00</b>	<b>641 000,00</b>	<b>641 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 202 849,29</b>	<b>0,00</b>	<b>807 000,00</b>	<b>807 000,00</b>	<b>807 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>807 000,00</b>
---	-------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	600 000,00	0,00	622 000,00	622 000,00	622 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	153 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>768 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>777 000,00</b>	<b>777 000,00</b>	<b>777 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>768 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>777 000,00</b>	<b>777 000,00</b>	<b>777 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	27 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>27 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>795 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>807 000,00</b>	<b>807 000,00</b>	<b>807 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>807 000,00</b>
---	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>611 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	566 387,71	0,00	231 000,00	231 000,00	231 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 200 000,00	0,00	4 300 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 766 387,71</b>	<b>0,00</b>	<b>4 531 000,00</b>	<b>4 531 000,00</b>	<b>4 531 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	190 000,00	0,00	321 000,00	321 000,00	321 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>190 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>321 000,00</b>	<b>321 000,00</b>	<b>321 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 956 387,71</b>	<b>0,00</b>	<b>4 852 000,00</b>	<b>4 852 000,00</b>	<b>4 852 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	27 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>627 000,00</b>		<b>360 000,00</b>	<b>360 000,00</b>	<b>360 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 583 387,71</b>	<b>0,00</b>	<b>5 212 000,00</b>	<b>5 212 000,00</b>	<b>5 212 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 212 000,00</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 500 000,00	0,00	4 241 000,00	4 241 000,00	4 241 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>6 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 241 000,00</b>	<b>4 241 000,00</b>	<b>4 241 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 241 000,00</b>	<b>4 241 000,00</b>	<b>4 241 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	727 000,00		321 000,00	321 000,00	321 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	320 000,00		320 000,00	320 000,00	320 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 647 000,00</b>		<b>971 000,00</b>	<b>971 000,00</b>	<b>971 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 147 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 212 000,00</b>	<b>5 212 000,00</b>	<b>5 212 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 212 000,00</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>611 000,00</b>
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 000,00		15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00		35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	101 000,00	0,00	101 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	320 000,00	320 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		321 000,00	321 000,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>166 000,00</b>	<b>641 000,00</b>	<b>807 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>807 000,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 000,00	30 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	321 000,00	0,00	321 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	231 000,00	0,00	231 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 300 000,00	330 000,00	4 630 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>4 852 000,00</b>	<b>360 000,00</b>	<b>5 212 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 212 000,00</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	622 000,00		622 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	140 000,00		140 000,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00		15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>777 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>807 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>807 000,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 241 000,00	0,00	4 241 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	330 000,00	330 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		320 000,00	320 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		321 000,00	321 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>4 241 000,00</b>	<b>971 000,00</b>	<b>5 212 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 212 000,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
617	Etudes et recherches	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>40 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	40 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 849,29</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
6542	Créances éteintes	5 000,00	5 000,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	849,29	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>60 849,29</b>	<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>85 000,00</b>	<b>101 000,00</b>	<b>101 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	85 000,00	101 000,00	101 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>155 849,29</b>	<b>166 000,00</b>	<b>166 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>727 000,00</b>	<b>321 000,00</b>	<b>321 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>320 000,00</b>	<b>320 000,00</b>	<b>320 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	320 000,00	320 000,00	320 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 047 000,00</b>	<b>641 000,00</b>	<b>641 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 047 000,00</b>	<b>641 000,00</b>	<b>641 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 202 849,29</b>	<b>807 000,00</b>	<b>807 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>807 000,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	<b>Atténuations de charges (5)</b>	0,00	0,00	0,00
70	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	600 000,00	622 000,00	622 000,00
70613	Participations assainissement collectif	80 000,00	91 000,00	91 000,00
7068	Autres prestations de services	520 000,00	531 000,00	531 000,00
73	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	0,00	0,00	0,00
74	<b>Subventions d'exploitation</b>	153 000,00	140 000,00	140 000,00
741	Primes d'épuration	153 000,00	140 000,00	140 000,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	15 000,00	15 000,00	15 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>768 000,00</b>	<b>777 000,00</b>	<b>777 000,00</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	0,00	0,00	0,00
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	0,00	0,00	0,00
78	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>768 000,00</b>	<b>777 000,00</b>	<b>777 000,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	27 000,00	30 000,00	30 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	27 000,00	30 000,00	30 000,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>27 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>795 000,00</b>	<b>807 000,00</b>	<b>807 000,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>807 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>566 387,71</b>	<b>231 000,00</b>	<b>231 000,00</b>
2151	Installations complexes spécialisées	16 248,21	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	550 139,50	231 000,00	231 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>7 200 000,00</b>	<b>4 300 000,00</b>	<b>4 300 000,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 200 000,00	4 300 000,00	4 300 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>7 766 387,71</b>	<b>4 531 000,00</b>	<b>4 531 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>190 000,00</b>	<b>321 000,00</b>	<b>321 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	190 000,00	321 000,00	321 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>190 000,00</b>	<b>321 000,00</b>	<b>321 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>7 956 387,71</b>	<b>4 852 000,00</b>	<b>4 852 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>27 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>27 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>30 000,00</i>
139111	<i>Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau</i>	<i>27 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>30 000,00</i>
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>600 000,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>330 000,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	600 000,00	330 000,00	330 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>627 000,00</b>	<b>360 000,00</b>	<b>360 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>8 583 387,71</b>	<b>5 212 000,00</b>	<b>5 212 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 212 000,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 500 000,00	4 241 000,00	4 241 000,00
1641	Emprunts en euros	6 500 000,00	4 241 000,00	4 241 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>6 500 000,00</b>	<b>4 241 000,00</b>	<b>4 241 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>6 500 000,00</b>	<b>4 241 000,00</b>	<b>4 241 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	727 000,00	321 000,00	321 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	320 000,00	320 000,00	320 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	320 000,00	320 000,00	320 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 047 000,00</b>	<b>641 000,00</b>	<b>641 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00	330 000,00	330 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	600 000,00	330 000,00	330 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 647 000,00</b>	<b>971 000,00</b>	<b>971 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>8 147 000,00</b>	<b>5 212 000,00</b>	<b>5 212 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 212 000,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					10 860 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					10 860 000,00									
34-18455414CGP1LUNEL (101-TIR-8135739 (85)	ARKEA Banque	18/11/2021	01/10/2022	30/12/2022	3 500 000,00	F	FIXE	0,820	0,823		T	C	N	A-1
99107503000 (60)	Caisse d'Epargne	15/10/2012	10/12/2012	25/02/2014	400 000,00	F	FIXE	4,720	4,717		A	P	N	A-1
DD16902608 (100)	Crédit Agricole	02/04/2003	11/04/2003	11/04/2004	1 970 000,00	F	FIXE	4,590	4,591		A	C	N	A-1
EUR/0192438/001 (0330)	ARKEA Banque	28/09/2020	30/11/2020	28/02/2021	1 000 000,00	F	FIXE	0,950	0,961		T	C	N	A-1
MON539090€EUR (102)	DEXIA CLF	12/12/2001	31/12/2001	01/01/2003	990 000,00	F	FIXE	5,110	5,109		A	P	N	A-1
	LA BANQUE POSTALE	18/11/2021	24/11/2021	01/03/2022	3 000 000,00	F	FIXE	1,020	1,039		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

**COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - ASSAINISSEMENT - BP - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>10 860 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		5 111 336,13					320 646,99	100 685,50	0,00	38 186,73
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 111 336,13					320 646,99	100 685,50	0,00	38 186,73
34-18455414CGP1LUNEL (101-TIR-8135739 (85)	N	0,00	A-1	0,00	30,00	F	FIXE	0,820	29 166,67	7 095,28	0,00	158,12
99107503000 (60)	N	0,00	A-1	282 208,39	11,15	F	FIXE	4,720	18 019,21	13 320,24	0,00	10 590,73
DD16902608 (100)	N	0,00	A-1	787 999,94	11,28	F	FIXE	4,590	65 666,67	36 169,20	0,00	24 071,51
EUR/0192438/001 (0330)	N	0,00	A-1	966 666,68	28,91	F	FIXE	0,950	33 333,32	9 064,58	0,00	819,20
MON539090EUR (102)	N	0,00	A-1	74 461,12	0,00	F	FIXE	5,110	74 461,12	3 805,07	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		3 000 000,00	29,92	F	FIXE	1,020	100 000,00	31 231,13	0,00	2 547,17
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>5 111 336,13</b>					<b>320 646,99</b>	<b>100 685,50</b>	<b>0,00</b>	<b>38 186,73</b>

## COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - ASSAINISSEMENT - BP - 2022

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

### A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 111 336,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

## A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b> <b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2018-06-24

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux Assainissement	60	24/06/2014
L	Station Epuration	60	24/06/2014

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>351 000,00</b>	<b>I</b> <b>351 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>321 000,00</b>	<b>321 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	321 000,00	321 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	30 000,00	30 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>351 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>351 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>641 000,00</b>	<b>III 641 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>641 000,00</b>	<b>641 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28151	Installations complexes spécialisées	320 000,00	320 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	321 000,00	321 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>641 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>641 000,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>351 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>641 000,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>290 000,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

### A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0.00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0.00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
202001 Agrandissement et modernisation de la station d'épuration	11 300 000,00	0,00	11 300 000,00	7 000 000,00	4 300 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Directeur Général des Services	A	0	5 542,00
Directeur des Services Techniques	A	0	5 040,00
Ingénieur Technique	A	0	6 230,00
Assistante administrative services techniques	A	0	3 127,00
Directeur Financier	A	0	4 480,00
Contremaître	C	0	2 648,00
Agents Comptabilité	C	0	7 933,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	A C	0	<b>35 000,00</b>

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALIBERT Stéphane	
AUTIER Isabelle	
BARBATO Cyril	
BENIATTOU Noureddine	
BERTHET Jean-Pierre	
BONFILS Viviane	
BUFFET Isabelle	
CHABERT Claude	
CHABERT Pascal	
CRECHET Michel	
DALLE Annabelle	
DALLE Stéphane	
DERDOUR Nouria	
DOMENECH Benjamin	
EL AZZOUZI Carine	
GALKA Michel	
GIMENEZ Souad	
GOUGEON Paulette	
GRASSET Laurent	
HERMABESSIERE René	
HUGO Adèle	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

LEMAIRE Nancy	
MICHEL Véronique	
MOKADDEM Sonia	
MOREL Catherine	
PAPAIX Marie	
PLANE Julia	
POLERI Corinne	
RAZIGADE Danielle	
REGNIER Yvette	
REMESY Claude	
SBAAI Jamal	
SOUJOL Pierre	
THOMAS Sylvie	
WEBER Eric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .